



Justice pour tous

Le groupe de travail
sur la justice

Rapport Final
www.justice.sdg16.plus



Ce document est protégé sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 (CC BY 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>. Conformément à la licence Creative Commons Attribution, vous êtes en droit de copier, distribuer, transmettre et adapter ce document, y compris à des fins commerciales, à la condition que les auteurs soient cités et que toutes les modifications effectuées soient indiquées.

Veillez citer ce document comme suit : Groupe de travail sur la justice, *Justice pour tous: rapport final*. (New York : Center on International Cooperation, 2019), disponible au lien <https://www.justice.sdg16.plus/>.

Les photos sont de Bart Hoogveld

Justice pour tous

Le groupe de travail sur la justice

Sommaire

Le Groupe de travail sur la justice	6
Remerciements	11
Abréviations	12
Définitions	13
Avant-Propos	14
Aperçu.....	16
Partie 1 – En quoi la Justice pour tous est-elle nécessaire ?.....	28
Chapitre 1 – Les inégalités en matière de justice.....	30
Une justice pour tous ?.....	31
La collecte de données juridiques axées sur les individus.....	32
Les trois dimensions de l'inégalité en matière de justice.....	34
<i>Les personnes vivant dans des conditions d'injustice extrême · Les personnes dans l'incapacité de résoudre leurs problèmes de justice · Les personnes privées des possibilités offertes par la loi</i>	
Les obstacles à la justice pour tous	42
Chapitre 2 –Défendre l'action	46
Investir dans la Justice pour tous.....	47
Le coût de l'injustice.....	48
<i>L'injustice coûte cher aux personnes et aux communautés · Les coûts pèsent sur les sociétés et les économies</i>	
Les avantages des investissements dans le domaine de la justice	52
<i>Un risque réduit de conflit et d'instabilité · Une capacité accrue à prévenir et résoudre les problèmes juridiques du quotidien · Libérer le potentiel économique de sociétés plus équitables</i>	
Financer la Justice pour tous.....	56
<i>Le coût de la Justice pour tous · La Justice pour tous est-elle abordable ? · Quelles stratégies pour accroître l'accessibilité économique ?</i>	
Article de fond n°1 – Atteindre d'abord les plus vulnérables.....	64
Partie 2 – Bâtir des sociétés justes	66
Chapitre 3 –Résoudre les problèmes de justice.....	68
Transformer la justice	69
Comprendre les problèmes de justice	70
Les problèmes de justice les plus courants.....	72



Des parcours juridiques plus efficaces..... 73
Autonomiser les personnes et les communautés · Accès à des services juridiques centrés sur les personnes · Des issues équitables

Chapitre 4 – Prévenir les injustices84

Vers davantage de prévention..... 85

Pourquoi favoriser la prévention ?..... 86

Quel type de prévention ?..... 87
Prévenir et apaiser les conflits · Prévenir la violence · Prévenir les conflits et l’instabilité · Promouvoir l’inclusion et protéger les droits

Se tourner vers une stratégie de prévention 96
Renforcer la confiance à l’égard des systèmes de justice · Combattre les causes profondes de l’injustice · Utiliser la loi pour réduire les risques

Article de fond n°2 – Justice transitionnelle et transitions de la justice 100

Partie 3 – Les pionniers de la justice..... 102

Chapitre 5 – Guider le changement104

Vers la justice pour tous.....105

La voie vers la justice pour tous106
Les modèles de changement · Les défis et possibilités de réforme · Un élan mondial en faveur de la justice

Les leviers d’une réforme de la justice 111
Utiliser des données et des chiffres pour orienter la réforme · Libérer le pouvoir transformateur de l’innovation · Mettre en œuvre des stratégies de financement plus efficaces dans le domaine de la justice · Bâtir des systèmes de justice plus cohérents et inclusifs

Chapitre 6 – Le plan d’action118

Une nouvelle vision de la justice pour tous..... 119

Un programme d’action nationale.....120
Résoudre les problèmes de justice considérés par la population comme les plus importants · Prévenir les problèmes de justice et donner la possibilité aux individus de participer pleinement à la vie sociale et économique · Investir dans des systèmes et des institutions de justice œuvrant pour les personnes et dotés des capacités pour répondre à leurs besoins de justice

Un programme d’action internationale 121

L’appel à l’action..... 122

Article de fond n°3 – Les pourvoyeurs de justice 124

Annexe 1 – Méthodologie..... 126

Notes..... 130

Les bonnes pratiques à travers le monde

<p>Afrique du Sud </p> <p>Conseillers juridiques communautaires 55</p> <p>Contrat visuel pour les cueilleurs de fruits 88</p> <p>Loi sur le contrôle des armes à feu 92</p>	<p>Argentine </p> <p>Centres pour l'accès à la justice 81,106</p> <p>Données de justice en libre accès 112</p> <p>Justicia 2020 112</p>	<p>Australie </p> <p>Centres juridiques communautaires 55</p> <p>Réduire les cas de récidive et la consommation de drogue 81</p> <p>Comprendre les problèmes de justice des individus 107</p>
<p>Bahamas </p> <p>Justice rapide 107</p>	<p>Bangladesh </p> <p>Accès aux tribunaux de villages 54</p>	<p>Brésil </p> <p>Simplification du régime fiscal pour les entrepreneurs 56</p>
<p>Burundi </p> <p>Centre pour les victimes de violences sexistes 81</p>	<p>Canada </p> <p>Objectifs en matière de développement de la justice 107</p>	<p>Émirats arabes unis </p> <p>Procédures de réclamation simplifiées 107</p> <p>Innovation au sein du ministère de la Justice 114</p>
<p>Équateur </p> <p>Assistance juridique et violence domestique 79</p>	<p>États-Unis </p> <p>Assistance juridique pour prévenir les expulsions 54</p> <p>Mise en liberté sous caution basée sur le risque de récidive 83</p> <p>Collaboration interinstitutionnelle pour l'assistance juridique 116</p>	<p>Géorgie </p> <p>Installation de parois en verre dans les commissariats de police 96</p>
<p>Guatemala </p> <p>Commission internationale contre l'impunité 52</p>	<p>Inde </p> <p>Médiation dans les tribunaux des affaires familiales à Calcutta 74</p>	<p>Indonésie </p> <p>Reconnaissance nationale des assistants juridiques 107</p>



Kenya



Réforme constitutionnelle et processus de validation 95

Kenya, Rwanda, Ouganda



Plate-forme d'information en ligne pour les négociants 88

Liban



Politique axée sur les communautés 91

Libéria



Médiation dans les « Huttes de la paix » 60,93

Assistants juridiques à moto 79

Mali



Collaboration dans la chaîne de la justice pénale 116

Mexique



Soutien juridique aux prisonniers 79

Réponse du secteur privé face à la violence 110

Mozambique



Financement des assistants juridiques par secteur de santé 115

Pakistan



Systèmes d'identification biométriques 96

Pays-Bas



Collaboration pour la prévention des crimes 116

Pérou



Médiation par l'ombudsman 94

Philippines



Initiative pour la transparence des industries extractives 94

Royaume-Uni



Services de conseil juridique pour les citoyens 54

Loi sur les services juridiques 108

Rwanda



Médiation basée sur les communautés 81

Enregistrement foncier faisant place aux femmes 96,108

Autonomisation juridique des femmes 81

Sierra Leone



Conseils de partenariat avec la police locale 93

Tanzanie



Droits fonciers des femmes 56

Tunisie



Réforme de justice 116

Ukraine



Stratégies de prévention intégrées 91

Le Groupe de travail sur la justice

Le Groupe de travail sur la justice est une initiative mise en œuvre par les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Il constitue un partenariat multipartenaires réunissant des États membres des Nations Unies, des organisations internationales ainsi que des membres de la société civile et du secteur privé en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable liés à la paix, à la justice et à l'inclusion.

Coprésidents



Germán Carlos Garavano, ministre de la justice et des droits de l'homme, Argentine



Sigrid Kaag, ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement, Pays-Bas



Priscilla Schwartz, procureure générale et ministre de la justice, Sierra Leone



Hina Jilani, membre, The Elders (les sages universels)

Membres



Alejandro Alvarez, directeur, unité état de droit, cabinet du Secrétaire Général, Nations Unies



Donny Ardyanto, conseiller du programme autonomisation juridique et accès à la justice, TIFA Foundation, Indonésie



James Goldston, directeur général, Open Society Justice Initiative



Pablo de Greiff, professeur agrégé et professeur adjoint en droit, NYU, et ancien rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-récidive, HCDH



Sara Hossain, avocate, cour suprême du Bangladesh



Kalthoum Kennou, juge à la cour de cassation de Tunisie



Vivek Maru, président-directeur général, Namati



Allyson Maynard-Gibson QC, avocate, ancienne procureure générale et ministre des affaires juridiques, Bahamas



Athaliah Molokomme, ambassadrice et représentante permanente du Botswana auprès du bureau des Nations Unies à Genève, ancienne procureure générale, Botswana



Owen Pell, partenaire, White & Case LLP



Marta Santos Pais, ancienne représentante spéciale du Secrétaire Général sur la violence faite aux enfants

Sherpas des coprésidents



María Fernanda Rodríguez, vice-ministre de la justice, ministère de la justice et des droits de l'homme, Argentine



Jelte van Wieren, directeur du département stabilisation et aide humanitaire, Pays-Bas



Shahid Korjie, coordinateur intérimaire secteur juridique, ministère de la justice, Sierra Leone

Les partenaires de justice



Secrétariat du Groupe de travail sur la justice

Le Centre sur la coopération internationale (CIC) de l'Université de New York est le secrétariat du Groupe de travail sur la justice. Le CIC a fondé et facilité les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

David Steven, professeur agrégé et directeur adjoint ; **Maaïke de Langen**, directrice de la recherche pour le Groupe de travail sur la justice ; **Karina Gerlach**, conseillère principale du programme ; **Alisa Jimenez**, adjointe du programme.

Mark Weston, écrivain et consultant ; **Jane Frewer**, direction du programme et de l'édition ; et **Lewis Broadway**, conception.

Conseillers principaux auprès du Groupe de travail

Sam Muller, président-directeur général, Institut de la Haye pour l'innovation de la loi (Hiil) ; **Anthony Triolo**, haut dirigeant des relations extérieures, Université de Caroline du Sud, Collectif État de droit.

Domaines d'activité du Groupe de travail

Le Groupe de travail sur les inégalités en matière de justice mené par le World Justice Project, en coopération avec l'Institut de la Haye pour l'innovation de la loi (Hiil), le ministère argentin de la Justice et des droits de l'homme, le Centre pour la coopération internationale (CIC) de l'Université de New York, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Open Society Justice Initiative (OSJI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'University College de Londres, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Centre d'excellence ONUDD-INEGI, White & Case LLP et la Banque mondiale.

La défense des investissements, y compris les recherches de l'Overseas Development Institute (ODI), du Forum canadien sur la justice civile, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale.

Le Groupe de haut niveau sur la justice pour les femmes, convoqué par l'ONU femmes, l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et la Banque mondiale. Parmi ces membres figurent : Abubacarr Marie Tamberdou, ministre de la Justice, Gambie ; Catherine Harrington, directrice de campagne, Global Campaign for Equal Nationality Rights ; Dubravka Simonovic, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les violences faites aux femmes, leurs causes et leurs conséquences ; Frida Angelica Gomez Perez, directrice générale, Noticias Tiemposmodernos, et conseillère nationale sur l'évaluation et le suivi des politiques publiques concernant les jeunes, Institut des jeunes du Mexique, Mexique ; Hilary Gbedemah, présidente, Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; María Fernanda Rodríguez, vice-ministre de la justice, ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Argentine ; Nana Darkoa Sekyiamah, directrice de l'information, de la communication et des médias, Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) ; Nathalie G. Drouin, ministre adjointe de la Justice et procureure générale adjointe, Canada ; Nursyahbani Katjasungkana, directrice, Association des femmes indonésiennes pour la justice, Indonésie ; Patricia Scotland, secrétaire générale du Commonwealth ; et Rangita de Silva Alwis, doyenne associée, Université de Pennsylvanie.

Le Groupe de travail sur l'innovation, mené par Sam Muller, président-directeur général, Hiil, avec Abdulla Al-Majid, Innovation des tribunaux, ministère de la Justice, EAU ; Allyson Maynard-Gibson QC, avocate et ancienne procureure générale et ministre des Affaires juridiques, Bahamas ; Eddie Hartman, cofondateur, LegalZoom ; Gerald Abila, fondateur Barefoot Law & mSME Garage ; Gillian Hadfield, Université de Toronto ; Mark Beer OBE, président, Association internationale pour l'administration des tribunaux ; Michelle Arevalo-Carpenter, co-fondatrice, IMPAQTO ; Michiel Scheltema, conseiller principal sur la justice auprès du gouvernement, Pays-Bas ; Luis Franceschi, doyen, Faculté de droit de Strathmore ; Robert Kraybill, directeur général Marché de l'investissement à impact social ; Sandra Elena, directrice, Open Justice Programme, ministère de la Justice, Argentine ; Janet McIntyre, directrice générale adjointe, Division intergouvernementale et relations extérieures, ministère de la Justice, Canada.

Le Groupe de travail sur la justice transitionnelle, mené par le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), en coopération avec le ministère de la Justice, Argentine ; Asia Justice and Rights ; Dejusticia ; ministère de la Justice, Gambie ; ministère des Affaires étrangères, Allemagne ; Impunity Watch ; Association internationale du barreau ; Institute for Integrated Transitions ; ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas ; Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme ; Bureau du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de la non-répétition ; Open Society Justice Initiative ; Redress ; Agence suédoise de développement international ; Département fédéral suisse des affaires étrangères ; Swisspeace ; Cour de cassation, Tunisie ; Programme des Nations Unies ; Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU ; et ONU femmes.

Le Groupe de travail technique sur la justice pour les enfants, mené par le CELCIS-Inspiring Children's Futures de l'Université de Strathclyde, en partenariat avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence faite aux enfants, et le Child Justice Advocacy Group, coordonné par Terre des Hommes et Defence for Children International.

Événements de consultation

Forum 16+, Freetown, 7-10 octobre 2018

The Big Think on Justice, La Haye, 15 novembre 2018

Innovating Justice Forum, La Haye, 5-6 février 2019

Justice Partners Forum, La Haye, 7 février 2019

Think Justice, consultation en ligne, septembre-décembre 2018

Rapports commandés

World Justice Project, "Measuring the Justice Gap: A People-Centered Assessment of Unmet Justice Needs Around the World. (Groupe de travail sur la justice, document de travail, avril 2019)

Marcus Manuel, Clare Manuel and Harsh Desai, *Universal access to basic justice: costing SDG 554*. (Londres : Overseas Development Institute, 2019). Document préparé pour le Groupe de travail sur la justice.

Trevor Farrow and Lisa Moore, *Costing the Justice Gap, Return on Investment for Justice Services Provided by Civil Society Organizations*. (Groupe de travail sur la justice, document de travail, mars 2019)

High-level Group on Justice for Women, *Justice for Women - High-level Group Report*. (New York : UN Women, OIDD, Banque mondiale et Groupe de travail sur la justice, 2019)

Innovation Working Group, *Innovating justice: needed and possible*. (Groupe de travail sur la justice, document d'information, mars 2019)

Transitional Justice Working Group, *Report on Transitional Justice and SDG16+*. (Groupe de travail sur la justice, document d'information, mars 2019)

Stephen Golub, *Civil Society's Contributions to Justice: Vital, Effective and Under-valued, The Seeds of Change: Local Actions Contribute to Legal and Policy Reforms, and Grassroots Justice: The Roles and Impact of Paralegals*. (Groupe de travail, documents de travail, 2019)

Center on International Cooperation, "Challenge paper: Justice as Prevention," (Groupe de travail sur la justice, document d'information, décembre 2018)

Justice for Children Technical Working Group, *Challenge Paper on Justice for Children*. (Groupe de travail sur la justice, document d'information, mars 2019)

White & Case LLP, *NSO Governance for Better Justice Data*. (Mémo préparé pour le Groupe de travail sur la justice, accompagné de divers documents de recherche et autres mémos)

Autres contributions clés

The Elders, *Access to Justice - Position Paper*. (Londres: The Elders Foundation, 2019)

HiiL, *Understanding Justice Needs - The Elephant in the Courtroom*. (La Haye : HiiL, 2018)

Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge : Cambridge University Press, 2018)

OCDE, *Putting people in the centre: Equal access to justice services for economic and social well-being*. (Paris : OCDE, 2019)

OECD and Open Society Justice Initiative, *Legal Needs Surveys and Access to Justice - launch copy*. (Paris et New York : OCDE/OSF, 2019)

OECD and World Justice Project, *Building a Business Case for Access to Justice - An OECD White Paper in collaboration with the World Justice Project: Preliminary draft*. 2019

Le Groupe de travail sur la justice a bénéficié du soutien financier généreux du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et de la Fondation Charles Stewart Mott ; et du soutien en nature du ministère argentin de la Justice et des Droits de l'homme, du gouvernement de la Sierra Leone, du gouvernement canadien, de White & Case LLP, de la ville de la Haye, et de la Haute commission britannique en Sierra Leone. Le financement des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives a également été assuré par l'Agence suisse pour le développement et la coopération ainsi que par le ministère suédois des Affaires étrangères. L'ensemble des partenaires de justice cités à la page 7 ont également apporté des contributions en nature substantielles.

Remerciements

Soutien du Centre sur la coopération internationale de l'Université de New York

Le Groupe de travail sur la Justice a été supervisé par Sarah Cliffe, directrice, Centre sur la coopération internationale de NYU. Paige Arthur, directrice adjointe, et Hanny Megally, professeur adjoint, ont rejoint l'équipe interne d'évaluation. D'autres contributions et un soutien supplémentaire ont été apportés par le reste de l'équipe des Pionniers : Harshani Dharmadasa, Rachel Locke, Soomin Lee, Paul von Chamier, Bojan Francuz et Justine Brouillaud ainsi que leurs collègues du Centre sur la coopération internationale, Sarah Groves, Noah Gall, Jonathan Connors, Kayla Lewis-Hue, Said Sabir, Camilo Lopez Delgado, Celine Monnier, Leah Zamore, Shavon Bell et Nendirmwa Parradang.

Le Groupe de travail sur la justice tient également à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions

Abdoulaye Mar Dieye, Abigail Moy, Adrian di Giovanni, Adriana De La Espriella (in memoria), Aidan Harris, Alan George, Alejandro Ponce, Alyson MacLean, Andrew Goudie, Anna Mutaveti, Annette Lyth, Aparna Basynat, Arthur van Buitenen, Åsa Wallton, Aurelie Roche-Mair, Bader Kaba, Beatrice Duncan, Ben Oppenheim, Benoit Van Keirsbilck, Betsy Andersen, Betsy Apple, Bonian Golmohammadi, Boroto Ntakobajira, Bridget Osho, Briony Jones, Caitlin Sislín, Carolina Moreno Diaz, Chantal Joubert, Chloe Lelievre, Christi Sletten, Christina Koulias, Chrysula Winegar, Clare Manuel, Clifford Msiska, Coco Lammers, Cornelius Williams, David Nussbaum, Debbie Wetzel, Dena Motevalian, Denise Torres, Diana Isabel Güiza Gómez, Elisabeth Baumgartner, Elizabeth Cousens, Ellen Swedenmark, Emily Kenney, Enrico Bisogno, Erin Kitchell, Erwin Tuijl, Evelien van Hoeve, Fabián Salvioli, Fahad Saher, Fernando Marani, Fernando Travesi, Francesca Daverio, Galuh Wandita, Gedeon Behiguim, Georgia Harley, Gustavo Maurino, Habib Nassar, Harsh Desai, Heather Grady, Hector Chayer, Hibak Muse, Ibrahimia Koreissi, Ilaria Bottigliero, Isabel Durán, Jago Russell, Janet McIntyre, Jean-Jacques Hible, Jeni Klugman, Jennifer Davidson, Jennifer Tsai, Jenny Yates, Joe Foti, Joe Powell, Joel Samuels, Juan Carlos Botero, Judith van Niekerk, Julia Raue, Justin Haccius, Kady Sylla, Karen Fisher, Karen Wallace, Karina Carpintero, Kate Orlovsky, Katy Thompson, Kaysie Brown, Kelly Dale, Kirsten di Martino, Koen Davidse, Kristen Hope, Kristine Allen, Leoni Cuelenaere, Lex Gerts, Lisa Denney, Lisa Ott, Lorenzo Wakefield, Lotta Teale, Luisa Sanchez, Luke Upchurch, Marcel Ruiter, Marcel Stoessel, Marcia Mersky, Marcus Bonturi, Marcus Lenzen, Marcus Manuel, Margaret Williams, Mariana Otoyá, Mariana Pena, Marianne Peters, Marieke Vreeken, Marieke Wierda, Marije van Kempen, Mark Freeman, Mark Madden, Marlies Stappers, Marlon Manuel, Martijn Quinn, Martin Boehmer, Martin Forst, Martin Gramatikov, Martyna Wanat, Mary Okumu, Mary Robinson, Mascha Matthews, Mat Tromme, Matthew Bannon, Matthew Burnett, Maurits Barendrecht, McKinley Charles, Megan Manion, Megan Price, Messina Manirakiza, Michael Warren, Michala Mackay, Minh-Thu Pham, Minke van der Sar, Mô Bleeker, Murray Hunt, Nancy Ward, Nicole Janisiewicz, Olivier Kambala wa Kambala, Pascoe Pleasance, Patricia van Nispen tot Sevenaer, Patrick Burgess, Paul Prettitore, Pema Doornenbal, Pete Chapman, Pilar Domingo, Rea Chiongson, Rebecca Kourlis, Rhodri Williams, Rob Schuurmans, Rodrigo Uprimny Yepes, Roger Duthie, Ross Maclaren, Rupert Skilbeck, Sabrina Büchler, Sabrina Mahtani, Salome Flores, Sander Werrie, Sandra Elena, Sandra Pellegroni, Sandra van der Pal, Santa Falasca, Sarah Long, Saskia Bruines, Sebastiaan Verelst, Serge Rumin, Sharon Johnson, Simon Moss, Stacey Cram, Stephen Zimmerman, Steven Lanting, Steven Malby, Sumaiya Islam, Susan McDonald, Sylvia Hazenbroek, Tatyana Teplova, Teresa Jennings, Teresa Mugadza, Tobijn de Grauw, Tom Gordon, Tonu Basu, Tony Reilly, Tymon Kiepe, Ulysses Smith, Vivek Trivedi, Wilma van Esch, Wim Jansen, Yorokamu Bamwine, Zaza Namoradze.

Le Groupe de travail sur la justice tient enfin à remercier les organisations suivantes pour leurs contributions

Forum 16+, Initiative ABA sur l'État de droit, British Council, Secrétariat du Commonwealth, Département du développement international, Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité de la Commission européenne, Fair Trials International, Georgetown Institute for Women, Peace and Security, Global Alliance for Reporting Progress on Peaceful, Just and Inclusive Societies, Global Citizen, Impunity Watch, LexisNexis, ministère canadien de la Justice, ministère néerlandais de la Justice, National Alliance for the Development of Community Advice Offices, Paralegal Advisory Service Institute, Mission permanente de l'Argentine auprès des Nations Unies, Mission permanente de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, Mission permanente des Pays-Bas auprès des Nations Unies, Responsive Law, Plate-forme philanthropique pour les ODD, The New Now, Fondation des Nations Unies, Pacte mondial des Nations Unies, HCNUR, UNICEF, Bureau de l'état de droit et des institutions des Nations Unies.

Abréviations

CALDH	Centre d'action juridique pour les droits de la personne
CIC	Le Centre sur la coopération internationale de l'Université de New York
CRVS	Système d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil
Région EAC	Région de l'Europe et de l'Asie centrale
PIB	Produit intérieur brut
GLEN	Global Legal Empowerment Network (Réseau mondial d'autonomisation juridique)
GPS	Système mondial de localisation
HiIL	Institut de la Haye pour l'innovation de la loi
FPHN	Forum politique de haut niveau pour le développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
FMI	Fonds Monétaire International
GTIJ	Groupe de travail sur les inégalités en matière de justice
LGBTI+	Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres/Transsexuels et Intersexes
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONS	Offices nationaux de statistiques
NYU	Université de New York
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODI	Overseas Development Institute
OSF	Open Society Foundation
OSJI	Open Society Justice Initiative
ODD	Objectifs de développement durable
NU	Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUDC/INEGI	Office des Nations unies contre la drogue et le crime/Centre d'excellence des statistiques sur le gouvernement, la criminalité, la victimisation et la justice
OMS	Organisation mondiale de la santé
WJP	World Justice Project



Définitions

Programme 2030	Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable, lancé en 2015.
Déclaration d'Alma-Ata	Étape cruciale au cours du XXe siècle dans le domaine de la santé publique, qui identifie les soins élémentaires comme l'un des éléments clés permettant d'atteindre l'objectif de Santé pour tous.
Printemps arabe	Série de manifestations organisées contre les gouvernements, de soulèvements et de rébellions armées qui se sont répandues à travers le Moyen-Orient à la fin de l'année 2010.
Services juridiques élémentaires	Services prodigués au niveau local par différents acteurs de la justice, visant à résoudre les problèmes juridiques quotidiens des personnes, à travers des mécanismes formels et informels.
Groupe de haut niveau sur la justice pour les femmes	Groupe établi dans le cadre des activités du Groupe de travail sur la justice, afin de se concentrer sur les inégalités salariales dont souffrent les femmes, la défense des investissements et les bonnes pratiques pour élever le niveau de la justice rendue aux femmes.
Forum politique de haut niveau sur le développement durable	Principale plate-forme des Nations Unies sur le développement durable, proposant des orientations politiques, des lignes directrices et des recommandations. Celle-ci se réunit chaque année à New York sous l'égide du Conseil économique et social afin de suivre et d'examiner la mise en œuvre des engagements en faveur du développement durable et du Programme 2030 pour le développement durable, y compris les Objectifs de développement durable (ODD).
Campagne Justice pour tous	Campagne mondiale pour garantir un accès équitable à la justice pour tous d'ici 2030, en encourageant et en protégeant les défenseurs de la justice issus du grand public.
Inégalités en matière de justice	Différence entre les aspirations et besoins des personnes en matière de justice, et le niveau de justice dont ils bénéficient véritablement. Voir Chapitre 1.
Systèmes de justice	Systèmes et acteurs législatifs, institutionnels et organisationnels existant au sein d'une société, et chargés de résoudre et prévenir les problèmes juridiques des personnes.
Mouvement #MeToo	Mouvement de lutte contre la violence et le harcèlement sexuels formé en 2017 à partir d'un hashtag sur les réseaux sociaux.
Assistants juridiques	Non-juristes ayant reçu une formation sur certains aspects de la loi, et assistant les personnes dans leurs démarches juridiques.
Pro bono	Services gratuits proposés par certains avocats ou par les étudiants en droit lorsque les personnes n'ont pas la capacité financière de faire appel à un avocat.
ODD 16.3	Objectif de développement durable 16.3 Promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et garantir un accès équitable à la justice pour tous.
SDG16+	Ensemble composé de l'ODD16 et de 36 objectifs compris dans les Objectifs de développement durable, mesurant directement les niveaux de paix, d'inclusion et d'accès à la justice. Voir www.sdg16.plus
ODD	Les Objectifs de développement durable constituent le plan des Nations Unies pour assurer à l'ensemble de la population un avenir meilleur et plus durable. Ils entendent relever des défis mondiaux, notamment en ce qui concerne la pauvreté, les inégalités, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité, la paix et la justice.
Sommet ODD	Le premier sommet des Nations Unies sur les ODD depuis l'adoption du Programme 2030 en septembre 2015. Les Présidents et les Premiers ministres sont priés d'assister à cet événement afin de « prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre ». Cet événement se tiendra en septembre 2019 et constituera un Forum politique de haut niveau, organisé dans le cadre de la 74e séance de l'Assemblée générale.
Coopération Sud-Sud	Collaboration parmi les pays du Sud dans les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental et technique. Impliquant au minimum deux pays en développement, cette coopération peut s'opérer sur une base bilatérale, régionale, sous-régionale ou interrégionale.
Groupe de travail	Le Groupe de travail sur la justice, une initiative des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Sauf indication contraire, l'ensemble des montants sont renseignés en dollars USD (\$).

Avant-Propos

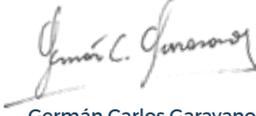
Le Programme 2030 de développement durable repose sur la vision d'un monde « juste, équitable, tolérant, ouvert et socialement inclusif, dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits ». Dans le cadre de ce programme, l'ensemble des pays se sont engagés à bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives offrant à tous un accès équitable à la justice, fondées sur le respect des droits humains fondamentaux.

Selon Martin Luther King, « une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier ». Sans justice, nous ne pouvons tenir la promesse du Programme 2030 consistant à éradiquer la pauvreté dans toutes ses formes, combattre les inégalités, promouvoir la prospérité commune et protéger la planète des dégradations environnementales. La justice favorise l'autonomisation des femmes et nous aide à servir les laissés-pour-compte.

Ce rapport est le résultat d'un effort collectif fourni par des partenaires de la justice issus du monde entier, et vise à tracer la voie vers un accès équitable à la justice pour tous. Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la justice, nous avons coopéré en vue de réunir des données quant à l'ampleur des inégalités en matière de justice ainsi que les éléments de preuve nécessaires à la mise en œuvre du programme. Nous sommes déterminés à encourager la prise de mesures accélérée dans l'ensemble des pays ainsi qu'à réaliser des progrès mesurables dans la mesure où nous entrerons, en 2020, dans une nouvelle décennie cruciale pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

Nous appelons l'ensemble des pays et nos partenaires de tous les secteurs à rejoindre notre lutte en faveur de la justice. Nous devons maintenant collaborer pour prévenir et résoudre les problèmes de justice, tout en recourant aux systèmes de justice pour aider les personnes, les communautés et les sociétés à réaliser leur potentiel. Unissons-nous dans la promesse de faire de la justice pour tous une réalité.

Le Groupe de travail sur la justice



Germán Carlos Garavano



Sigrid Kaag



Priscilla Schwartz



Hina Jilani



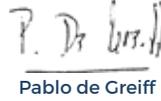
Alejandro Alvarez



Donny Ardyanto



James Goldston



Pablo de Greiff



Sara Hossain



Kalthoum Kennou QC



Vivek Maru



Allyson Maynard-Gibson



Athaliah Molokomme

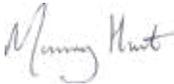


Owen Pell



Marta Santos Pais

Les partenaires de justice



Murray Hunt
Directeur, Bingham Centre for the Rule of Law



Kees Zevenbergen
PDG, Cordaid



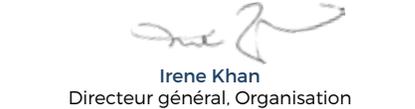
Mary Robinson
Président, The Elders



Sam Muller
PDG, HiIL



Fernando Travesi
Directeur exécutif, International Center for Transitional Justice



Irene Khan
Directeur général, Organisation internationale de droit du développement



Agneta Johansson
Directeur exécutif, International Legal Assistance Consortium



Megan Price
Chef du bureau, Knowledge Platform Security & Rule of Law



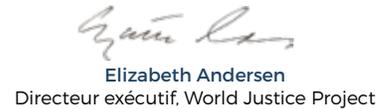
Patricia van Nispen tot Sevenaer
Directeur, Microjustice4All



Ridgway White
PDG, Fondation Charles Stewart Mott



Sara Pantuliano
Directeur exécutif par intérim, Overseas Development Institute



Elizabeth Andersen
Directeur exécutif, World Justice Project



Sanjay Pradhan
PDG, Partenariat pour un gouvernement ouvert



Patrick Gaspard
Président-directeur général, Fondations Open Society



Joel Samuels
Directeur, Université de Caroline du Sud, Collectif État de droit



Achim Steiner
Administrateur, Programme des Nations Unies pour le développement



Yury Fedotov
Directeur exécutif, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime



Phumzile Mlambo-Ngcuka
Directrice exécutive, ONU Femmes

Aperçu

*De la justice des élites
à la justice pour tous*

La Justice pour tous

Au cœur du Programme 2030 pour le développement durable repose une vision fondée sur « un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et inclusif dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits ».

La justice constitue le fil conducteur reliant l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Sans une meilleure justice, le monde ne sera pas en mesure de mettre fin à la pauvreté, de réduire les inégalités, d'atteindre les plus vulnérables, de créer les conditions favorisant une prospérité durable et équitable, et de promouvoir la paix et l'inclusion.

L'ODD 16.3 entend garantir un accès équitable à la justice pour tous d'ici 2030. D'autres objectifs liés à la justice abordent la problématique du déni de personnalité juridique, les formes majeures d'injustice telles que la corruption et les mouvements illégaux de capitaux, et la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

Le Groupe de travail sur la justice – une initiative des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives – a étudié la manière dont ces objectifs sont mis en œuvre dans un monde où des milliards de personnes ne peuvent pas obtenir justice.

En s'appuyant sur les recherches menées par des organisations et des experts du secteur juridique de premier plan, ce rapport présente une première estimation des inégalités mondiales en matière de justice. Il défend en outre une transition depuis un modèle permettant de rendre justice à seulement quelques élites vers un modèle capable d'améliorer de façon mesurable le niveau de la justice rendue pour tous les individus.

Par le passé, les réformes du système de justice se sont souvent concentrées sur des institutions trop éloignées des personnes, qui ne servaient pas leurs intérêts. Le Groupe de travail propose une approche différente, qui place les personnes au cœur des systèmes de justice, et qui place la justice au centre des mesures de développement durable.

Une approche de la justice axée sur les personnes débute par la compréhension de leurs besoins juridiques des personnes, et élabore des solutions pour répondre à ces derniers. Cette approche est mise en œuvre par un système de justice ouvert et inclusif, travaillant en collaboration avec d'autres secteurs tels que la santé, l'éducation, le logement et l'emploi.

L'atténuation des écarts en matière de justice requiert une ambition nouvelle – un effort soutenu dans l'objectif de permettre à des milliards de personnes supplémentaires d'accéder à la justice.

Afin d'atteindre l'objectif de la justice pour tous, les pays doivent résoudre les problèmes en matière de justice de leur population, prévenir la survenue des cas d'injustice graves ou mineurs et donner aux personnes la possibilité de participer pleinement à la vie sociale et économique.

Les inégalités mondiales en matière de justice

Jusqu'à récemment, l'absence de données a permis d'occulter l'ampleur de l'échec des systèmes de justice à fournir à tous un accès à la justice. Toutefois, un nombre croissant de données de meilleure qualité est désormais disponible. Aujourd'hui, les enquêtes sur les besoins juridiques et la victimisation et les enquêtes spécialisées couvrent un nombre de pays toujours plus important.

Les inégalités mondiales en matière de justice sont tridimensionnelles:

- **Au moins 253 millions de personnes vivent dans des conditions d'injustice extrême.**
Quarante millions d'individus sont considérés comme des esclaves modernes, 12 millions sont apatrides et plus de 200 millions vivent dans des pays ou communautés où les niveaux d'insécurité rendent les démarches juridiques impossibles.
- **1,5 milliard de personnes ont des problèmes de justice qu'elles ne peuvent pas résoudre.**
Parmi eux, certains sont victimes d'actes de violence et de crimes non signalés. D'autres rencontrent des problèmes de justice d'ordre civil ou administratif qu'ils ne peuvent résoudre, tels que des différends liés à la propriété de terres ou à un déni de service public. Près de 60 % des problèmes juridiques sont actuellement non résolus.
- **4,5 milliards d'individus sont privés des possibilités offertes par la loi.**
Plus d'un milliard de personnes ne disposent d'aucune personnalité juridique. Plus de deux milliards de personnes sont employées dans le secteur informel et deux milliards de personnes n'ont aucun justificatif concernant leur logement ou leurs titres fonciers. Cette situation les rend vulnérables face aux abus et à l'exploitation, et les empêche d'accéder à la vie économique et aux services publics.

Au total, 5,1 milliards de personnes – soit deux tiers de la population – n'ont pas un accès suffisant à la justice. Si des personnes sont touchées dans tous les pays, le poids de l'injustice n'est pas distribué de façon équitable parmi les populations. Les inégalités de justice reflètent les inégalités structurelles et constituent le moteur de ces inégalités.

Les femmes et les enfants ont le plus de mal à accéder à la justice. Un milliard d'enfants sont notamment victimes de violence. La moitié des femmes estiment qu'il est inutile de signaler les cas de harcèlement sexuel à la police.

Les personnes démunies, handicapées ou issues de minorités ethniques comptent parmi les groupes vulnérables qui éprouvent le plus de difficultés à accéder à la justice. Leur expérience de l'injustice augmente leur risque de rester vulnérables.



Le coût de l'injustice

En 2010, Mohamed Bouazizi, un marchand de fruits tunisien de 26 ans s'est immolé par le feu devant un bâtiment du gouvernement afin de protester contre le harcèlement continu que lui faisait subir la police. La mort de Mohamed Bouazizi a entraîné une série de manifestations qui se sont d'abord propagées à travers la Tunisie puis à travers le monde arabe.

Le cas de Mohamed Bouazizi comportait des problèmes de documentation (il ne possédait aucun permis pour vendre sa marchandise mais, dans sa situation, la nécessité de permis fait l'objet de débats), des pratiques abusives de la part d'acteurs de la justice ainsi qu'une impossibilité d'exprimer des griefs. Pour les personnes comme lui, l'injustice entraîne une baisse de revenus et des niveaux de stress élevés. Les individus confrontés à un problème de justice perdent en moyenne un mois de salaire. Bon nombre d'entre eux se retrouvent au chômage. Et les impacts sur leur santé sont par ailleurs considérables. Près d'un tiers des personnes rencontrant un problème juridique sont susceptibles de contracter un problème de santé physique ou mentale.

Pour les sociétés, la justice constitue souvent un chaînon manquant dans les stratégies nationales de développement. Les économies peuvent être au beau fixe, et les niveaux de santé et d'éducation ont beau s'améliorer, sans la justice, les personnes ne peuvent réaliser leur véritable potentiel et leur développement reste précaire. En menant à l'exclusion et en alimentant les griefs, l'injustice aggrave le risque d'instabilité politique et – comme nous l'avons vu lors du Printemps arabe – de conflits violents.

L'injustice est coûteuse.

- Au niveau mondial, les conflits coûtent 2 000 \$ par personne et par an, et certains pays, où les niveaux de violence sont très élevés, perdent jusqu'à un cinquième de leur PIB.
- Les trois impacts des problèmes de justice – baisse des revenus, dégradation de l'état de santé et coût des démarches juridiques – coûtent à eux seuls entre 0,5 % et 3 % du PIB annuel des pays de l'OCDE.
- Dans la plupart des pays à faibles revenus, le coût des problèmes juridiques ordinaires s'élève à plus de 2 % du PIB.

Les avantages des investissements dans le domaine de la justice

Un ensemble croissant de preuves révèle que les dépenses liées à la justice axée sur les personnes peuvent générer un retour sur investissement élevé. Un meilleur niveau de justice réduit le risque de conflit et d'instabilité. Chaque dollar investi dans la justice peut générer un retour sur investissement de 16 \$, provenant des économies liées à la réduction du risque de conflit. Au Guatemala, la

reconstruction du système de justice en vue de combattre l'impunité et la corruption a entraîné une baisse de 5 % du nombre de cas d'homicide.

La lutte contre les problèmes de justice ordinaires comporte également des avantages :

- Les tribunaux spécialisés, tels que les tribunaux de traitement de la toxicomanie, réduisent en effet le taux de récidive et permettent aux systèmes de justice pénaux d'économiser des milliers de dollars sur chaque affaire traitée.
- Les approches de justice réparatrice sont très rentables et entraînent un meilleur niveau de satisfaction chez les victimes ainsi qu'une diminution des cas de récidive.
- Le service Citizens Advice déployé en Angleterre et au Pays de Galles a aidé plus de deux millions de personnes à régler leurs problèmes de justice. Ainsi, pour chaque dollar investi, ce service réalise 2,40 \$ d'économies pour le gouvernement et 14,50 \$ d'économies destinées aux aides sociales et économiques globales.

Le recours à la loi pour libérer le potentiel social et économique des personnes s'avère ainsi très rentable. L'attribution d'une personnalité juridique améliore les perspectives de santé et permet également aux gouvernements de mettre en place des services sur mesure adressés aux populations qui en ont besoin, de cibler plus efficacement les transferts d'argent en liquide et les autres programmes de protection sociale, de collecter des impôts, d'éradiquer la corruption et d'évaluer les impacts des politiques en vigueur.

Les programmes visant à clarifier et renforcer les droits fonciers préviennent les conflits et augmente la capacité des individus à participer à la vie économique. En Tanzanie, les femmes voient leurs revenus quadrupler lorsqu'elles vivent dans une communauté qui les autorise à jouir de droits fonciers.

Financer la Justice pour tous

Quelle est la somme nécessaire pour combler les inégalités en matière de justice, et satisfaire les besoins juridiques quotidiens des personnes, de manière accessible et abordable ?

Afin de répondre à cette question, ce rapport présente une première estimation du coût de l'accès universel à des services de justice élémentaires. Les domaines de la santé et de l'éducation sont depuis longtemps dotés d'indicateurs similaires, et la méthodologie appliquée repose sur les expériences et enseignements tirés de ces secteurs.

Cette estimation couvre les consultations juridiques, l'autonomisation juridique au sein des communautés, les institutions de justice formelles qui jouent un rôle de première ligne dans la résolution des conflits et des litiges, et les mécanismes alternatifs visant à résoudre les problèmes de justice. Des mécanismes de reddition des comptes sont également proposés.

Selon nos estimations, l'accès à services juridiques élémentaires coûterait chaque année 20 \$ par an et par personne dans les pays à faibles revenus. Ce montant s'élèverait à 64 \$ dans les pays à revenus intermédiaires et à 190 \$ dans les pays à revenus élevés.

Afin de replacer ces chiffres en contexte, il est important de garder à l'esprit que l'accès à une éducation primaire et secondaire universelle dans les pays à faibles revenus s'élève à 41 \$ par an et par personne, tandis que l'accès universel aux soins essentiels coûte au moins 76 \$ par personne chaque année.

Si les pays à revenus élevés peuvent amplement assumer ces dépenses, il n'en va pas de même pour les pays à revenus faibles et intermédiaires. Au total, deux milliards de personnes vivent dans des pays ne pouvant même pas prendre en charge la moitié des coûts inhérents aux services juridiques élémentaires sans menacer les budgets des autres secteurs.

Afin de rendre l'accès à la justice plus abordable, les pays doivent se doter de meilleures données en ce qui concerne l'allocation des ressources, de manière à réorienter les dépenses découlant d'approches inefficaces vers les besoins en matière de justice les plus urgents.

Les ressources existantes peuvent en outre être redirigées vers des approches plus économiques capables de rendre la justice à grande échelle, telles que l'autonomisation juridique et les approches non formelles qui constituent des méthodes relativement abordables à travers tous les pays.

Les sources de financement doivent être diversifiées. La part des investissements dans la justice provenant de donateurs a baissé de 40 % au cours des quatre dernières années. Dans les États instables et touchés par des conflits, seul 1,5 % de l'aide publique au développement est alloué à la justice. Les philanthropes, les investisseurs à impact social et les entreprises du secteur privé peuvent également contribuer à rendre la justice plus abordable en augmentant leurs investissements dans les approches axées sur les individus.

Résoudre les problèmes de justice

Six domaines couvrent la plupart des problèmes de justice : la violence et la criminalité, les litiges liés aux terres, le logement et les problèmes de voisinage, les conflits familiaux non résolus, les problèmes liés à l'argent, aux dettes et à la consommation, les problèmes liés à l'accès aux services publics et les besoins juridiques liés à l'emploi et aux entreprises.

À chacun de ces problèmes correspond un problème structurel équivalent – par exemple lorsqu'une communauté voit ses terres confisquées sans indemnisation, lorsque les droits de succession favorisent les fils et non les femmes ou les filles, ou lorsqu'une minorité se voit refuser l'accès à certains services publics.

Les requérants tirent davantage profit d'approches adaptées à chacune de ces catégories de problèmes. Toutefois, lorsqu'ils sont interrogés sur la manière dont ils souhaitent que leurs problèmes soient résolus, des thèmes récurrents apparaissent. Les victimes de violence et les personnes confrontées à un litige juridique sont souvent moins intéressées par les jugements et les sanctions, et préfèrent être écoutées et trouver une résolution ou une solution leur permettant de reprendre le cours de leur vie.

En considérant les problèmes en matière de justice comme un point de départ, les pays peuvent concevoir un parcours juridique plus efficace, depuis l'apparition d'un problème jusqu'à sa résolution. L'issue de cette résolution (la personne ayant entamé des démarches juridiques a-t-elle obtenu satisfaction ?) est tout aussi importante que le parcours juridique en lui-même (cette personne a-t-elle été traitée équitablement durant ses démarches ?).

Un parcours juridique s'articule en trois étapes :

1. Autonomiser les personnes et les communautés

Les personnes sont habilitées à prendre des mesures dès la survenue d'un problème en matière de justice. Elles sont accompagnées de l'assistance juridique fournie aux plus vulnérables, de manière à comprendre la loi et trouver une solution.

2. Accès à des services juridiques centrés sur les personnes

Les individus ont accès à des services de justice sensibles à leurs besoins, qui leur proposent des solutions alternatives ainsi que des parcours juridiques moins conflictuels. Les centres d'assistance juridique réunissent un ensemble de services dans un même lieu, tandis que les services spécialisés aident les personnes confrontées aux problèmes les plus complexes.

3. Des issues équitables

Les personnes trouvent à leur problème une résolution équitable et conforme aux normes des droits de l'homme. Les voies de recours sont appropriées et favorisent la réconciliation. Des données sont utilisées pour évaluer le degré de satisfaction apporté aux individus. Et les mécanismes de réclamation écoutent et prennent en charge les personnes ayant subi des préjudices.

Prévenir les injustices

Les systèmes de justice doivent prévenir les problèmes et travailler à la résolution des problèmes existants.

La prévention réduit les préjudices subis en se concentrant sur les causes profondes de l'injustice. Là où les différends sont plus rares, où les niveaux de violence sont moins élevés, et où les personnes jouissent de protections juridiques adaptées, les sociétés ont de meilleures chances de se pacifier et de prospérer.

Quatre raisons justifient la prévention. Premièrement, les inégalités en matière de justice sont trop importantes pour être comblées par des approches et des outils traditionnels. Deuxièmement, la justice est nécessaire pour les communautés et les sociétés, et pas uniquement pour les individus. Troisièmement, les systèmes de justice peuvent accroître la résilience en aidant les personnes à protéger leurs droits ou en leur donnant la possibilité de contester une décision de manière pacifique. Enfin, la prévention est rentable : pour les personnes, pour la société et pour le système de justice lui-même.

La prévention exige que les acteurs de la justice cessent de s'occuper uniquement des problèmes de justice individuels pour influencer sur la manière dont une population vit son contact avec la justice et souffre du manque de justice.

Parce qu'il s'agit d'une approche tournée vers l'avenir, la prévention implique une transformation des systèmes de justice. Il faut pour cela que le système de justice collabore avec d'autres secteurs de manière à combattre les causes profondes des litiges et éviter les cas de violence et de conflit et les violations des droits de l'homme.

Des stratégies de prévention efficaces :

- **Renforcer la confiance à l'égard des systèmes de justice**

Ces stratégies garantissent dans une mesure raisonnable que les droits des personnes seront protégés, que leurs différends seront traités de manière pacifique et qu'elles seront à l'abri des abus de pouvoir.

- **Combattre les causes profondes de l'injustice**

Ces stratégies fournissent aux individus une personnalité juridique ainsi que les documents officiels nécessaires, et habilite les communautés et les groupes marginalisés à exercer leurs droits et surmonter l'injustice.

- **Utiliser la loi pour réduire les risques**

Ces stratégies renforcent les cadres juridiques relatifs à la prévention et mettent en œuvre des lois et des réglementations visant à empêcher ou apaiser les différends.

La voie vers la justice pour tous

Il n'existe aucune recette miracle pour atteindre l'objectif de Justice pour tous. L'ensemble des pays doivent accroître l'accès à la justice en fonction de leur contexte et de leurs priorités propres, conformément aux normes des droits de l'homme et de leur engagement à mettre en œuvre le Programme 2030.

Néanmoins, aux quatre coins du monde, les êtres humains partagent les mêmes aspirations quand ils cherchent à obtenir justice. Et les pays doivent relever les mêmes défis dans leurs efforts pour répondre à ces aspirations.



Les réformes de justice peuvent s'avérer délicates. En effet, les élites profitent du statu quo et les professionnels de la justice peuvent se sentir menacés dès lors que le système s'ouvre aux approches et aux idées nouvelles, et à de nouveaux acteurs. Les ministres de la Justice ont souvent du mal à concurrencer les autres secteurs plus puissants pour obtenir des ressources.

L'atténuation des inégalités en matière de justice requiert une ambition nouvelle, c'est-à-dire un effort soutenu dans l'objectif d'offrir un accès à la justice à des milliards de personnes supplémentaires. Cet objectif nécessitera de surmonter les obstacles politiques au changement, et de convaincre les responsables de la justice que les politiques et les investissements appropriés leur permettront d'augmenter considérablement le niveau de la justice rendue.

Toutefois, les responsables favorables au changement sont portés par un élan de soutien croissant. En effet, les systèmes de justice du monde entier explorent de nouvelles méthodes pour faire des personnes et de leurs besoins une priorité. Le public est de plus en plus sensibilisé aux avantages que comportent les investissements dans la justice, et des mouvements locaux et mondiaux font campagne en faveur de la justice pour tous. Les avocats, les juges et les militants défendent efficacement les réformes, et le secteur privé est incité à se mobiliser pour soutenir l'amélioration de l'environnement juridique.

Quatre leviers peuvent aider les réformistes nationaux dans leurs efforts pour parachever la justice pour tous.

- Les données et les chiffres font prendre conscience du problème et démontrent en quoi certaines solutions peuvent se révéler rentables.
- L'innovation permet d'intégrer de nouveaux acteurs dans le secteur juridique, et crée des approches destinées à rendre la justice à grande échelle.
- Les stratégies de financement plus efficaces ne se concentrent plus sur les approches inefficaces mais redirigent les ressources vers des méthodes éprouvées. Elles attirent également des investissements provenant d'autres secteurs et d'investisseurs non traditionnels.
- De nouveaux modèles de gouvernance et des normes communes renforcent la cohérence au sein des systèmes de justice, en augmentant la diversité des partenaires aspirant au même objectif.

Le plan d'action

Au niveau national, le Groupe de travail sur la justice émet trois ensembles de recommandations :

- **Résoudre les problèmes de justice considérés par la population comme les plus importants**

Comprendre les problèmes juridiques grâce à des enquêtes régulières · Reconnaître, financer et protéger les défenseurs de

la justice · Offrir un accès à des services juridiques axés sur les personnes · Recourir à des méthodes alternatives rentables pour aider les personnes à résoudre leurs litiges et obtenir satisfaction.

- **Prévenir les problèmes de justice et donner la possibilité aux individus de participer pleinement à la vie sociale et économique.**

Mettre en œuvre des stratégies de prévention multisectorielles · Accroître l'autonomie, combattre la corruption et garantir une supervision indépendante · Lutter contre les injustices structurelles, garantir un accès universel aux documents juridiques, et aider les personnes à conclure des accords plus favorables · Renforcer les lois et les réglementations qui réduisent les risques de violence et le nombre de litiges.

- **Investir dans des systèmes et des institutions de justice œuvrant pour les personnes et dotés des capacités pour répondre à leurs besoins juridiques.**

Offrir un accès libre aux données liées à la justice · Créer un environnement réglementaire favorable à l'innovation · Élaborer une feuille de route nationale pour le financement de la justice pour tous · Accroître la représentation au sein du système de justice et appliquer de nouveaux modèles de gouvernance.

L'engagement du Programme 2030 en faveur de la justice pour tous requiert une coopération internationale accrue et des partenariats de justice revitalisés. En ce qui concerne l'action à l'échelle internationale, le Groupe de travail émet les recommandations suivantes :

- **Soutenir la mise en œuvre à l'échelle nationale**

Convoquer les pays pilotes, consigner les engagements volontaires visant à mettre en œuvre l'ODD 16.3, et aider les gouvernements à élaborer des stratégies crédibles, réalistes et subventionnées en vue de réaliser ces engagements.

- **Renforcer l'engagement en faveur de la justice**

Organiser une réunion biennale rassemblant des ministres de la Justice, des procureurs généraux et d'autres responsables de la justice, et qui servirait de plate-forme aux différents pays pour partager leurs expériences, examiner des recommandations et renforcer la coopération en matière de justice.

- **Mesurer les progrès**

Convenir d'un nouvel indicateur ODD 16.3 destiné à mesurer les progrès réalisés auprès de la société civile et complétant les indicateurs de justice pénale existants, et devant faire l'objet d'un test au niveau national avant d'être intégré au cadre mondial des indicateurs.

- **Intensifier la coopération**

Former une alliance de partenaires de justice internationaux et régionaux afin de soutenir la justice pour tous de façon plus cohérente, et de créer un collectif de donateurs en vue d'augmenter la part de financements internationaux alloués au secteur de la justice.

- **Créer le mouvement**

Faire davantage écho aux demandes de changement à travers des mouvements mondiaux, nationaux et locaux menant des campagnes en faveur de la justice pour tous.

L'appel à l'action

Afin de réaliser des progrès plus rapidement, le Groupe de travail appelle l'ensemble des partenaires à réunir leurs efforts soutenus en vue de concrétiser la justice pour tous d'ici 2030.

- **Les gouvernements** doivent élaborer des stratégies, allouer des ressources et former les partenariats nécessaires pour mettre en œuvre la justice pour tous.
- **Les professionnels de la justice** doivent travailler étroitement avec les gouvernements pour mener le mouvement en faveur de la justice pour tous.
- **Les autres secteurs** doivent jouer un rôle accru dans l'exécution de la justice.
- **La société civile** peut fournir davantage d'efforts pour autonomiser les requérants et contribuer à sensibiliser les plus vulnérables, à la condition qu'elle bénéficie d'une marge de manœuvre suffisante.
- **Le secteur privé** peut élaborer de nouvelles solutions pour répondre aux besoins de justice des personnes à moindre coût.
- **Les organisations régionales et internationales** doivent soutenir de manière plus cohérente et financer davantage les objectifs de développement durable liés à la justice.
- **Les fondations et organisations philanthropiques** doivent soutenir les approches axées sur les personnes ainsi que certaines priorités telles que le rôle de la justice dans la prévention.

Enfin, l'appel à l'action formulé par le Groupe de travail s'adresse aux membres de la société eux-mêmes, en tant que requérants, bénévoles et défenseurs des systèmes de justice. Ces derniers doivent en effet être autonomisés, afin de jouer un rôle central dans la création d'un monde plus équitable.



**En quoi la Justice
pour tous est-elle
nécessaire ?**

Afin d'atteindre les Objectifs de développement durable promettant la justice pour tous, il nous faut prendre conscience de l'étendue des inégalités en matière de justice et défendre les investissements nécessaires pour les résoudre.



Chapitre 1

Les inégalités en matière de justice

Afin de faciliter l'accès à la justice pour tous, il est essentiel de comprendre ce qu'implique réellement la justice dans le quotidien des individus.

Combien de personnes sont confrontées à des problèmes juridiques ? De quoi ont-elles besoin et à quoi aspirent-elles lorsqu'elles entreprennent des démarches juridiques ? Et quel type de justice obtiennent-elles ?

Il est estimé que quelque 250 millions de personnes vivent dans des conditions d'injustice extrême et sont dépourvues de protections juridiques efficaces.

À tout moment, 1, 5 milliards d'êtres humains font face à des problèmes juridiques qu'ils ne peuvent résoudre.

4, 5 milliards de personnes ne sont pas prises en compte dans les dispositions sociales, économiques et politiques prévues par les différentes lois.

Et bon nombre d'entre elles sont confrontées à plusieurs problèmes juridiques connexes. Au total, plus de 5 milliards d'individus sont privés de tout accès à la justice. Voilà ce que recouvre le terme d'« inégalités mondiales en matière de justice ».

Une justice pour tous ?

Une vision reposant sur « un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et inclusif sur le plan social, dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits » figure au cœur du Programme 2030 pour le Développement durable.¹

La justice constitue un fil conducteur reliant les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Sans un meilleur accès à la justice, les dirigeants politiques mondiaux seront dans l'incapacité de mettre fin à la pauvreté et de réduire les inégalités. Ils ne seront pas non plus en mesure de servir les plus vulnérables, de créer les conditions favorisant une prospérité durable et équitable, ni de promouvoir la paix et l'inclusion.

L'ODD 16.3 vise à garantir un accès équitable à la justice pour tous d'ici 2030. Les autres ODD abordent la problématique du déni de personnalité juridique, les formes majeures d'injustice telles que la corruption et les mouvements illégaux de capitaux, et la promotion des droits de l'homme et de l'autonomisation des genres.

Ces objectifs offrent une occasion unique d'accélérer la mise en œuvre de la justice pour tous.

Toutefois, afin de progresser dans cette direction, nous devons tout d'abord prendre conscience de l'étendue de la tâche à accomplir.

La collecte de données juridiques axées sur les individus

Jusqu'à récemment, l'absence de données a permis d'occulter l'ampleur des inégalités en matière d'accès à la justice.

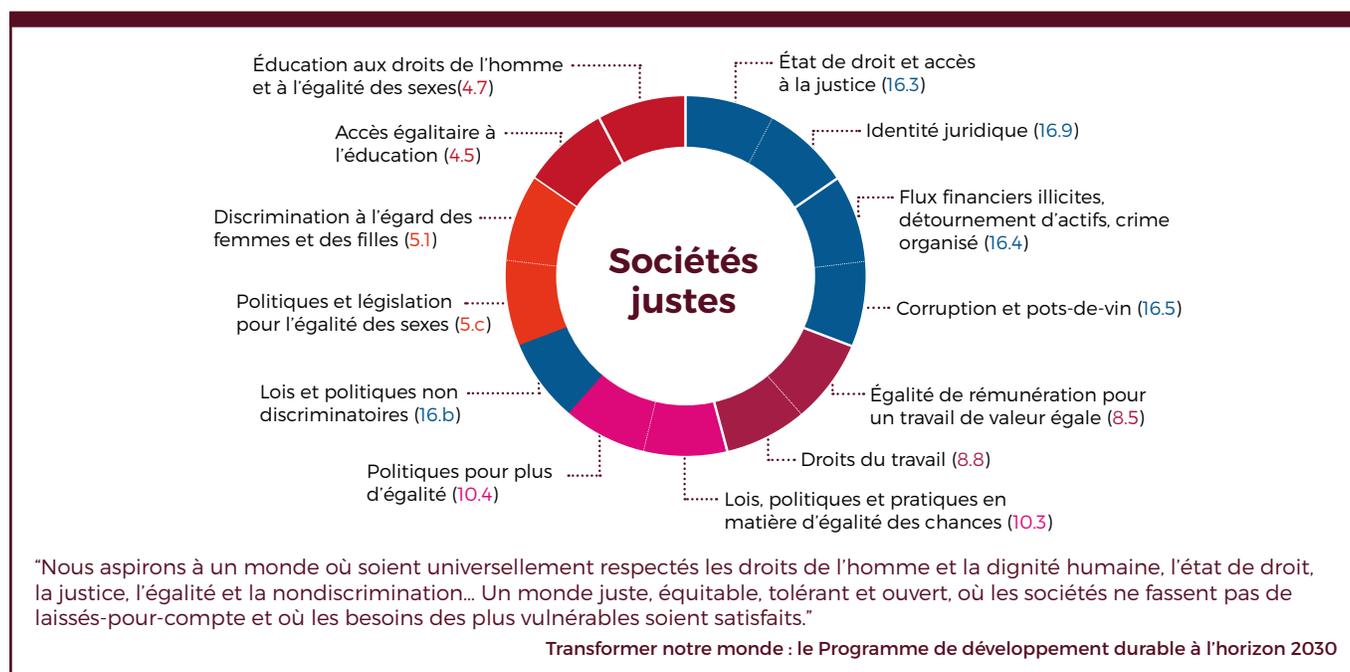
De nombreux pays ont recueilli des informations quant à la performance de leurs institutions de justice, y compris concernant le nombre de crimes signalés à la police, le nombre d'affaires portées devant les tribunaux, ou encore quant aux délais avant que les jugements ne soient rendus. Toutefois, ces statistiques en disent peu sur l'expérience des personnes durant leurs parcours juridiques. La plupart des victimes de crimes et de violence ne font aucun signalement aux autorités. Et peu de litiges font l'objet de poursuites. De nombreuses personnes doivent surmonter ces obstacles intimidants, qui restent invisibles aux yeux des institutions de justice officielles. En outre, un grand nombre de personnes – même lorsqu'elles sollicitent activement de l'aide – voient leurs besoins non satisfaits en raison de la faible qualité des services juridiques, des obstacles structurels ou encore des lacunes institutionnelles qui les empêchent de protéger leurs droits.

Les données juridiques axées sur les personnes ne sont pas récentes. En 1933, l'Association des écoles de droit américaines a décidé d'examiner l'état de la justice aux États-Unis. Si ses membres s'intéressaient avant tout au « bien-être des juristes », ils ont également cherché à savoir si la population profitait de « services juridiques adéquats et compétents, pertinents dans une société moderne ».² Ils ont alors conçu une enquête destinée aux franges de la population à faibles revenus ou à revenus intermédiaires ainsi qu'aux chefs de petites entreprises, afin d'évaluer leur capacité à résoudre leurs problèmes juridiques.

› Groupe de travail sur les inégalités en matière de justice

Cette analyse a été réalisée par le World Justice Project, en collaboration avec :

- L'institut de la Haye pour l'innovation de la loi
- Le ministère argentin de la Justice et des Droits de l'homme
- Le Centre sur la coopération internationale (NYU)
- L'Organisation de coopération et de développement économiques
- L'Open Society Justice Initiative
- Le Programme des Nations Unies pour le développement
- L'University College de Londres
- L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime
- Le Centre d'excellence UNODC-INEGI
- White & Case LLP
- La Banque mondiale



Après examen des résultats, l'Association a conclu que le système était défaillant. Les personnes rencontrant des problèmes ne sollicitaient aucune aide juridique, tandis que les juristes dont le travail était principalement centré sur le grand public avaient des difficultés à gagner leur vie. « Le public a causé la perte des cabinets juridiques », a conclu le rapport. « Les juristes ont davantage de temps libre ».

De nombreuses années auront été nécessaires pour que ces observations déterminantes donnent lieu à des actions concrètes. En effet, les pays ont continué de se reposer sur des données consacrées aux systèmes et aux institutions, plutôt qu'aux personnes. Il aura ainsi fallu attendre quarante ans pour que les données commencent à se concentrer de façon systémique sur les besoins juridiques de la population :

- Dans les années 1970, des enquêtes de victimisation ont commencé à s'intéresser aux individus et à leur expérience en matière de crime, à leur sentiment de sécurité au sein de leur communauté, et à leurs expériences avec la police et les autres organismes de justice pénale.³
- À partir des années 1990, des enquêtes sur les besoins en matière de justice ont exploré une plus grande variété de problèmes juridiques, en tentant d'identifier les actions mises en œuvre par les individus pour résoudre ces problèmes et d'évaluer leur degré de satisfaction quant à la manière dont ils ont été traités et aux résultats qu'ils ont obtenus.⁴
- Par ailleurs, un nombre croissant d'enquêtes menées par des spécialistes fournissent un aperçu des besoins des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables en matière de justice.

Des données juridiques axées sur la population sont désormais disponibles dans un nombre croissant de pays. Le Groupe de travail sur la justice a travaillé avec les principales organisations mondiales dédiées aux données de justice en vue de compiler l'ensemble des enquêtes disponibles et de les intégrer à d'autres types de données permettant de comprendre la manière dont le fardeau de l'injustice s'abat sur les différents groupes d'une société. Pour certains pays, des données issues des offices nationaux de statistiques (voir l'encadré à la fin du chapitre) et d'autres sources officielles sont disponibles. Pour d'autres, nous avons extrait ces informations à partir d'enquêtes transnationales ou indépendantes. Toutefois, dans les deux cas, ces données reflètent le bilan dressé par un échantillon représentatif des membres de la société en ce qui concerne leurs expériences, et non les opinions d'experts et les rapports d'institutions de justice.

La plupart de ces données sont récentes et n'avaient jamais été regroupées auparavant. Grâce aux efforts de notre Groupe de travail sur les inégalités en matière de justice, nous sommes pour la première fois en mesure de présenter une synthèse globale de l'étendue et de la nature des inégalités en matière d'accès à la justice (voir Annexe 1).



Les enquêtes sur les besoins de justice et sur la victimisation et les enquêtes spécialisées sont devenues davantage accessibles et couvrent désormais de nombreux pays.⁵

Les trois dimensions de l'inégalité en matière de justice

« Que règne la justice pour tous. Qu'il y ait la paix pour tous. Qu'il y ait du travail, du pain, de l'eau et du sel pour tous. »⁶ Tels furent les mots de Nelson Mandela lorsqu'il devint le premier Président de l'Afrique du Sud élu démocratiquement.

Pour Nelson Mandela, la justice était aussi fondamentale pour la société que ne l'étaient la paix et les moyens de subsistance. Emprisonné pendant 27 ans par un système juridique qui n'offrait aux citoyens aucune égalité devant la loi, Nelson Mandela dénonçait également le fait que les « dirigeants corrompus puissent poursuivre en justice les citoyens justes et réclamer vengeance à leur rencontre ».⁷

Avant qu'il ne soit incarcéré, sa lutte contre l'Apartheid a été façonnée par son expérience en tant qu'avocat. Après avoir découvert que les mêmes services juridiques étaient davantage facturés aux Sud-Africains noirs qu'à l'élite blanche, il décida de s'associer avec Oliver Tambo pour créer un cabinet d'avocat. Nelson Mandela et Oliver Tambo ont été submergés par les demandes de clients qui n'avaient nul autre cabinet à qui s'adresser. « Nous étions le cabinet de prédilection des Africains et leur dernier recours », se souvient Nelson Mandela. « Chaque jour, nous entendions et observions les milliers d'humiliations auxquels étaient confrontés les Africains ordinaires dans leur quotidien. »⁸

Lorsqu'il fut finalement libéré de prison, Nelson Mandela s'est présenté aux élections en défendant un programme qui considérait la réforme du système de justice comme l'un des fondements d'une Afrique du Sud démocratique.⁹ Des institutions de justice accessibles, abordables et légitimes étaient nécessaires pour prévenir la violence et l'insécurité, autonomiser les individus en tant que citoyens et créer les conditions pour combattre la pauvreté et favoriser la prospérité. La justice devait également jouer un rôle dans la transition du pays, en aidant les Sud-Africains à « se relever des abus et des préjudices qui ont submergé la plupart de nos communautés ».¹⁰

Dans son évaluation de l'étendue des inégalités mondiales en matière de justice, le Groupe de travail a mis en lumière trois dimensions concordant avec l'expérience de Nelson Mandela.

Tout d'abord, nous avons procédé à une estimation du nombre de personnes vivant dans des conditions d'injustice extrême. Ces personnes vivent dans des pays où le système de justice est incapable de protéger leurs libertés et droits fondamentaux, et où ils sont, comme en Afrique du Sud durant l'Apartheid, activement privés d'accès à la justice.

Dans un second temps, nous avons examiné les données reflétant le nombre de personnes qui essaient de résoudre des problèmes juridiques sans y parvenir. Comme l'a observé Nelson Mandela, il est impossible de renforcer le système de justice sans d'abord comprendre la manière dont la population fait l'expérience de l'injustice dans son quotidien.

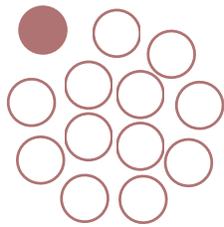
“ Plus de 5 milliards de personnes sont confrontées à au moins une forme d'injustice (et un grand nombre d'entre elles subissent des formes d'injustice multiples). Une majorité écrasante de la population mondiale ne jouit pas d'un accès suffisant à la justice. ”

L'écart de justice mondiale

5.1 milliards de personnes sont privées d'accès à la justice

4,5 milliards

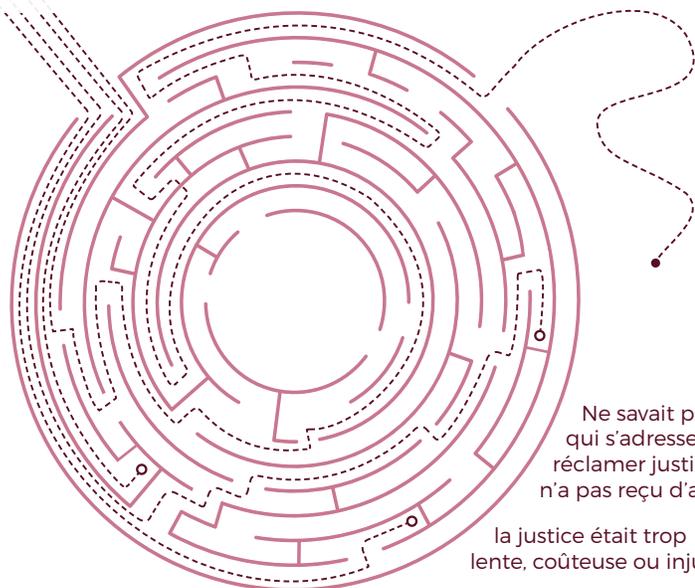
de personnes sont privées de d'opportunités sociales, économiques et politiques



- manquer de preuve de logement ou de tenure foncier
- employés informels
- absence d'identité légale

1,5 milliards

ont un problème de justice pénale, civile ou administrative qu'ils ne peuvent pas résoudre



Ne savait pas à qui s'adresser pour réclamer justice ou n'a pas reçu d'aide

la justice était trop lente, coûteuse ou injuste

le problème juridique n'a pas été résolu



- Vivent dans des pays sans état de droit
- Vivent dans l'esclavage moderne
- Sont apatrides

253 millions

de personnes vivent dans des conditions d'extrême injustice sans aucune protection légale réel

Enfin, nous avons estimé le nombre de personnes dénuées de protections juridiques leur permettant de jouir de leurs droits, de réaliser leur potentiel et de participer au façonnement de l'avenir de leur pays. Cet examen souligne l'importance de la justice en tant que fondement des sociétés pacifiques et inclusives, et en tant que moteur du développement durable.

Les estimations présentées ici se veulent prudentes, toutefois elles livrent un aperçu global alarmant. Au total, 5,1 milliards de personnes relèvent d'au moins un de ces trois groupes. Bon nombre d'entre elles souffrent de formes multiples d'injustice. En d'autres termes, une grande majorité des quelque 7,7 milliards d'êtres humains qui peuplent le monde n'ont pas véritablement accès à la justice.

Les personnes vivant dans des conditions d'injustice extrême

Au moins 253 millions de personnes vivent dans des conditions d'injustice extrême.

Nous comparons ces conditions à celle d'extrême ou d'absolue pauvreté, qui a été définie comme « une condition caractérisée par le fait que les besoins humains essentiels ne sont absolument pas satisfaits » à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social de 1995.¹¹ De la même manière, les personnes qui rencontrent des situations d'injustice extrême sont privées des droits humains les plus essentiels et n'ont pas véritablement la possibilité de réaliser leur potentiel.

Le Programme 2030 identifie l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions comme le « plus grand défi mondial », et promet « d'éradiquer l'extrême pauvreté pour l'ensemble de la population mondiale » d'ici 2030.¹² La privation grave de justice caractérise l'une des dimensions de l'extrême pauvreté. Le fait d'assurer, a minima, à toutes les personnes un niveau minimal de sécurité et de justice doit constituer une priorité dans le cadre de la stratégie pour éradiquer la pauvreté.

Au moins 203 millions d'individus vivent dans des pays où il n'existe aucune règle de droit et où les niveaux d'insécurité sont extrêmement élevés. Ils font face aux risques de violence et de privation des droits les plus importants, et ne bénéficient pas d'un véritable accès à des institutions de justice fonctionnelles. Au lieu de jouir d'une certaine protection, ils sont souvent victimes d'actes de violence commis par les acteurs gouvernementaux. Leurs gouvernements ont un contrôle limité sur leur territoire et sont incapables de satisfaire leur devoir essentiel qui consiste à préserver l'État de droit (ou sont peu disposés à le faire).¹³ Dans bon nombre de ces pays, des acteurs non gouvernementaux – extrémistes violents, gangs et autres groupes armés – ont pu tirer parti de cette niche inexploitée pour prendre la forme d'un « gouvernement fantôme ».¹⁴



Dans certains pays, les gouvernements – qui prennent eux-mêmes part aux conflits – ont instauré des systèmes de justice alternatifs opérant sans supervision et sans obligation de rendre des comptes, et agissant au mépris du droit international.¹⁵

Les personnes apatrides, privées de la protection juridique que leur confère leur nationalité, sont également incluses dans cette catégorie.¹⁶ Environ 12 millions d'individus sont apatrides à travers le monde, bien que la majorité d'entre eux ne peut être comprise dans les statistiques officielles dans la mesure où les différents gouvernements ne reconnaissent pas leur existence.¹⁷ L'Open Society Justice Initiative a fait état d'une « crise contemporaine d'apatridie » sous trois dimensions : « le déni d'accès à la citoyenneté, la privation arbitraire de citoyenneté et les situations de succession d'État qui ont tout bonnement exclu certains groupes ethniques, les rendant ainsi apatrides ».¹⁸ En l'absence de statut officiel, les individus apatrides sont particulièrement vulnérables face aux violations de leurs droits humains, commises bien souvent par les autorités des pays dans lesquels ils résident, et sont fortement limités dans leur capacité à solliciter une protection juridique. Les personnes apatrides sont dans l'incapacité juridique d'accéder au travail, à la propriété et au mariage, de bénéficier d'une formation scolaire ou encore de déclarer la naissance de leurs enfants.

L'esclavage représente un autre abus qui prive les personnes de toute possibilité d'accéder à la justice. À travers le monde, 40 millions de personnes sont considérées comme des esclaves modernes.¹⁹ Parmi elles, 25 millions sont soumises à au travail forcé et 15 millions ont été contraintes de se marier contre leur gré. Nombre d'entre elles sont asservies pendant des décennies et leurs droits fondamentaux sont bafoués quotidiennement. Plus de deux esclaves modernes sur trois sont des femmes, et deux esclaves modernes sur cinq sont des enfants. Certains individus réduits à l'esclavage sont contraints au travail forcé par les autorités nationales. D'autres sont en situation de vulnérabilité en raison de la faiblesse des systèmes de justice qui devraient pourtant les protéger.²⁰ Dans le même temps, des recherches récentes ont révélé des niveaux d'esclavage moderne plus élevés que prévu dans les pays développés, montrant ainsi que des foyers d'injustice extrême persistent dans toutes les régions du monde.²¹

Dans cette première estimation du nombre de personnes vivant dans des conditions d'injustice extrême, nous avons seulement pris en compte les individus issus de pays où le système de justice s'est effondré, et les individus absolument privés de leurs droits à la liberté et à l'égalité prévus par la loi. Des recherches ultérieures pourraient élargir le champ de cette étude, en étudiant notamment les pays où le système de justice est à peine fonctionnel et où la règle de droit est absente sur une grande partie du territoire. D'autres groupes pourraient être couverts en plus des apatrides et des personnes réduites à l'esclavage, tels que les réfugiés et les personnes apatrides situées dans des

zones à risque, les femmes confrontées aux formes les plus graves de discrimination juridique, les personnes soumises à des systèmes similaires à l'apartheid, ou encore les personnes privées de leur liberté au mépris des normes en matière de droits de l'homme. De cette manière, nous pouvons continuer à nous concentrer sur les groupes les plus vulnérables – ceux pour qui la justice est totalement hors de portée.

Les personnes dans l'incapacité de résoudre leurs problèmes de justice

À tout moment, quelque 1,5 milliard d'êtres humains ne peuvent pas résoudre leurs problèmes de justice.

Il peut s'agir de victimes de violences ou de crimes non signalés. Ils sont parfois confrontés à un problème de justice civile ou administrative qu'ils ne peuvent pas dissiper. Ils sont parfois impliqués dans un conflit juridique – concernant, par exemple, des terres, un employeur ou encore un propriétaire – auquel ils ne sont pas en mesure d'apporter une solution satisfaisante. Ou bien ils sont dans l'incapacité d'obtenir un accès suffisant aux services publics qui devraient être à leur disposition.

Les personnes appartenant à ce groupe ne se rendent pas toujours compte qu'elles sont confrontées à un problème de justice.²² C'est pourquoi notre analyse repose sur les informations recueillies dans le cadre d'enquêtes formulées dans un langage courant et pouvant aider les personnes à se remémorer certains incidents comportant un aspect ou une dimension juridique.²³ Parmi ceux-ci figurent uniquement des problèmes de justice ayant un impact significatif sur la vie des personnes. Les problèmes ordinaires ou mineurs ont été écartés.

Les enquêtes que nous avons examinées interrogent les personnes quant aux différentes stratégies qu'elles ont adoptées pour résoudre leurs problèmes de justice. Elles ne partent pas du principe qu'une meilleure offre de services juridiques constitue l'unique – ni la meilleure – réponse.²⁴ Parmi les problèmes non résolus figurent à la fois les problèmes qui n'ont trouvé aucune solution et les problèmes dans le cadre desquels les victimes d'injustice ont jugé le processus de justice trop long, coûteux ou tout simplement inéquitable.²⁵

Le Groupe de travail estime que, en moyenne, près de 60 % des individus sont dans l'impossibilité de résoudre leurs problèmes juridiques.

Bon nombre d'entre eux sont réticents à l'idée d'entamer des démarches pour résoudre leurs problèmes. La plupart des crimes, par exemple, ne sont pas signalés :

- Dans 30 pays, les taux de signalement moyens de cinq crimes non violents contre la propriété n'atteignaient pas 50 %. Dans sept villes situées dans des pays en développement, ces taux étaient inférieurs à 20 %.²⁶
- Les crimes violents sont encore moins visibles aux yeux du système

“Les personnes dont les problèmes de justice ne sont pas résolus sont victimes d'actes de violence ou de crimes non signalés, ou rencontrent des différends civils ou administratifs auxquels elles ne sont pas en mesure d'apporter une conclusion satisfaisante.”

de justice pénal. Dans le même groupe de pays, seuls un tiers des attaques et un dixième des agressions sexuelles environ étaient rapportées.

- Les groupes vulnérables sont les moins bien protégés contre les crimes violents. Une étude réalisée dans neuf pays a indiqué que seulement 10 % des filles et 5 % des garçons sollicitaient un *quelconque* service après avoir été victimes de violences sexuelles.²⁷

De nombreuses raisons expliquent le non-signalement des crimes par les victimes. Les victimes n'ont parfois pas conscience que la manière dont elles ont été traitées était illégale, ou elles ont le sentiment qu'elles ont déjà suffisamment souffert. La pression sociale et la stigmatisation empêchent bon nombre d'entre elles de réclamer réparation.

Toutefois, certaines enquêtes démontrent également que de nombreuses victimes se sentent dépossédées de tout pouvoir en raison de leur manque de confiance dans le système de justice pénal. Au Royaume-Uni, la moitié des victimes ne signale pas les crimes. Elles craignent le désintérêt de la police ou encore l'incapacité de celle-ci à les aider, ou elles ont eu une mauvaise expérience avec la police par le passé.²⁸ Dans le cadre d'une enquête internationale, lorsque les femmes étaient interrogées quant à la raison pour laquelle elles n'ont pas signalé leur expérience de harcèlement sexuel, la moitié d'entre elles ont répondu qu'elles ne voyaient pas l'utilité de rapporter ce crime à la police, et un quart d'entre elles ont affirmé qu'elles estimaient que le système de justice ne se montrerait pas suffisamment compréhensif.²⁹

Lorsque des cas d'injustice sont signalés, la réponse apportée est souvent inadéquate. Un large éventail de données montre des degrés d'impunité élevés en ce qui concerne les actes de violence et les crimes. Aux États-Unis, par exemple, près de 40 % des homicides n'entraînent aucune arrestation ni aucune identification d'un suspect.³⁰ Au Mexique, seulement 5 % des cas d'homicide sont résolus.³¹ Pour certains crimes, les taux de condamnation sont à peine supérieurs à zéro. Nous estimons qu'à travers le monde, moins d'1 % des femmes victimes de viol obtiennent justice.³²

Une observation similaire s'impose lorsque nous examinons les besoins de justice d'ordre civil ou administratif. Les litiges entre individus, entre les individus et les gouvernements, et entre les individus et les entreprises font partie de la vie courante. Si la prévalence de la violence est sous-estimée dans les enquêtes, les personnes sont près de neuf fois plus susceptibles de rencontrer un problème de justice civil ou administratif que de nécessiter l'aide du système de justice pénal.³³

Bon nombre des problèmes auxquels sont quotidiennement confrontées les personnes comportent une dimension juridique. Ces problèmes sont par ailleurs connexes. Un divorce peut en effet entraîner des litiges concernant des terres ou des propriétés. Les problèmes de justice civile et administrative non résolus peuvent



conduire à la violence. Les frontières entre ces différentes formes d'injustice sont souvent ténues dans la vie quotidienne.

Ces problèmes de justice courants partagent plusieurs caractéristiques communes :

- De nombreuses personnes n'engagent aucunes démarches lorsqu'elles rencontrent un problème de justice civile ou administrative.³⁵ Soit elles ne se rendent pas compte que la loi devrait être en mesure de les aider, ou ne savent pas à qui s'adresser pour demander de l'aide, soit elles sont convaincues qu'elles n'obtiendront pas de solution équitable. Les coûts engendrés *constituent* évidemment un problème, mais d'autres obstacles cruciaux peuvent impacter la décision des victimes d'entamer des démarches juridiques.
- Dans une large mesure, les litiges sont résolus en dehors du système de justice formel. Dans la plupart des pays, les « premiers intervenants » ne sont ni les avocats ni les tribunaux.³⁶ À la place, les personnes se tournent vers des individus en qui elles ont confiance au sein de leurs familles ou de leurs communautés. Elles peuvent également solliciter une multitude d'organisations et de ressources – gouvernementales et non gouvernementales, officielles ou non officielles, spécialisées dans la justice ou dans d'autres secteurs – pour demander des conseils ou de l'aide.³⁷
- Les personnes qui ont le plus besoin de la justice sont les moins susceptibles de l'obtenir. Leurs problèmes sont plus complexes et davantage interconnectés. En Australie, par exemple, 9 % des individus sont confrontés à plus de 60 % de l'ensemble des problèmes juridiques.³⁸ Ils sont les plus susceptibles d'être victimes d'une discrimination active de la part du système de justice. Et ils sont souvent confrontés à des déséquilibres insurmontables de pouvoir, dans la mesure où ils s'opposent à des parties qui disposent des ressources nécessaires pour utiliser la loi à leur avantage.

Les personnes privées des possibilités offertes par la loi

La justice n'a pas uniquement pour but d'apporter des réponses aux problèmes et aux litiges. Elle doit également contribuer de façon positive au développement durable et agir en tant que passerelle vers les autres droits.

Nous avons par conséquent calculé le nombre de personnes privées d'accès aux « infrastructures juridiques » fondamentales qui stimulent la croissance, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale.³⁹ L'analyse du Groupe de travail repose sur le travail innovant de la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit, qui a montré en 2008 que quatre milliards d'individus étaient « incapables d'améliorer leur niveau de vie et de sortir de la pauvreté » car ils n'avaient pas accès à la documentation élémentaire et aux autres protections juridiques.⁴⁰

Aujourd'hui, nous estimons que 4,5 milliards de personnes sont privées des possibilités offertes par la loi. Cette estimation comporte trois éléments :

- Les personnes dépourvues de personnalité juridique.
- Les personnes ne disposant d'aucun justificatif de domicile ou titre de propriété.
- Les personnes employées dans le cadre de l'économie informelle.

À travers le monde, 1,1 milliard d'êtres humains ne disposent d'aucune personnalité juridique. Dans le cas d'un enfant de moins de cinq ans sur trois, cette situation s'explique par le fait que sa naissance n'a jamais été déclarée.⁴¹ Bon nombre d'entre eux ne parviennent jamais à rectifier cette situation, même à l'âge adulte.⁴² La privation de personnalité juridique empêche ces personnes d'accéder aux droits assurés par le service public tels que la santé ou l'éducation, d'accéder au mariage, de trouver un emploi ou de créer une entreprise. Elle freine également l'accès aux institutions destinées à protéger et faire appliquer certains droits, telles que les tribunaux et la police. Les populations et les pays les plus pauvres sont les moins susceptibles de jouir d'un acte de naissance, et les naissances des filles sont bien souvent moins déclarées que celles des garçons – dans les pays à faibles revenus, 45 % du quintile le plus pauvre ne dispose d'aucune personnalité juridique, tout comme 45 % des femmes issues de toutes les tranches de revenus.⁴³

Toutefois, certains progrès ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années. Le nombre de personnes sans état civil a baissé de 25 % depuis 2016. Si une partie de cette différence peut s'expliquer par une meilleure collecte des données, cet écart reflète également le déploiement rapide de programmes d'attribution de personnalités juridiques dans des pays tels que l'Inde.⁴⁴

Selon les estimations, quelque 2,3 milliards d'individus sont dépourvus de justificatif de résidence ou de titre de propriété. L'absence de documents liés à la propriété et aux terres renforce l'insécurité des personnes et bloque leur accès aux prêts, et les empêche de prendre en compte la valeur de revente totale de leurs possessions.⁴⁵ Les communautés elles aussi ont besoin de reconnaissance quant à leurs droits fonciers afin de prévenir l'expropriation, protéger leurs moyens de subsistance et lutter contre la dégradation de l'environnement. Les femmes sont particulièrement vulnérables face aux problèmes de droits de propriété, tout comme les populations autochtones et les autres communautés désavantagées.⁴⁶

La croissance et l'évolution démographiques, ainsi que la croissance économique continueront d'accroître les pressions exercées dans les pays et les communautés dotés de droits fonciers et de propriété insuffisants. Dans la mesure où 1,1 milliard de personnes supplémentaires devraient vivre dans des villes et des zones urbaines d'ici 2030, l'urbanisation pourrait entraîner une hausse des litiges liés



4,5 milliards d'individus sont privés des possibilités offertes par la loi

aux droits fonciers et de propriété à mesure que les terres disponibles se feront plus rares.⁴⁷

Nous assistons également à des inégalités marquées en matière de justice sur le lieu de travail. À travers le monde, 2,1 milliards de personnes sont employées de manière informelle. La plupart de ces travailleurs ne sont pas couverts par des contrats officiels et opèrent par conséquent en dehors du cadre du droit du travail.⁴⁸ Cette situation limite la capacité de ces personnes à se défendre contre l'exploitation et les abus. Bon nombre des travailleurs employés de manière informelle travaillent selon des horaires de travail excessivement longs pour de faibles revenus et dans des conditions dangereuses et inconfortables. Dans le même temps, les travailleurs indépendants employés de manière informelle rencontrent des difficultés à accéder à des fonds et à faire appliquer les contrats, et ils peuvent également subir des menaces quant à leur sécurité physique, notamment de la part des autorités. Dans les pays en développement, les femmes sont davantage susceptibles d'être employées de manière informelle que les hommes. Seuls 5 % des travailleuses d'Asie du Sud sont employées de manière formelle, contre 11 % en Afrique subsaharienne.⁴⁹

Les obstacles à la justice pour tous

L'analyse du Groupe de travail met des visages sur les inégalités en matière de justice. Nous avons attiré l'attention sur les personnes privées de tout accès à la justice. Nous avons mis en lumière les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes incapables de résoudre des litiges, ni d'obtenir justice lorsqu'elles sont victimes de violence ou de crimes. Et nous avons montré dans quelle mesure de grands nombres de personnes sont privées des possibilités offertes par la loi.

Toutefois, s'il est important de prendre d'abord en compte les personnes et leurs expériences, il est évident qu'un grand nombre des problèmes de justice que nous avons examinés ont à la fois une dimension collective et une dimension individuelle.⁵⁰ Bon nombre de femmes et d'enfants sont victimes de violence, reflétant ainsi une défaillance à grande échelle dans la protection de leurs droits. Si une communauté ne peut protéger ses terres ou si les membres les plus pauvres d'une société peuvent être expulsés de leur domicile sans recours juridique, cela traduit un dysfonctionnement généralisé du système de justice, qui ne peut réduire les inégalités de pouvoir.

L'injustice et l'inégalité vont de pair. Les membres les plus vulnérables d'une société sont les plus exposés aux injustices et, lorsqu'ils sont confrontés à ces injustices, ils en paient les plus lourdes conséquences (voir l'Article de fond n°1). En revanche, ils sont les moins susceptibles d'accéder à des systèmes de justice répondant à leurs besoins. Les communautés les plus pauvres sont également les plus exposées aux injustices structurelles telles que l'expropriation des terres, la destruction de l'environnement ou encore les violations des droits commises par les institutions nationales et les entreprises. Par ailleurs,

ces communautés souffrent souvent de discriminations extrêmes lors de leurs démarches juridiques.

Si certains groupes souffrent de manière disproportionnée des injustices structurelles, d'autres en profitent très largement. Bien souvent, les élites sont en mesure de recourir au système de justice pour protéger leurs intérêts et renforcer leurs privilèges. L'impunité permet à de nombreux auteurs d'injustice d'échapper à la responsabilité de leurs crimes. Un tel traitement inéquitable nuit aux systèmes de justice, et entraîne davantage de violence, de corruption et d'insécurité.⁵¹

Les personnes cherchant à résoudre leurs problèmes de justice sont confrontées à de nombreux obstacles. Il existe un décalage entre les besoins des personnes et les services que peuvent fournir les systèmes de justice.

- La justice est bien souvent trop lente et chronophage, trop chère et inutilement stressante pour les personnes qui ont besoin d'aide. Pour de nombreux individus, les institutions de justice sont physiquement inaccessibles, difficiles à approcher ou rendues inefficaces en raison d'obstacles linguistiques ou culturels. Les retards que cela entraîne renforcent davantage la gravité des problèmes de justice, en imposant des coûts et un stress supplémentaires aux requérants et aux institutions de justice elles-mêmes.
- Par sa nature conflictuelle, le système de justice peut aggraver les litiges et le traumatisme des victimes. Les procédures ne sont pas destinées à apaiser les conflits ni à encourager les personnes à résoudre les problèmes de façon constructive. Dans la plupart des cas, le secteur juridique n'est pas prévu pour tirer des enseignements des affaires individuelles, ni pour exploiter ces enseignements pour prévenir les problèmes de justice ou encore pour limiter leur gravité et leur impact.
- La corruption au sein du système de justice et l'absence d'acteurs de justice indépendants constituent un obstacle supplémentaire. Dans de nombreux pays, la police et le système de justice comptent parmi les institutions jugées les moins fiables. De nombreuses personnes ordinaires s'attendent à devoir verser des pots-de-vin dans le cadre de leurs démarches juridiques. Un plus grand nombre d'entre elles encore savent qu'elles ne bénéficieront pas de règles du jeu équitables une fois confrontées à leur adversaire, qui dispose de ressources plus importantes et de meilleures relations.

Ces barrières reflètent le manque de coopération entre les institutions de justice. Les inégalités en matière de justice ne peuvent être comblées par une simple organisation ou un simple ministère. Les systèmes de justice doivent se concentrer sur les personnes et leurs besoins, en autorisant les institutions à collaborer pour satisfaire le désir de justice de la société. Ce principe constitue le fondement de l'analyse et des recommandations figurant dans ce rapport.

“ L'injustice et l'inégalité vont de pair. Les membres les plus vulnérables d'une société sont les plus à risque face à l'injustice, tandis que les élites sont bien souvent en mesure de recourir au système de justice pour protéger leurs intérêts et renforcer leurs privilèges. ”

Le Programme 2030 promet un accès équitable à la Justice pour tous d'ici 2030, toutefois nous vivons dans un monde où les systèmes de justice ne rendent justice qu'aux élites. La réduction des inégalités en matière de justice requiert une vision nouvelle, une métamorphose des ambitions ainsi que des stratégies permettant de prendre sérieusement la mesure du problème.

D'autres secteurs – inspirés en partie par les Objectifs du Millénaire pour le Développement – ont commencé à amorcer cette transition. Si l'enseignement était autrefois limité à une minorité privilégiée, l'ensemble des pays se sont désormais engagés à offrir une éducation à chaque enfant (au moins jusqu'à l'enseignement secondaire) et les États sont priés de faciliter l'accès à l'éducation pour tous.⁵² La moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à des soins appropriés, mais nous assistons depuis quelques années à un mouvement croissant en faveur d'une couverture médicale universelle dans l'ensemble des pays, riches ou pauvres.⁵³

Nous devons maintenant livrer un plaidoyer tout aussi puissant en faveur de la justice. Le fait d'offrir à des milliards de personnes supplémentaires un accès à la justice n'est pas seulement la bonne chose à faire, cela permettra également d'apporter des avantages considérables aux personnes, aux communautés et aux sociétés. En plaçant les personnes au centre des systèmes de justice, nous pouvons contribuer à ouvrir la voie à des modèles de développement plus durables.

Vers de meilleures données de justice : le rôle des Offices nationaux de statistiques

Si nous ne disposons seulement que d'un aperçu partiel des inégalités de justice, celui-ci constitue toutefois un point de départ pour adopter une approche plus stratégique dans la poursuite des ODD liés à la justice pour tous et dans la création de systèmes de justice qui font des personnes leur priorité.

La mesure et la communication des progrès réalisés selon les indicateurs actuels pour ODD 16.3 constituent des défis majeurs pour les pays et les Offices nationaux de statistiques. La demande de données de justice de meilleure qualité devrait continuer d'augmenter, à la condition qu'un indicateur mondial visant à mesurer l'accès à la justice civile et administrative soit défini d'un commun accord.

Les Offices nationaux de statistiques (ONS) auront besoin de systèmes plus indépendants et transparents s'ils souhaitent recueillir des données solides et exhaustives axées sur les personnes, et pouvant être utilisées pour évaluer les progrès nationaux dans le cadre de l'ODD 16.3. Des normes de gouvernance plus strictes permettront de garantir que les données de justice seront collectées sans l'aide des gouvernements et indépendamment de toute influence extérieure, en réduisant ainsi le risque de préjugés, en renforçant la crédibilité des données, et en promouvant le partage des données avec les gouvernements et les partenaires non gouvernementaux.

Le Code de bonnes pratiques d'Eurostat fournit un cadre à chaque Office national de statistiques européen afin que ceux-ci élaborent leurs propres approches pour garantir l'indépendance, la responsabilité et la transparence. À l'avenir, les nouvelles normes régionales et mondiales concernant la gouvernance des ONS pourraient renforcer les capacités nationales à recueillir des données de justice indépendantes. Cela pourrait comporter des avantages en ce qui concerne les données de justice et leur communication, mais aussi en ce qui concerne les rapports liés aux autres éléments du Programme 2030.

Cet encadré est extrait de « NSO Governance for Better Justice Data », une note de service destinée au Groupe de travail sur la justice et préparée par White & Case LLP.



Chapitre 2

Défendre l'action

Les coûts engendrés par l'accès insuffisant à la justice sont élevés.

À l'échelle individuelle, l'injustice entraîne une baisse de revenus ainsi que des problèmes de santé mentale et physique.

À l'échelle des sociétés, elle renforce la pauvreté, nuit à l'économie et accroît les risques d'instabilité, de violence et de conflit.

Les investissements dans la justice peuvent permettre aux sociétés de récolter d'importants bénéfices. Ils transforment les vies, renforcent les communautés et stimulent les économies, en assurant un retour sur investissement substantiel.

Dans les pays les plus pauvres, l'accès à un niveau élémentaire de justice coûterait chaque année 20 \$ par habitant. Dans les pays à revenus intermédiaires, ce montant s'élèverait à 64 \$, contre 190 \$ dans les pays à revenus élevés.

Les services de justice élémentaires sont abordables grâce à des financements plus efficaces, une aide internationale accrue pour les pays les plus pauvres, et un meilleur recours aux solutions financières à faible coût et à forte valeur ajoutée.

Investir dans la Justice pour tous

L'accès à la justice est un droit humain fondamental.⁵⁴ Il aide également les personnes à prendre connaissance de leurs autres droits et à obtenir réparation lorsque ces derniers sont bafoués. Grâce au Programme 2030, les dirigeants du monde ont enfin reconnu cette relation. Dans le cadre de leur vision d'un monde reposant sur le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, ceux-ci ont promis de bâtir des sociétés garantissant la justice pour tous.

Mais outre cet argument moral, des raisons pragmatiques justifient les investissements dans la justice pour tous. L'injustice est coûteuse. Les personnes, les communautés et les sociétés subissent de lourds préjudices lorsque les systèmes de justice ne les protègent pas contre la violence et ne les aident pas à résoudre des litiges ou à réaliser leur potentiel économique.

Les avantages des investissements dans la justice sont évidents. Des financements accrus substantiels destinés à la justice sont nécessaires. Par ailleurs, les ressources existantes ne doivent plus être allouées aux approches inefficaces mais plutôt consacrées aux stratégies, aux politiques et aux programmes qui ont fait leurs preuves. Si l'exercice de la justice peut être assumé sur le plan financier, il nécessitera néanmoins des mécanismes de financement innovants ainsi qu'une augmentation du nombre de parties prenantes impliquées dans le financement du secteur.

Le coût de l'injustice

Le 17 décembre 2010, un marchand de fruits tunisien du nom de Mohamed Bouazizi s'est immolé devant un bâtiment officiel de Sidi Bouzid, sa ville natale.

Mohamed Bouazizi gagnait moins de 10 dollars par jour en vendant des fruits sur un chariot. Il était le principal soutien financier de sa famille. Ce matin-là, la police municipale lui a confisqué ses balances de pesée car il ne possédait pas le permis nécessaire pour effectuer son travail. Cet épisode est venu s'ajouter à une série d'incidents qui ont poussé les autorités à renverser son chariot, confisquer ses produits et lui réclamer des pots-de-vin pour ne pas avoir d'ennuis. La gifle que lui a portée une policière fut pour lui l'attaque de trop.

Mohamed Bouazizi s'est alors rendu au bureau du gouverneur de la province afin de se plaindre des mauvais traitements dont il avait fait l'objet. Lorsque le gouverneur a refusé de le laisser entrer dans le bâtiment, Mohamed Bouazizi a acheté un bidon d'essence dans une station-service située à proximité et s'est immolé en pleine rue. Il est décédé des suites de ses blessures deux semaines plus tard.

La mort de Mohamed Bouazizi a entraîné une série de manifestations qui se sont tout d'abord propagées à travers la Tunisie – menant à la chute du dictateur de longue date Zine el Abedine Ben Ali – puis à travers le monde arabe. Si, dans une large mesure, la Tunisie a entamé une transition paisible, la violence déclenchée par le Printemps arabe est devenue l'une des principales causes de l'augmentation des conflits meurtriers à travers le monde dans les années qui ont suivi.⁵⁵

Mohamed Bouazizi avait du mal à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Il n'a pas été conduit au désespoir par la pauvreté, mais par l'injustice.

D'un point de vue économique, la situation en Tunisie était considérée comme une réussite. Les revenus par habitant du pays ont quasiment doublé au cours de la décennie 2000-2010. Le taux de pauvreté avait chuté de 20 %⁵⁶ Le pays répondait également aux aspirations plus larges de sa population. Le Rapport de développement humain publié la même année, seulement un mois avant la mort de Mohamed Bouazizi, saluait la Tunisie comme « un élève modèle » pour ses remarquables progrès sur l'échelle de l'Indice de développement humain.⁵⁷ Toutefois, le Rapport pointait également du doigt un certain déficit de démocratie, un retard en matière de liberté politique ainsi que l'absence de protection de la démocratie et de l'État de droit.

Mohamed Bouazizi vivait dans un pays où le système de justice était largement considéré comme corrompu et inéquitable, favorisant les personnes aisées et permettant l'exploitation des plus pauvres. Encore aujourd'hui, la plupart des problèmes de justice restent non résolus et peu de Tunisiens se disent satisfaits de la performance de leurs institutions de justice.⁵⁸ Le cas de Mohamed Bouazizi comportait des problèmes de clarté en matière de documentation (sa nécessité

“ Mohamed Bouazizi n'a pas été conduit au désespoir par la pauvreté, mais par l'injustice. ”

de disposer d'un permis fait l'objet de débats), des pratiques abusives de la part d'acteurs de la justice ainsi qu'une impossibilité d'exprimer des griefs, lesquels ne font l'objet d'aucune enquête ni d'aucune démarche juridique. Comme l'a expliqué la mère de Mohamed Bouazizi quelques semaines après son décès : « À Sidi Bouzid, nous vivons dans la pauvreté. Nous n'avons pas d'argent, mais nous avons notre dignité et sa dignité lui a été volée quand il a reçu cette gifle. »⁵⁹

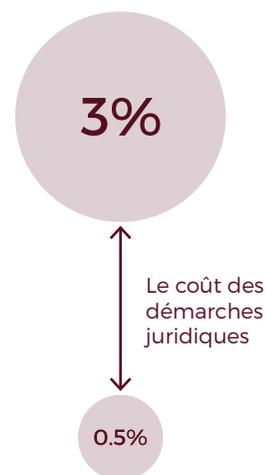
Cette affaire est la preuve éclatante de la manière dont l'injustice peut constituer un chaînon manquant dans les stratégies nationales de développement. Même si les économies sont au beau fixe, et même si l'accès à la santé et à l'éducation s'est amélioré, sans justice, le développement restera précaire, et les impacts sociaux, économiques et politiques de l'injustice mettront en péril les progrès réalisés dans les autres domaines.

L'injustice coûte cher aux personnes et aux communautés

Les coûts de l'injustice incombent en premier lieu aux individus et à leurs communautés. Nous commençons seulement à quantifier leur ampleur, mais de plus en plus de preuves indiquent que ces coûts sont bien plus élevés que prévu. La plupart de ces chiffres proviennent de pays riches – mais dans la mesure où les problèmes de justice sont plus graves dans les pays à faibles revenus, les coûts assumés par ces derniers sont sans doute plus élevés.⁶⁰

Les coûts immédiats de l'injustice incombent à ses victimes.⁶¹ Les individus peuvent subir des pertes directes et voir leur propriété endommagée, volée (ou confisquée) pour payer les frais d'avocat ou de justice, les trajets longue distance pour se rendre au tribunal ou encore les jours de travail manqués pour comparaître devant le tribunal. L'OCDE estime que les personnes confrontées à un problème juridique perdent en moyenne l'équivalent d'un mois de salaire.⁶² La somme dépensée par les ménages canadiens pour résoudre un problème juridique est presque équivalente au montant qu'ils allouent chaque année à leur alimentation.⁶³

D'autres coûts incombant aux individus sont moins directs. Les problèmes de justice impliquant de la violence et des conflits ont des conséquences tout au long de la vie, bien au-delà de la mort et des blessures.⁶⁵ Les victimes de violence sont les plus exposées face aux problèmes de santé mentale, de suicide et de toxicomanie, et sont davantage susceptibles de souffrir de maladies chroniques telles que le cancer et les maladies cardiaques. Les enfants victimes de violence font l'expérience « de répercussions durables aux niveaux les plus élémentaires de leurs systèmes nerveux, endocrinien et immunitaire »,⁶⁶ et jouissent de moins bonnes possibilités d'emploi une fois adultes.⁶⁷ Les femmes victimes de violence conjugale sont deux fois susceptibles de connaître un épisode dépressif.⁶⁸ Elles font également face à des impacts économiques. Les femmes tanzaniennes victimes de grave maltraitance de la part de leurs partenaires ont vu leurs revenus baisser de 60 %.⁶⁹



L'OCDE estime avec prudence que les problèmes juridiques coûtent à ses États membres entre 0,5 et 3 % de leur PIB.⁶⁴

Les problèmes de justice civile et administrative entraînent également des dommages à long terme. Les litiges liés à la propriété et aux terres réduisent les revenus des ménages, et notamment de manière disproportionnée lorsque les femmes ou les plus pauvres en sont les victimes.⁷⁰ Les procédures et les exigences bureaucratiques complexes freinent l'esprit d'entreprise des membres de la société. Les différends en matière d'emploi diminuent les revenus des travailleurs, tandis que la perte ou le déni de services publics ont des effets négatifs sur leur bien-être. 13 % des Kenyans ayant été confrontés à un problème juridique au cours des quatre dernières années ont déclaré avoir perdu leur emploi à la suite de leurs démarches.⁷¹

Par ailleurs, les impacts sur la santé peuvent être sérieux et durables. Il a été démontré que les problèmes liés à l'endettement exacerbent les maladies mentales.⁷² Les conflits survenant au sein des familles peuvent endommager à long terme le bien-être physique et mental des adultes et des enfants.⁷³ Deux Canadiens sur cinq ont consulté un professionnel de santé en raison du stress et du préjudice moral générés par un problème juridique.⁷⁴ Près d'un Nigérian sur trois a souffert d'une maladie liée au stress à la suite d'une bataille juridique.⁷⁵

En outre, l'injustice ébranle et isole les communautés. Elle réduit la confiance des citoyens, nuit aux économies locales et entame la résilience. Les dommages sont exacerbés lorsque les personnes sont incapables de se tourner vers des institutions de justice pour solliciter de l'aide. Lorsque le système de justice est défaillant ou abusif, les perceptions d'injustice résultant d'autres causes sont magnifiées. Cette situation peut encourager les communautés à se dresser les unes contre les autres, ou contre les autorités.⁷⁶

Les coûts pèsent sur les sociétés et les économies

Compte tenu de l'ampleur des inégalités en matière de justice, il n'est pas surprenant que des impacts localisés puissent nuire à des sociétés entières.

En menant à l'exclusion et en alimentant les griefs, l'injustice aggrave le risque d'instabilité politique et, comme cela a été le cas lors du Printemps arabe, de conflits violents.⁷⁷ Les crises de ce type ont un impact dramatique sur les perspectives à long terme du pays, remettant en cause son développement social et économique et accroissant davantage le risque d'instabilité. Les pays dont l'histoire récente est marquée par des violations des droits de l'homme sont bien plus exposés au risque de conflits violents.⁷⁸ En effet, les pays connaissant une guerre civile sont davantage susceptibles d'en connaître une seconde.⁷⁹

La violence dissuade les investissements et freine la croissance.⁸¹ Alors que l'économie n'avait cessé de progresser durant cinq années consécutives, l'économie de la Tunisie a reculé pendant les deux années qui ont suivi la mort de Mohamed Bouazizi.⁸² Le Mexique perd 20 % de son PIB en raison de la violence, qui entraîne des

› Dans les pays où les femmes font face à des niveaux élevés d'exclusion, d'insécurité et d'injustice, le développement humain est entravé, les revenus par habitant sont moins élevés et la compétitivité nationale est affaiblie.⁸⁰

coûts comparables à ceux des autres pays confrontés à des niveaux similaires de violence.⁸³ L'Institut pour l'économie et la paix estime qu'à l'échelle mondiale, les conflits coûtent au total 12,4 % de l'ensemble du PIB mondial, soit 1 988 dollars par an et par personne.⁸⁴

Les injustices généralisées dont souffrent les femmes et les enfants ont des impacts plus larges. Dans les pays où les femmes font face à des niveaux d'exclusion, d'insécurité et d'injustice élevés, le développement humain est entravé, les revenus par habitant sont plus faibles et la compétitivité nationale est affaiblie.⁸⁵ Là où les droits fonciers des femmes ne sont pas protégés, leurs moyens de subsistance et ceux de leurs familles sont menacés.⁸⁶ Chaque année, le mariage des enfants coûtent à l'économie mondiale plusieurs milliards de dollars, et ce uniquement en raison de ses effets sur la croissance démographique.⁸⁷ L'injustice à laquelle sont confrontés les femmes et les enfants a également des impacts négatifs sur l'éducation et sur les autres investissements publics dans le capital humain.⁸⁸

D'autres violations de droits s'avèrent également coûteuses. L'esclavage moderne – identifié comme l'une des dimensions de l'extrême pauvreté présentées au Chapitre 1 – coûte chaque année entre 4,4 et 5,7 milliards à l'économie mondiale.⁸⁹

Nous disposons de preuves pour quantifier le coût agrégé des problèmes de justice de la vie courante. Au Canada, les problèmes civils et administratifs infligent des coûts supplémentaires à l'État, dont 74 millions de dollars pour les dépenses de santé, 248 millions de dollars pour les aides sociales et 450 millions de dollars pour les allocations chômage.⁹⁰ Dans cinq des sept pays à faibles revenus étudiés par le World Justice Project, le coût total des problèmes juridiques s'élève à au moins 2 % du PIB, un niveau expliqué principalement par une suppression d'emplois et des revenus associés. L'OCDE, qui s'appuie sur des données issues d'enquêtes sur les besoins juridiques, se concentre sur les personnes ayant déclaré avoir alloué des fonds à la résolution de problèmes juridiques, sur les personnes dont la santé a été affectée à la suite de problèmes juridiques, ou encore sur les individus qui se sont trouvés dans l'obligation de s'absenter de leur travail ou d'arrêter de travailler.⁹¹ L'OCDE a calculé que le coût moyen de ces trois catégories d'impacts excède 1 % du PIB dans les 17 pays de l'OCDE étudiés.⁹²

D'autres injustices ont également des impacts négatifs sur le potentiel des pays. Lorsque les populations pauvres n'ont pas accès à la propriété, au travail et aux droits commerciaux, il est impossible pour elles de sortir de la pauvreté.⁹³ En effet, lorsqu'elles doivent verser des frais exorbitants ou des pots-de-vin pour obtenir une identité ou d'autres documents, la pauvreté est renforcée.⁹⁴ Par ailleurs, les taux de pauvreté sont plus élevés parmi les travailleurs de l'économie informelle que parmi les travailleurs de l'économie formelle.⁹⁵ Les pays où il est plus difficile d'établir et d'appliquer des accords disposent d'économies plus faibles, de marchés de crédits moins développés et d'un nombre de petites entreprises plus restreint.⁹⁶

“ Lorsque les populations pauvres n'ont pas accès à la propriété, au travail et aux droits commerciaux, il est impossible pour elles de sortir de la pauvreté. ”

Les avantages des investissements dans le domaine de la justice

Un ensemble croissant de preuves révèle que les dépenses en matière de justice axée sur les personnes peuvent générer un retour sur investissement élevé.

Le fait d'investir dans la justice comporte de nombreux avantages, notamment un risque réduit de conflit et d'instabilité, une capacité accrue à prévenir et résoudre les problèmes de justice du quotidien, et de meilleures perspectives en termes de croissance et de prospérité.

Un dividende supplémentaire est généré par la redirection des dépenses de justice inefficaces vers des interventions éprouvées et fondées sur des preuves.

Un risque réduit de conflit et d'instabilité

Les systèmes de justice équitables et efficaces jouent un rôle crucial dans la réduction du risque de conflits violents.

Le rapport de l'étude phare des Nations Unies et de la Banque mondiale *Pathways for Peace* a souligné l'importance de la prévention des conflits, qualifiant cette dernière de « stratégie rationnelle et économique pour les pays exposés à la violence, et pour la communauté internationale ». ⁹⁷

Il est impossible de quantifier séparément l'impact de la justice sur la réduction des risques de conflit (et compte tenu de l'importance de stratégies de prévention des conflits intégrées, une telle désagrégation s'avèrerait inutile). Toutefois, il est possible de prévoir que le renforcement des capacités d'un pays à assurer les fonctions principales d'un système de justice et à offrir un accès accru à la justice permettrait d'obtenir des retours sur investissement similaires aux retours sur investissement générés par les stratégies de prévention dans leur ensemble. Selon le scénario prudent du rapport de *Pathways to Peace*, les gains s'élèveraient à 16 \$ pour chaque dollar investi. ⁹⁹

Nous pouvons également calculer des impacts en prenant en compte le nombre de vies sauvées. La Commission internationale contre l'impunité au Guatemala a été établie pour combattre l'impunité des forces de sécurité illégales et les organisations de sécurité clandestines. Elle a également contribué à lutter contre la corruption et à rétablir les capacités du système de justice. L'International Crisis Group estime que le travail de cette Commission a entraîné une baisse de 5 % du nombre d'homicides, par comparaison avec un groupe témoin de pays voisins, et a permis de sauver près de 5 000 personnes en dix ans. ¹⁰⁰ Les réformes institutionnelles, l'amélioration des techniques d'enquête, les partenariats plus étroits entre les acteurs de la sécurité et les acteurs de justice, et la confiance accrue dans le système ont participé à élever le niveau de sécurité.

› Un système efficace pour prévenir les conflits violents permettrait à l'économie mondiale d'économiser 70 milliards de dollars chaque année. ⁹⁸

Les gouvernements ne seraient pas les seuls à profiter des investissements dans les systèmes de justice. Compte tenu du caractère mondialisé des chaînes d'approvisionnement modernes, il semble nécessaire que le secteur privé procède également à ces investissements, en particulier lorsqu'il est susceptible de devenir partie à certaines violations des droits de l'homme. De nombreuses entreprises multinationales ont souffert de graves problèmes de réputation, notamment lorsqu'il a été prouvé que des esclaves modernes étaient impliqués dans leurs chaînes d'approvisionnement.¹⁰¹ D'autres encore ont perdu une partie de leur clientèle et ont vu le cours de leurs actions chuter à la suite de révélations concernant l'absence de protection de leurs travailleurs et leur exploitation des ressources naturelles dans des pays dotés d'une règle de droit peu stricte.¹⁰²

D'autres avantages plus larges sont observables au-delà de la réduction des risques. Selon une récente étude, les entreprises investissant dans les droits sociaux et du travail « ont tendance à obtenir de meilleurs résultats sur le plan économique, elles enregistrent également des niveaux plus élevés de productivité et d'innovation, un approvisionnement de marchandises et de services davantage prévisible, une meilleure rétention et une plus grande motivation au sein de leur personnel, et sont équipées de systèmes de suivi et de stratégies d'analyse financière plus efficaces ». ¹⁰³

Une capacité accrue à prévenir et résoudre les problèmes juridiques du quotidien

La lutte contre les problèmes de justice ordinaires comporte également des avantages.

La première étape dans cette voie consiste à rediriger les investissements dédiés aux politiques inefficaces et contreproductives. En effet, il a été démontré que de nombreuses approches privilégiées, dont le but était de « sévir contre le crime », ont finalement participé à augmenter le taux de criminalité. Les programmes basés sur la dissuasion par la peur, par exemple, qui exposent les jeunes à risque à des peines de prison contribueraient à renforcer les taux de délinquance.¹⁰⁴ Les approches ayant mené à une explosion du taux d'emprisonnement se sont révélées davantage néfastes que bénéfiques. Plus de dix millions de personnes sont incarcérées à travers le monde, et près de 30 % d'entre elles sont en attente de jugement.¹⁰⁵ Pourtant, peu de preuves indiquent que les peines de prison longues ont un effet dissuasif.¹⁰⁶ Ces politiques ont particulièrement touché les jeunes. Selon certaines études, plus d'un million d'enfants sont privés de liberté.¹⁰⁷ Pour bon nombre d'entre eux, cette situation commet des dégâts irréversibles.¹⁰⁸

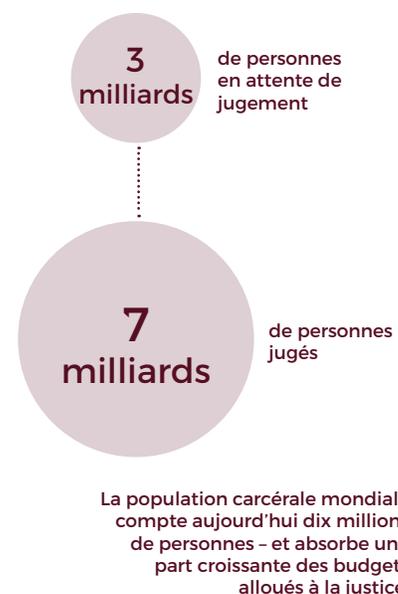
Cela ne signifie pas que les dépenses « traditionnelles » en matière de justice pénale sont inefficaces. Une étude comparative menée à travers les 26 États du Brésil suggère qu'une hausse de 1 % des

dépenses de police induirait une baisse de 0,4 % du nombre d'homicides.¹⁰⁹ Toutefois, la même étude montre que des ressources supplémentaires constitueraient le meilleur moyen d'augmenter la sécurité, à la condition que celles-ci s'accompagnent de mesures visant à accroître la sécurité et la reddition des comptes, et qu'elles soient dirigées vers des stratégies de prévention ciblées « basées sur des preuves scientifiques d'impact – de préférence des calculs coûts-avantages – et non sur une intuition ».¹¹⁰ Aux États-Unis, plus de 500 000 détenus pourraient être libérés sans que cela ne constitue un danger notable pour la sécurité publique. Ces libérations permettraient au pays d'économiser 20 milliards de dollars par an.¹¹¹

Dans le même temps, les efforts de prévention proactifs ciblant les « lieux, personnes et comportements à risque » se sont avérés efficaces pour réduire la criminalité.¹¹² Les tribunaux spécialisés, tels que les tribunaux de traitement de la toxicomanie, réduiraient en effet le taux de récidive et permettraient aux systèmes de justice pénaux d'économiser des milliers de dollars sur chaque affaire traitée.¹¹³ Les approches basées sur la justice réparatrice obtiendraient quant à elles de meilleurs taux de satisfaction auprès des victimes, réduiraient les taux de récidive et s'avèreraient plus économiques au vu de l'ensemble des avantages qu'elles procurent aux victimes et à la société.¹¹⁴ Enfin, les programmes de réinvestissement dans la justice – dans le cadre desquels les économies réalisées grâce à la réduction des dépenses liées aux incarcérations sont dépensées en partenariat avec les communautés locales – participeraient à restaurer la confiance entre les acteurs de justice et les communautés, et auraient des effets positifs sur la prévention des crimes.¹¹⁵

Davantage de problèmes civils et administratifs peuvent être résolus si les ressources allouées aux procédures inutilement conflictuelles sont redirigées vers des approches permettant de résoudre des problèmes à grande échelle. Des modèles alternatifs de résolution des litiges, tels que la médiation, se révèlent plus rapides et plus économiques que les procédures contentieuses. Au Népal, le coût moyen des affaires ayant trouvé une issue positive par le biais d'un programme de médiation communautaire était 28 % plus faible que celui des affaires résolues selon la procédure de justice formelle.¹¹⁶ Au Canada et aux États-Unis, le délai de résolution des affaires faisant l'objet d'une médiation civile est écourté de cinq mois et le coût de ces dernières est réduit de 16 000 \$.¹¹⁷

Le fait de rapprocher la justice de la population constitue une stratégie économique, notamment car elle permet une intervention précoce ainsi qu'une prévention et une atténuation plus efficaces des différends. L'étude d'un programme mené à travers le Bangladesh pour étendre l'accès aux tribunaux de villages indique un rapport coûts-avantages de 1 pour 16 et de 1 pour 18 selon le taux de réduction appliqué.¹¹⁸ En 2017, le service Citizens Advice déployé en Angleterre et au Pays de Galles a aidé plus de deux millions de personnes à régler leurs problèmes de



justice, notamment grâce à des entretiens en face à face et à une assistance en ligne.¹¹⁹ 70 % des participants ont résolu leur problème et 80 % d'entre eux ont jugé que les conseils prodigués avaient amélioré leur qualité de vie. Ainsi, pour chaque dollar USD investi, l'organisation réalise 2,40 \$ d'économies pour le gouvernement et 14,50 \$ d'économies destinées aux aides sociales et économiques à plus grande échelle.

Les impacts les plus remarquables des investissements dans la justice axée sur les personnes s'observent parmi les membres de la société les plus pauvres et les plus défavorisés. Les agents de conseil communautaires travaillant dans les communautés traditionnellement marginalisées d'Afrique du Sud soulignent un retour sur investissement de 6 \$ pour chaque dollar investi.¹²⁰ Le fait de fournir des conseils juridiques aux personnes à faibles revenus, risquant de se retrouver sans domicile, permet à la ville de New York d'économiser 320 millions de dollars par an.¹²¹ En Australie, les centres d'assistance juridique, qui proposent des conseils et des services juridiques aux groupes de la population défavorisés, permettent d'obtenir un rapport coûts-avantages 1:18.¹²²

“ Les impacts les plus remarquables des investissements dans la justice axée sur les personnes s'observent parmi les membres de la société les plus pauvres et les plus défavorisés. ”

Libérer le potentiel économique de sociétés plus équitables

Notre analyse des inégalités en matière de justice a souligné l'étendue du potentiel humain inexploité, résultant de l'absence de personnalités et de protections juridiques, et d'une documentation inadéquate.

Un système d'enregistrement civil performant permet de recenser les naissances, les décès, les mariages et les autres données statistiques cruciales.¹²³ L'enregistrement des naissances constitue un élément fondateur de la personnalité juridique. Toutefois, l'identité peut également être établie pour les adultes dépourvus d'acte de naissance.¹²⁴ Il a été démontré que le fait de disposer de la documentation adéquate permettait en soi d'améliorer les perspectives de santé.¹²⁵ Cela permet également aux gouvernements de mettre en place des services sur mesure adressés aux populations qui en ont besoin, de cibler plus efficacement les transferts d'argent en liquide et les autres programmes de protection sociale, de collecter des impôts, d'éradiquer la corruption et d'évaluer les impacts des politiques en vigueur.¹²⁶

Si le renforcement et la clarification des droits fonciers sont essentiels pour prévenir les conflits, ils permettent également de libérer le potentiel économique des individus. L'émission de titres de propriété offre aux personnes la sécurité à laquelle elles ont droit dans leur domicile ou sur leur lieu de travail, et les aide à souscrire des emprunts et à établir ou développer leurs entreprises. Un vaste ensemble de recherches a démontré les impacts positifs du renforcement des droits de propriété sur la croissance économique.¹²⁸ Des méthodes innovantes, telles que le recours aux technologies mobiles et GPS pour délimiter les terrains et convenir de la propriété avec les communautés, permettent de réduire rapidement les frais de cadastre.¹²⁹

Un examen de 13 projets consacrés à l'émission de titres de propriété, menés en Europe et en Asie centrale et financés par la Banque mondiale, a révélé un retour sur investissement de 122 %.¹³⁰ D'après cet examen, « les bénéfices à court et long termes sur l'économie de chaque inscription s'élevaient à 16 \$. En d'autres termes, l'inscription d'un million de propriétés dans la région aurait, selon les estimations, permis de dégager un bénéfice économique de 16 millions de dollars dans le pays cible. » Dans le même temps, en Tanzanie, les bénéfices des femmes jouissant de droits fonciers étaient quatre fois plus élevés que ceux des femmes dépourvues de titres de propriété.¹³¹

Les initiatives visant à encourager les entreprises informelles à adopter une structure officielle obtiennent des résultats mitigés. Parmi les avantages que comporte la formalisation pour les entreprises figurent l'accès à des mécanismes de financement, la formalisation des contrats commerciaux, une responsabilité limitée, une sécurité physique accrue ainsi qu'un accès aux subventions gouvernementales et aux programmes de formation. Et parmi les avantages que comporte la formalisation pour les gouvernements figurent une hausse des recettes fiscales, des coûts de services de police réduits, de meilleures informations destinées à la politique économique et la capacité de mesurer de façon plus précise les performances économiques. Une enquête réalisée au Vietnam a révélé que les entreprises qui s'étaient insérées dans le secteur formel avaient observé une hausse significative de leurs profits.¹³² Un programme du gouvernement brésilien destiné à encourager la formalisation à travers une diminution et une simplification des impôts a permis à la fois d'augmenter le nombre d'entreprises enregistrées et les profits de ces dernières.¹³³

Toutefois, les efforts déployés dans de nombreux pays en vue de contraindre les entreprises à se formaliser reposent sur la coercition. Ces efforts ont bien souvent des retombées négatives, notamment sur les personnes les plus pauvres. Une approche progressive selon laquelle les entreprises informelles prendraient des mesures restreintes vers une formalisation complète en échange d'incitations proposées à chaque étape s'avérerait certainement plus efficace – les entreprises pourraient par exemple obtenir dans un premier temps des licences et des permis, puis régler la TVA, s'enregistrer et enfin payer des impôts sur le revenu.¹³⁴ Les responsables politiques doivent prendre en compte le contexte, en veillant à ce que la nouvelle approche produise les résultats souhaités en ce qui concerne une meilleure justice et de meilleures possibilités.



Financer la Justice pour tous

Ce chapitre a permis d'avancer un argument solide en faveur des investissements dans la justice, à savoir la réduction des coûts liés à l'injustice et les bénéfices accrus résultant d'un accès à la justice pour tous.

Mais quelle est la somme nécessaire pour combler les inégalités en matière de justice, et pour satisfaire les besoins quotidiens des personnes en matière de justice, de manière accessible et abordable ?

Le coût de la Justice pour tous

Afin de répondre à cette question, le Groupe de travail sur la Justice a prié l'Overseas Development Institute (ODI) d'élaborer un premier devis des fonds nécessaires pour offrir un niveau d'accès élémentaire à la justice.¹³⁵

Son analyse repose sur des méthodologies employées pour calculer le coût de l'accès à des services de santé de première ligne et à des services d'éducation à l'ère des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Comme l'explique l'ODI dans son rapport destiné au Groupe de travail, « si nous voulons atteindre l'ODD 16.3, il est urgent que le secteur de justice rattrape son retard par rapport aux autres secteurs proposant des services en ce qui concerne son ambition, sa portée et son approche ».¹³⁶

Il s'agit du premier devis concernant les fonds nécessaires pour accomplir l'ODD 16.3. Les estimations du financement nécessaire pour combler les besoins en matière d'éducation et de santé se sont affinées au fil du temps. De la même manière, les chiffres initiaux concernant la justice devront être réajustés à mesure que de nouvelles recherches et analyses seront menées. Parmi les composantes garantissant l'accès à une justice de première ligne, l'ODI recense les éléments suivants :

- Des conseils, une assistance et une autonomisation juridiques, fournis au sein des communautés par des assistants juridiques, des avocats, des centres d'assistance juridique, des syndicats ou des groupes de défense.
- Des institutions de justice officielles jouant un rôle de premier plan dans la résolution des conflits, des litiges et des griefs – y compris des tribunaux inférieurs, une police de proximité et l'ensemble de la chaîne de la justice pénale.
- Des mécanismes alternatifs pour résoudre les problèmes juridiques, les conflits, les litiges et les griefs, tels que la médiation communautaire, les tribunaux traditionnels et les médiateurs nationaux.
- Des mécanismes renforçant la responsabilité du système de justice dans le cadre des services qu'il propose aux personnes et aux communautés, et luttant contre la corruption et les abus.

Selon nos estimations, l'accès aux services de justice de base élémentaires coûterait chaque année 20 \$ par an et par personne dans les pays à faibles revenus. Ce montant s'élève à 64 \$ dans les pays à revenus intermédiaires et à 190 \$ dans les pays à revenus élevés.

Afin de placer ces chiffres en contexte, il est important de garder à l'esprit que l'accès à une éducation primaire et secondaire universelle



dans les pays à faibles revenus s'élève à 41 \$ par an et par personne, tandis que l'accès universel aux soins essentiels coûte au moins 76 \$ par personne chaque année.¹³⁷

La plupart de ces coûts sont imputables aux institutions de justice formelles. C'est pourquoi il est particulièrement important d'optimiser les ressources dédiées au système formel, notamment grâce à une efficacité accrue, un niveau de corruption réduit et une allocation des ressources davantage tournée vers des approches reposant sur des données chiffrées.

L'autonomisation juridique et les approches informelles s'avèrent moins coûteuses. Si des recherches supplémentaires sont nécessaires dans ce domaine, celles-ci semblent représenter moins de 10 % du budget global de la justice dans tous les pays, tous niveaux de revenus confondus. Dans les pays à faibles revenus, nous estimons que l'intensification de ces approches jusqu'au niveau minimal nécessaire coûterait 1 \$ par personne. Cette estimation est alignée sur le message central de ce rapport : compte tenu de l'ampleur des inégalités en matière de justice, les pays doivent investir dans des approches alternatives pouvant offrir un accès à la justice plus efficace et à moindre coût, et ce à grande échelle.

Il est difficile d'améliorer le niveau de reddition des comptes dans le secteur de justice. Toutefois, si telle est la volonté des responsables politiques, certains mécanismes destinés à renforcer la reddition des comptes se révèlent également efficaces sur le plan économique. Ceux-ci sont estimés à 1,50 \$ par an et par personne dans les pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires, et seraient légèrement plus élevés dans les pays riches. De tels mécanismes encouragent le secteur formel à offrir un meilleur rapport qualité-prix. Ceux-ci peuvent également contribuer à élever les normes et garantir une certaine cohérence dans les cas où des approches alternatives sont employées, en formant notamment une passerelle entre les systèmes de justice formels et informels.

Cette analyse prend également en compte les frais directement assumés par les personnes dans le cadre de leurs démarches juridiques, en s'appuyant sur les enquêtes du HiIL. Dans les pays à faibles revenus, les dépenses engagées par les individus dans le cadre des cinq besoins juridiques les plus courants s'élèvent à 5 \$, contre 10 \$ dans les pays à revenus intermédiaires et 20 \$ dans les pays à revenus élevés. Ces dépenses représentent un quart du financement du système de justice (contre environ 10 % dans les pays à revenus élevés).¹³⁸ Lorsque les financements publics sont limités, l'assistance juridique et les autres services doivent être étroitement ciblés afin d'aider les personnes pour qui les frais de justice représentent des dépenses considérables.¹³⁹ Des mécanismes solides de reddition des comptes seront nécessaires pour veiller à ce que le grand public reçoive les meilleurs services possibles par rapport aux frais versés.



La Justice pour tous est-elle abordable ?

Il est difficile de formuler des affirmations définitives en ce qui concerne le caractère abordable de la justice, notamment en raison de l'absence de données et des différences dans la manière dont les

différents budgets alloués à la justice sont calculés. Il n'existe aucune source d'informations unique détaillant l'ensemble des budgets de justice nationaux. Si nous savons que les dépenses liées à la sécurité représentent une part significative des budgets nationaux, il est difficile d'en extraire la somme relativement faible allouée aux approches de la justice reposant sur les personnes telles que recommandées dans ce rapport.¹⁴⁰

Des données internationales consolidées sont disponibles concernant les dépenses allouées au système de justice pénal, toutefois celles-ci ont aujourd'hui vingt ans. Ainsi, en 1997, l'ensemble des pays ont dépensé au total l'équivalent actuel de 570 milliards de dollars pour financer le système de justice pénal.¹⁴¹ 62 % de ce montant ont été attribués aux forces de l'ordre, 18 % aux tribunaux, 17 % aux prisons et 3 % aux poursuites judiciaires. L'ONUDC estime qu'au début des années 2000, les gouvernements dépensaient 1 % de leur PIB pour financer les forces de l'ordre. Toutefois, ce montant était quatre fois plus élevé dans certains pays.¹⁴²

Une récente étude menée par la Banque interaméricaine de développement donne un aperçu des tendances en matière de dépenses à travers l'Amérique latine. Les pays sud-américains allouent en moyenne 5,4 % de leurs budgets nationaux à la sécurité et à la justice.¹⁴⁴ En 2015, les dépenses par habitant étaient comprises entre 32 \$ et 583 \$. Ces dépenses ont augmenté de 33 % entre 2008 et 2015, et ont même doublé dans certains pays. Cette hausse s'explique très largement par les pressions politiques en faveur d'approches davantage punitives, selon lesquelles les gouvernements adoptent des tactiques visibles pour montrer qu'ils entendent sévir contre la criminalité. Si d'aucuns estiment que le budget de la justice peut être dépensé de façon plus pertinente, l'une des difficultés majeures à surmonter consistera à rendre ce type de dépenses attractif sur le plan politique.

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe suit les dépenses de ses membres en ce qui concerne le système de justice, y compris les dépenses juridictionnelles (tribunaux, poursuites et assistance juridique) ainsi que d'autres éléments, tels que les prisons et les services de probation, les notaires, les instituts médico-légaux, et les services spécialisés pour adolescents, réfugiés et demandeurs d'asile.¹⁴⁵ Les chiffres concernant le système de justice ne sont pas aisément comparables, dans la mesure où les dépenses incluses dans les budgets alloués à la justice diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. La Commission estime que ces dépenses varient entre 0,3 % et 4,3 % du PIB. Cet écart se traduit par des dépenses allant d'à peine 15 \$ à près de 900 \$ par habitant selon le pays. En moyenne, dans les pays étudiés dans l'analyse, 2,1 % des dépenses publiques sont allouées au système de justice.

Très peu de données sont disponibles concernant les dépenses de justice dans les pays à faibles revenus, toutefois nous savons, d'après les enquêtes menées par les Nations Unies et la Banque mondiale dans quelques pays, que ces dépenses peuvent y être très limitées.

Par exemple, en Somalie, le budget annuel alloué au système de justice s'élève à 10,5 millions de dollars, soit 1,50 \$ par habitant.¹⁴⁶ Ces chiffres font pâle figure face aux 44 millions de dollars que la Somalie accorde à la sécurité et au 1,5 milliard de dollars que la communauté internationale dépense pour maintenir la paix dans le pays. Le financement de la justice constitue une charge lourde pour les individus – dans la région Somali, qui abrite notamment Mogadiscio, un dépôt de plainte concernant un litige foncier coûte habituellement 150 \$ aux plaignants. Au Libéria, il existe un décalage similaire dans la gestion des ressources. En effet, 1,5 million de dollars a été investi dans les « Huttes de la paix », un programme rentable par lequel les femmes agissent en tant que médiatrices dans le cadre de la résolution de litiges locaux, tandis que 95 milliards de dollars ont été assignés au système de justice et 10 milliards de dollars ont été dédiés au maintien de la paix et à l'aide internationale.¹⁴⁷

L'analyse menée par l'ODI pour le Groupe de travail avance la théorie selon laquelle de nombreux pays pauvres seront confrontés à des problèmes de rentabilité. Cette thèse repose sur les recherches conduites par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) visant à estimer les ressources maximales que les pays peuvent espérer obtenir par voie d'imposition. Ces recherches concernant les dépenses publiques globales allouées au système de justice s'appuient sur un taux de référence à 4 %, défini à partir des tendances observées par le passé dans les pays de l'OCDE.

Compte tenu de ce taux de référence, les pays à revenus élevés sont tout à fait en mesure de couvrir le montant suggéré de 190 \$ par personne pour des services juridiques élémentaires, dans la mesure où ce dernier correspond à seulement 2 % de leurs recettes actuelles. En moyenne, ces pays accordent à l'heure actuelle 4,6 % de ces recettes à l'ensemble de leur système de justice (y compris les tribunaux d'instance supérieure et les autres aspects non pris en compte dans les estimations de l'ODI concernant l'accès aux services juridiques élémentaires). En revanche, la situation est bien plus difficile pour les pays à revenus intermédiaires. En effet, ceux-ci devraient allouer 6,2 % de leurs recettes fiscales aux services juridiques élémentaires, un taux bien supérieur au taux de référence de 4 %.

D'autre part, les pays à faibles revenus devraient dépenser 20 % de leurs recettes publiques totales actuelles. Même si ces pays parvenaient à prélever le montant maximal suggéré par le FMI et la Banque mondiale, ces coûts continueraient de s'élever à 17 % de leurs recettes. Un tel niveau de dépenses est tout bonnement irréalisable, dans la mesure où il bloquerait les dépenses allouées à d'autres priorités nationales légitimes telles que la santé et l'éducation. L'ODI conclut que deux milliards de personnes vivent dans des pays qui ne pourront assumer la moitié des coûts nécessaires pour assurer des services juridiques élémentaires si les dépenses doivent être maintenues en deçà du taux de référence de 4 %. Parmi ces pays figurent l'ensemble des pays à faibles revenus ainsi que 40 % des pays à revenus intermédiaires.

“ Deux milliards de personnes vivent dans des pays ne pouvant même pas assumer la moitié des coûts inhérents aux services juridiques élémentaires. Parmi ces pays figurent l'ensemble des pays à faibles revenus ainsi que 40 % des pays à revenus intermédiaires. ”

En revanche, nous pouvons procéder à une meilleure estimation des coûts liés à l'attribution de la personnalité juridique. La Banque mondiale a estimé que 3,8 milliards de dollars seront nécessaires pour accroître les performances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales (CRVS) dans 73 pays en développement.¹⁴⁸ Un examen a révélé que la fiscalité intérieure ne parviendrait pas à financer de tels systèmes. En effet, un financement supplémentaire annuel de 199 millions de dollars provenant de diverses sources internationales serait nécessaire. Toutefois, les coûts inhérents à la personnalité juridique sont en forte baisse grâce aux technologies numériques disponibles, qui rendent l'accès à ce droit fondamental plus abordable. Le coût unitaire de l'accès à la personnalité juridique dans les pays en développement s'élève à seulement 5 \$, un montant situé bien en deçà du coût observé dans les pays riches pour des dispositifs similaires.¹⁴⁹

Quelles stratégies pour accroître l'accessibilité économique ?

Le renforcement de l'accessibilité des services juridiques fondamentaux repose sur trois stratégies clés.

Tout d'abord, les pays doivent disposer de meilleures données concernant l'allocation actuelle des ressources afin d'orienter les dépenses vers les besoins de justice les plus urgents et vers les personnes les moins à même d'accéder à la justice.¹⁵⁰ Un récent guide des Nations Unies et de la Banque mondiale démontre la manière dont les examens des dépenses publiques destinées à la sécurité et à la justice peuvent être utilisés pour diriger les ressources vers « des institutions efficaces, professionnelles, modernes et responsables offrant aux citoyens des institutions de justice et de sécurité. »¹⁵¹

Une seconde stratégie consiste à diriger les ressources existantes vers des approches plus économiques, capables de rendre la justice à grande échelle. Ce chapitre a mis en lumière un ensemble de modèles alternatifs – mis en place par les États et la société civile – s'avérant plus rentables que les approches reposant sur le système de justice traditionnel. L'innovation peut contribuer à réduire les coûts, comme le montre l'exemple de la technologie numérique qui permet d'abaisser les coûts liés à l'obtention de la personnalité juridique dans les pays à faibles revenus. Nous reviendrons sur les modèles de financement plus efficaces dans le Chapitre 5.

La troisième stratégie visant à surmonter la difficulté que constitue l'accessibilité économique consiste à diversifier les sources de financement. Pour les pays pauvres, les aides financières sont cruciales. Toutefois, la part des aides internationales destinées à l'investissement dans la justice est insuffisante et a chuté de 40 % entre 2014 et 2018.¹⁵² Dans les États instables et touchés par des conflits, seul 1,5 % de l'aide publique au développement est alloué à la justice.¹⁵³ Les partisans d'une réforme de la justice doivent continuer à défendre les investissements, et faire valoir l'argument selon lequel le

renforcement des systèmes de justice comporte des avantages quant à la réduction de la pauvreté, la lutte contre les conflits et l'insécurité, et au développement durable.

Les philanthropes, les investisseurs à impact social et les entreprises du secteur privé doivent également être encouragés à augmenter leurs investissements dans la justice. Si quelques fondations aident déjà le secteur juridique, leurs financements n'atteignent pas les montants réservés à l'éducation et à la santé. La justice ne figure pas non plus parmi les 10 secteurs privilégiés par l'investissement à impact social.¹⁵⁴ Les investissements du secteur privé se concentrent davantage sur les innovations consacrées aux grands cabinets d'avocats et aux entreprises de premier plan, que sur les services destinés au public et aux petites entreprises. Ces bailleurs de fonds sont bien souvent découragés par les exigences réglementaires et les obstacles politiques. Nous reviendrons au Chapitre 5 sur la nécessité d'ouvrir les systèmes de justice à de nouvelles formes de partenariat.

Atteindre d'abord les plus vulnérables

La justice pour les femmes, les enfants et les groupes victimes d'exclusion

Le Programme 2030 promet d'inclure l'ensemble des personnes, quels que soient leur âge, leur sexe, leur handicap, leur race, leur ethnicité, leur origine, leur religion, leur richesse ou tout autre statut. Les problèmes juridiques ne sont pas répartis au hasard. Dans l'ensemble des pays, certains groupes sont davantage susceptibles de souffrir d'injustice que les autres, ou ont des besoins distincts au moment d'entamer des démarches juridiques.

En autonomisant les personnes désavantagées et en trouvant de nouvelles solutions pour résoudre les problèmes de justice les plus difficiles, les pays seront en mesure d'atteindre en premier lieu les groupes les plus vulnérables.

La justice pour les femmes

Le Groupe de haut niveau sur la justice pour les femmes a coopéré avec le Groupe de travail afin d'examiner les besoins des femmes en matière de justice, et de mieux comprendre les éléments nécessaires pour rendre les systèmes de justice sensibles aux problématiques de genre. Cet examen a révélé que « pour trop de femmes, les écarts persistent entre les promesses de la justice et la réalité du terrain, sur le lieu de travail, dans les communautés et au domicile. »¹⁵⁵

Des enquêtes indiquent que la part des besoins de justice non satisfaits des femmes est à peu près équivalente à celle des besoins des hommes. Toutefois, la nature de ces besoins reflète les expériences des femmes en matière de violence, de discrimination, de désavantage et d'exclusion. Les femmes les plus pauvres font face aux obstacles les plus importants en termes d'accès à la justice, tout comme les femmes vivant dans les pays où la situation des femmes est globalement peu favorable.

Le rapport du Groupe de haut niveau a identifié cinq approches prometteuses en vue d'accroître la justice rendue aux femmes.¹⁵⁶

- **Éradiquer la discrimination juridique à l'encontre des femmes** en abrogeant les lois discriminatoires qui limitent la justice pour les femmes, et en adoptant des lois qui autonomisent les femmes et soulignent que certains types de comportements sont inacceptables.
- **Prévenir et sanctionner les violences conjugales** en adoptant des réformes juridiques et en proposant une assistance personnalisée au sein du système de justice, dans le cadre d'une réponse multisectorielle à plus grande échelle.
- **Surmonter les désavantages des femmes pauvres et marginalisées** en leur offrant un accès à une assistance juridique et à des services juridiques, en promouvant l'éducation juridique et en dépassant les obstacles inhérents à la pauvreté.
- **Autonomiser les femmes, sur le plan économique et en tant que détentrices de droits** en facilitant l'accès à la personnalité juridique, en renforçant les droits fonciers des femmes et en faisant des actions collectives des vecteurs de changement.
- **Inclure les femmes dans les processus de prise de décision** en garantissant une représentation équitable des femmes lors des prises de décision à tous les niveaux du secteur juridique.

La justice pour les enfants

Les enfants et les jeunes dépendent fortement des systèmes de justice qui doivent protéger et promouvoir leurs droits. Les enquêtes sur les besoins juridiques et sur la victimisation ne sont pas

conçues pour cerner leurs besoins en matière de justice, mais d'autres éléments de preuve suggèrent qu'ils font face à des inégalités en matière de justice, encore plus grandes que les adultes.

La moitié des enfants dans le monde sont victimes de violence chaque année.¹⁵⁷ Lorsqu'ils ne sont pas protégés, les enfants sont extrêmement vulnérables à l'exploitation, aux abus et à la négligence. Deux esclaves modernes sur cinq sont des enfants.¹⁵⁸ Les systèmes de justice abandonnent les enfants lorsqu'ils sont victimes d'injustice. Ils sont souvent incapables d'avoir accès aux institutions de justice ou manquent de soutien pour participer aux procédures. Ils échouent également quand ils entrent en conflit avec la loi. Les jeunes sont plus vulnérables aux effets psychologiques négatifs de mesures punitives sévères.¹⁵⁹ Ils ont souvent moins de connaissances et de confiance que les adultes pour faire valoir leurs droits et demander réparation.

L'équipe «Justice pour les enfants» du Groupe de travail fait valoir que les systèmes de justice doivent créer des approches spécialisées et adaptées aux enfants pour que les enfants puissent exercer leurs droits et vivre mieux. Son appel à l'action met en évidence trois priorités pour renforcer la justice pour les enfants:

- **Promouvoir la justice en tant que facilitateur du développement de l'enfant** en offrant un accès égal à tous les enfants qui ont besoin des services de la justice, en évitant tout contact inutile avec le système de justice, notamment par le biais d'approches informelles, et en garantissant le droit à une identité juridique pour tous les enfants.
- **Accélérer les actions par le biais de mécanismes de mise en œuvre** qui empêchent toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, garantissent les droits des enfants exploités par des groupes armés ou d'autres groupes criminels et limitent la privation de liberté des enfants à des circonstances exceptionnelles.
- **Établir et maintenir les bases du changement** en adoptant une approche multisectorielle de la protection des enfants, en encourageant la participation des enfants aux décisions qui affectent leur vie, en garantissant un engagement politique durable en faveur d'une justice de haute qualité pour les enfants et en veillant à ce que les mesures prises soient conformes aux normes internationales et aux politiques fondées sur des preuves.

La justice pour tous

Parmi les autres groupes négligés par les systèmes de justice figurent notamment :

- **Les personnes handicapées**, victimes de discrimination sur leur lieu de travail, de la part des autorités, au sein de leurs communautés et à leurs domiciles. Par exemple, des enquêtes menées en Australie ont révélé que, parmi l'ensemble des groupes désavantagés, les personnes handicapées ont les besoins juridiques les plus urgents.¹⁶⁰
- **Les personnes issues de minorités ethniques**, qui sont confrontées à des injustices systémiques dans l'ensemble des pays, y compris de la part des institutions de justice. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme a observé le recours généralisé et persistant au profilage racial et ethnique par les institutions de justice à travers le monde, dégradant davantage « les relations déjà tendues entre les forces de l'ordre et les communautés minoritaires ».¹⁶¹
- **Les migrants, réfugiés et apatrides**, qui font face à des lois discriminatoires et qui, bien souvent, ne bénéficient que d'un accès limité aux services juridiques, malgré leurs besoins de justice urgents et complexes. De nombreux réfugiés subissent un traitement injuste en ce qui concerne l'accès au logement et à l'emploi. L'obtention de documents officiels constitue souvent pour eux un défi majeur.¹⁶²
- **Les lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres/Transsexuels et Intersexes (LGBTI+)** sont également soumis à des niveaux disproportionnés d'injustice. Dans certains pays, ils sont exposés à des risques de violence tels au sein de leurs familles, de leurs communautés et de la part des autorités qu'il leur est impossible d'effectuer des démarches pour satisfaire leurs besoins de justice.



Bâtir des sociétés justes

Afin de bâtir des sociétés équitables, nous devons résoudre les problèmes de justice, éviter les cas d'injustice et utiliser les systèmes de justice pour améliorer les perspectives d'avenir de la population.



Chapitre 3

Résoudre les problèmes de justice

Par le passé, les réformes du secteur juridique se sont principalement concentrées sur les bâtiments, les procédures et les institutions, sans toutefois combler les inégalités de justice auxquelles sont confrontées des milliards de personnes.

Une approche des réformes de justice centrée sur les personnes commence par les besoins de ces dernières, et vise à résoudre les problèmes de justice qui leur tiennent le plus à cœur.

Une justice axée sur les personnes permet d'habiliter les individus à chercher des solutions, et leur offre des services de qualité tout au long de leurs parcours juridiques.

Nous pouvons aider davantage de personnes à trouver satisfaction dans le cadre de leurs démarches juridiques.

Transformer la justice

Afin d'être crédible et efficace, un système de justice doit aider les individus à résoudre leurs problèmes de justice. Le Groupe de travail a montré que les systèmes de justice actuels ne remplissent pas cette fonction.

Le fait qu'1,5 milliard de personnes ne trouvent aucune issue à leurs problèmes de justice doit nous pousser à agir. Lorsqu'un très grand nombre d'enfants ne sont pas scolarisés ou lorsqu'ils n'apprennent pas les fondamentaux à l'école, les responsables mondiaux du domaine de l'éducation lancent, à juste titre, des appels à l'action pour lutter contre une « crise mondiale de l'éducation ».¹⁶³ Et lorsque les cas de maladies telles que le diabète sont sur le point de quadrupler, les responsables de la santé coopèrent en vue de parvenir à un consensus quant aux interventions les plus susceptibles d'inverser cette tendance.

Un engagement similaire en vue d'un changement en profondeur est nécessaire dans le secteur juridique. À l'heure actuelle, la plupart des problèmes de justice ne trouvent aucune issue. Par quoi devons-nous commencer pour résoudre les problèmes considérés par la population comme les plus importants ?

Comprendre les problèmes de justice

Malgré les différences entre les pays et la diversité des systèmes de justice, certaines enquêtes indiquent qu'à travers le monde, les personnes font face aux mêmes types de problèmes de justice.

Cette situation n'est pas surprenante. Ce besoin de justice reflète l'état des relations qu'entretiennent les individus avec leurs familles et leurs communautés. En outre, il est façonné par le comportement des entreprises et des gouvernements. Il est par ailleurs influencé par certaines disparités en termes de possibilités, de richesse et de pouvoir.

Une analyse des données issues d'enquêtes menées à travers le monde révèle que la plupart des problèmes de justice relève de six domaines différents :¹⁶⁴

1. Près d'une personne sur cinq rencontre des problèmes liés à la violence et au crime.¹⁶⁵

Les besoins de justice des personnes victimes de violences et de crimes graves sont les plus urgents. Ces violences prennent des formes variées, des violations les plus visibles – par exemple, lorsqu'une communauté est attaquée par un groupe de criminels organisés – à la violence la plus dissimulée, telle que les violences conjugales et la maltraitance des enfants. Les cas de violence sont rarement signalés, aussi ces chiffres sont bien souvent sous-estimés.

2. Près d'un quart de la population est impliquée dans des litiges liés au logement, aux terres et au voisinage.

Dans de nombreux pays, les différends concernant la délimitation ou l'exploitation des terres constituent la majorité de ces problèmes. Dans d'autres pays, les conflits entre voisins au sujet du bruit, des ordures ménagères, des places de parking ou du bétail sont prédominants. Dans le même temps, les différends entre propriétaires et locataires sont fréquents, même dans les pays où le droit contractuel est largement appliqué.

3. Près d'un tiers des personnes ont des problèmes juridiques liés à l'argent et aux dettes, ou à leur statut de consommateurs.

Elles éprouvent des difficultés à rembourser leurs emprunts ou à récupérer l'argent prêté. Elles vendent un produit ou un service sans percevoir le moindre paiement. Elles sont confrontées à des problèmes de coupure de courant, de distribution d'eau ou de réseau téléphonique. Ou bien elles cherchent à exercer un recours après avoir fait l'acquisition de services ou de biens de consommation de mauvaise qualité ou défectueux.

4. Une personne sur cinq rencontre des problèmes liés à l'accès aux services publics.

Bon nombre d'entre elles sont privées d'accès aux soins, à l'éducation, à l'eau, aux sanitaires, à l'électricité et aux prestations sociales. En outre, beaucoup d'entre elles sont dans l'incapacité d'obtenir des actes de naissance pour leurs enfants, une carte d'identité ou tout autre document permettant de prouver leur identité, leur lieu de domicile ou leur statut en matière d'immigration, et n'ont pas accès aux services dont elles ont pourtant besoin.

5. Près d'une personne sur onze est impliquée dans des conflits familiaux.

Leurs problèmes juridiques concernent les divorces et les séparations, le versement des pensions alimentaires, des conflits liés à un testament ou encore des cas de violence domestique. Certains de ces différends restent confinés au sein d'un même foyer, d'autres s'étendent aux autres branches de la famille. Les femmes et les enfants souffrent de ces problèmes de façon disproportionnée, et leur déresponsabilisation peut prolonger leur temps de récupération nécessaire pour se remettre des effets négatifs de ces problèmes.

6. Une personne sur douze a des besoins juridiques liés à son emploi ou à son entreprise.

Ces individus ne perçoivent aucun salaire ni aucune prestations, sont victimes de licenciements abusifs ou de harcèlement – notamment sexuel – et sont exposés à des risques pour leur santé et leur sécurité sur leur lieu de travail. D'autres sont soudoyées par les autorités, éprouvent des difficultés à obtenir des permis de travail ou rencontrent des problèmes liés à leur travail dans les secteurs informels.

La fréquence relative de ces problèmes varie évidemment d'un pays à l'autre. Là où les taux de criminalité sont élevés, les personnes ont un besoin urgent de protection contre les violences. La nature et la fréquence des conflits familiaux diffèrent également d'une culture à l'autre. Ces conflits sont largement influencés par les normes en matière de genre et par l'autonomisation des femmes et des enfants. De nombreux conflits sont également façonnés par la nature du système économique en place. Dans les populations majoritairement rurales, par exemple, les conflits liés aux terres sont plus nombreux.¹⁶⁶ À mesure que les pays s'enrichissent, les litiges liés aux problèmes de consommation deviennent plus fréquents.

Dans une très large mesure, le fardeau de l'injustice varie également *au sein même* des pays. Si la ville de Mexico compte plus de 2 000 communes, quatre d'entre elles sont le théâtre d'un quart de l'ensemble des crimes commis dans la capitale

Individuelles

Violences et crimes, dans la sphère publique, au domicile ou sur le lieu de travail

Une mère croise l'assassin de son fils tous les jours dans la rue, pourtant celui-ci ne fait l'objet d'aucunes poursuites.

Différends liés au logement ou aux terres, ou conflits entre voisins

Une famille est expulsée de son domicile et n'a nulle part où aller.

Conflits familiaux, notamment dans le cas d'un divorce ou d'un héritage

Un couple traverse un divorce difficile et les enfants sont tiraillés entre les deux parents.

Problèmes rencontrés au travail, en tant qu'employé ou chef d'entreprise

Une jeune femme se voit refuser une promotion car elle a rejeté les avances de son supérieur.

Problèmes d'argent et de dettes, ou liés au statut de consommateur

Un homme âgé est harcelé par une agence de recouvrement des dettes pour un contrat dont il n'a aucun souvenir.

Difficultés liées à l'accès aux services publics et à leur qualité

Une famille doit payer des pots-de-vin pour être raccordée au réseau électrique.

Structurales

Conflits violents, insécurité et crime organisé

Certaines personnes n'osent pas sortir de chez elles le soir car des gangs ont pris le contrôle de leur quartier.

Expropriations de terres et conflits quant à l'exploitation des ressources naturelles

Des enfants tombent malades en raison de la pollution émise par une usine locale.

Discrimination à l'encontre des femmes et des groupes vulnérables

Une femme ne peut enregistrer son entreprise car la loi requiert l'autorisation de son mari.

Conditions de travail dangereuses ou abusives.

Une usine qui enfreint le code des bâtiments s'effondre, tuant et blessant ainsi de nombreux travailleurs.

Violations commises par les entreprises et défaillances en matière de réglementation du marché.

Une entreprise distribue de faux médicaments par l'intermédiaire de cliniques locales.

Discrimination dans la prestation de services publics

Un frère et une sœur ne sont pas inscrits à l'école car ils appartiennent à un groupe minoritaire.

Les problèmes de justice les plus courants

mexicaine.¹⁶⁷ À Bogota, en Colombie, 99 % des homicides ont lieu dans 1 % des rues de la ville.¹⁶⁸ À Minneapolis, aux États-Unis, la moitié des appels de détresse envoyés à la police proviennent de seulement 3 % des quartiers de la ville.¹⁶⁹

Les pays s'appuient sur différentes traditions juridiques pour résoudre les problèmes de justice. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, les pays les plus pauvres souffrent de restrictions budgétaires considérables, tandis que les pays touchés par des conflits doivent commencer à recouvrer leur capacité à proposer des services juridiques élémentaires.

En d'autres termes, le contexte politique et économique joue un rôle crucial. Toutefois, en partant des types de problèmes les plus répandus, nous pouvons retracer les différents parcours actuellement empruntés par les personnes entamant des démarches juridiques, et élaborer des stratégies pour faciliter ces dernières. Nous pouvons également identifier les lacunes communes à plusieurs pays et aux différents types de problèmes de justice, et mettre en lumière les domaines nécessitant des solutions sur mesure.

Des parcours juridiques plus efficaces

Lorsque nous demandons aux individus la manière dont ils souhaitent que ces problèmes de justice soient résolus, certains dénominateurs communs apparaissent.

Les victimes de violences et de crimes veulent être entendues lorsqu'elles procèdent au signalement, et que leurs plaintes soient traitées avec attention.¹⁷⁰ Elles souhaitent qu'une véritable enquête soit menée et être tenues informées tout au long de la procédure.¹⁷¹ Elles désirent avant tout que leurs problèmes trouvent une issue positive et – dans de nombreux cas – souhaitent se réconcilier avec les autres parties impliquées afin de pouvoir tourner la page et se sentir à nouveau en sécurité dans leurs communautés.¹⁷² Les victimes de violences et de crimes ne s'intéressent pas nécessairement aux approches punitives. Les recherches menées suggèrent que bon nombre d'entre elles préféreraient que les investissements soient davantage alloués aux mécanismes de prévention des crimes et de réhabilitation des criminels qu'au système carcéral.¹⁷³

Les victimes de conflits, d'atrocités de masse et d'autres violations des droits de l'homme à grande échelle expriment des souhaits similaires.¹⁷⁴ Une étude réalisée au Népal au sein des familles de personnes ayant disparu durant la guerre civile a révélé qu'environ deux tiers des familles estimaient que le plus important était de connaître la vérité quant aux crimes qui ont été commis à l'encontre de leur proche.¹⁷⁵ Une part équivalente de ces familles népalaises souhaitait obtenir une aide financière ou une autre forme d'assistance pour reprendre le cours de leur vie. Moins d'un tiers des familles sondées ont identifié la punition des auteurs de crimes comme une priorité. Au Cambodge, si

› Pour une liste des exemples cités dans ce rapport, voir les « Les bonnes pratiques à travers le monde ».

certaines victimes du régime khmer rouge souhaitent voir appliquer des sanctions, de nombreuses autres voulaient avant tout raconter leur histoire, être reconnues, obtenir réparation, participer au processus de réconciliation et informer le reste du monde quant aux crimes perpétrés (voir Article de fond n°2).¹⁷⁶

En ce qui concerne les différends d'ordre civil et administratif, les enquêtes sur les besoins juridiques suggèrent que les personnes sont généralement moins intéressées par les jugements qui désignent un fautif que par les jugements offrant des solutions communes.¹⁷⁷ Dans le cadre de différends liés aux services publics, par exemple, elles souhaitent pouvoir accéder aux soins dont elles ont été privées ou veulent recevoir des excuses pour le préjudice causé. Lorsqu'un conflit survient entre une communauté locale et une société minière, les victimes veulent trouver une solution équitable et pouvoir continuer à exercer leurs droits sur leurs terres.¹⁷⁸ Même dans le cas d'un divorce difficile, il est en général dans l'intérêt des personnes – et surtout dans l'intérêt des enfants – d'aider les différentes parties à coopérer pour « établir leurs propres lois en matière d'équité ». ¹⁷⁹ Les individus souhaitent également être traités de manière équitable *durant* leurs démarches juridiques, notamment à travers des procédures aussi abordables, compréhensibles, accessibles et simplifiées que possible.¹⁸⁰

Les personnes entamant des démarches juridiques bénéficient d'approches adaptées aux principales catégories de problèmes évoqués dans la section précédente. Le soutien aux survivants de violences sexuelles, par exemple, peut contribuer à bâtir « un service de justice pénal adapté aux victimes ». ¹⁸¹ Les tribunaux des affaires familiales de la ville de Calcutta ont autorisé les femmes à « résoudre les conflits conjugaux par la médiation, afin qu'elles puissent participer activement à la résolution des conflits sans être accablées par le jargon juridique ». ¹⁸² Les services juridiques accessibles aux enfants peuvent contribuer à répondre aux besoins des enfants, qu'ils réclament eux-mêmes justice ou qu'ils aient enfreint la loi. ¹⁸³ Les procédures simplifiées de dépôt de plainte protègent les consommateurs en leur permettant de résoudre rapidement et à moindre frais leurs différends avec les entreprises. ¹⁸⁴ Les systèmes de justice informels sont souvent capables d'encourager l'apparition d'un consensus dans les différends liés aux terres, de suggérer des solutions réparatrices et de promouvoir la réconciliation. ¹⁸⁵

En considérant les problèmes en matière de justice des individus comme un point de départ, nous sommes encouragés à examiner la manière dont il est possible de simplifier leur parcours juridique, depuis l'apparition d'un problème jusqu'à sa résolution. L'issue de cette résolution (la personne ayant entamé des démarches juridiques a-t-elle obtenu satisfaction ?) est tout aussi importante que le parcours juridique en lui-même (cette personne a-t-elle été traitée équitablement durant ses démarches ?).

L'idée d'un parcours juridique nous pousse à repenser notre compréhension du système de justice. Le fait de prendre les institutions actuelles comme point de départ limite le nombre d'acteurs pouvant participer à la résolution des problèmes de

justice et restreint l'étendue des solutions disponibles. Les parcours juridiques peuvent emprunter des chemins multiples. Les personnes demandant réclamation comptent parfois sur l'aide d'acteurs opérant en dehors du système de justice. En effet, les organisations de la société civile sont parfois mieux placées que les services juridiques publics pour répondre aux besoins des personnes. Les solutions les plus appropriées ne proviennent pas systématiquement des tribunaux, elles peuvent également émaner des acteurs de la justice informels ou alternatifs.

Plus le nombre d'acteurs chargés de rendre la justice sera élevé, plus le nombre de problèmes résolus sera important. Une direction inspirante, des normes et une réglementation claires et des mécanismes de reddition des comptes efficaces permettront à un système de justice plus diversifié d'exploiter son véritable potentiel.

Afin de mieux comprendre les parcours de justice, nous les avons décomposés en trois étapes :

1. Les personnes et les communautés sont **autonomisées** afin qu'elles puissent prendre des mesures dès la survenue d'un problème en matière de justice.
2. Elles ont **accès** à des services de justice centrés sur les personnes et sensibles à leurs besoins.
3. Elles parviennent à une **résolution équitable** de leurs problèmes, ce qui élève de façon considérable et quantifiable le niveau de la justice rendue.

En prenant comme point de départ les problèmes de justice des citoyens, les pays peuvent concevoir de meilleurs parcours de justice qui aident davantage de personnes à atteindre une destination où ils pensent que leurs problèmes ont été résolus de manière équitable.





Autonomiser les personnes et les communautés

Aider les personnes à comprendre la loi

Soutenir les personnes dans leur quête de solutions

Investir dans les services d'assistance juridique destinés aux plus vulnérables

Accroître la participation dans la justice

Accès à des services juridiques centrés sur les personnes

Accélérer et simplifier les procédures

Encourager les parcours juridiques alternatifs

Proposer des services uniques

Adapter les services aux besoins juridiques

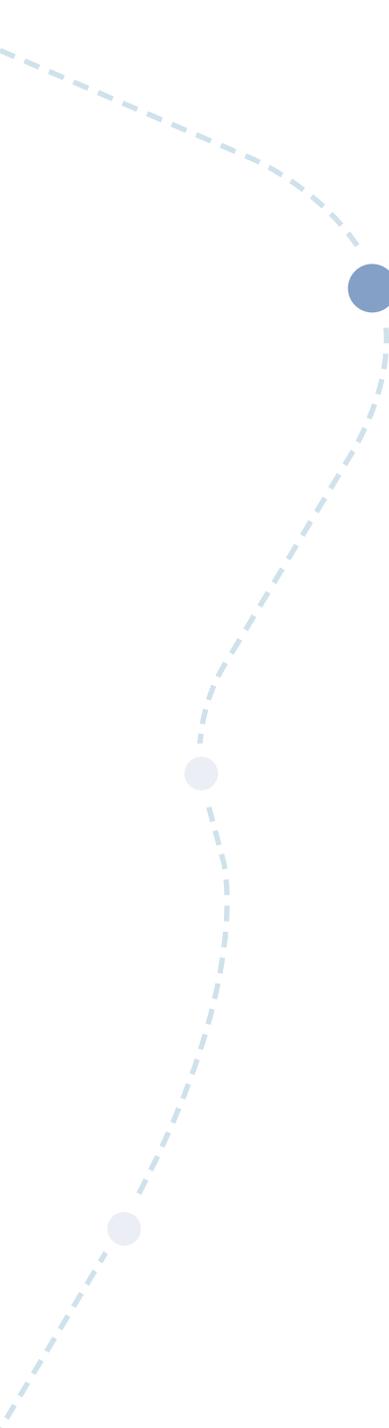
Des issues équitables

Respecter les normes en matière de droits de l'homme

Proposer un recours approprié

Recueillir et diffuser des données sur les solutions apportées

Établir des mécanismes de réclamation efficaces



Autonomiser les personnes et les communautés

Le parcours de justice commence par autonomiser les personnes afin qu'elles puissent résoudre leurs problèmes de justice pour elles-mêmes, pour leurs familles et pour leurs communautés.

L'autonomisation juridique aide les personnes à comprendre et à utiliser la loi.¹⁸⁶ Elle leur permet d'identifier les problèmes juridiques dès leur apparition et leur confère les compétences et la confiance nécessaires pour passer à l'action.¹⁸⁷

Un accès aux informations et à des avis éclairés est évidemment important, mais l'autonomisation ne se limite pas à corriger un déficit de connaissances juridiques. Les personnes ayant des problèmes en matière de justice sont soumises à un stress immense et à de multiples besoins urgents. Les personnes vulnérables doivent bénéficier d'un soutien et d'une aide réels si elles souhaitent protéger leurs droits.

Un modèle plus dynamique d'autonomisation juridique investit dans des organisations ancrées dans les communautés et suffisamment proches des personnes pour comprendre leurs besoins juridiques et le contexte dans lequel les problèmes en matière de justice surviennent. Ce modèle incite les institutions de justice à devenir davantage ouverte et sensibles aux citoyens et aux communautés lorsque ces derniers entament des poursuites de justice. Enfin, il défend activement l'inclusion des groupes qui, traditionnellement, bénéficient de l'accès le plus limité aux services juridiques.¹⁸⁸

Le Groupe de travail a identifié quatre priorités en vue de renforcer l'autonomisation :

1. Aider les personnes à comprendre la loi
2. Soutenir les personnes dans leur quête de solutions
3. Investir dans les services d'assistance juridique destinés aux plus vulnérables
4. Accroître la participation dans la justice

Aider les personnes à comprendre la loi

Les personnes sont responsabilisées lorsqu'elles connaissent leurs droits et qu'elles se sentent capables de les exercer. Des conseils indépendants peuvent être prodigués par une multitude d'acteurs, y compris les professionnels opérant en dehors du secteur juridique formel. Des assistants juridiques travaillent au sein des communautés et offrent une assistance qui s'avère souvent économique.¹⁸⁹ Les services de conseil aux citoyens et les assistances téléphoniques peuvent utiliser des algorithmes et d'autres « outils de choix » pour fournir des avis cohérents à un plus grand nombre de personnes. Les syndicats peuvent empêcher que les litiges survenus sur le lieu de travail ne soient portés devant les tribunaux. Des services spécialisés sont dotés de l'expertise nécessaire pour aider les groupes vulnérables à prendre des décisions efficaces.¹⁹⁰

Dans les zones rurales du Libéria, les assistants juridiques à moto ont mené des campagnes d'information et de sensibilisation dans 160 villages. Ils dirigent des séances de formation au sein de communautés et aident les habitants à résoudre leurs différends.¹⁹¹

Investir dans les services d'assistance juridique destinés aux plus vulnérables

Les plaignants vulnérables dont les besoins juridiques sont les plus urgents nécessitent généralement un soutien financier.¹⁹⁸ Une assistance juridique est essentielle pour les personnes faisant l'objet de poursuites pénales et ne pouvant assumer financièrement leur défense. Les plaignants les plus pauvres ont également besoin d'une assistance juridique dans le cadre d'affaires civiles plus graves, notamment lorsqu'elles impliquent des enfants et des femmes en danger. Les programmes d'aide juridique bien conçus contiennent des mesures incitatives pour résoudre les problèmes de fond. Ils peuvent recouvrer leurs frais par le biais d'avantages, tels qu'une réduction de la durée de la peine carcérale et de meilleures perspectives en termes de qualité de vie, découlant d'une résolution plus rapide des litiges.¹⁹⁹

Des centres d'assistance juridique ont été établis en Équateur pour soutenir les femmes à faibles revenus et les enfants. Leur travail a permis de réduire de 17 % les cas de violence domestique à l'issue de divorces et a augmenté de 10 % la probabilité que les femmes perçoivent une pension alimentaire.²⁰⁰

Soutenir les personnes dans leur quête de solutions

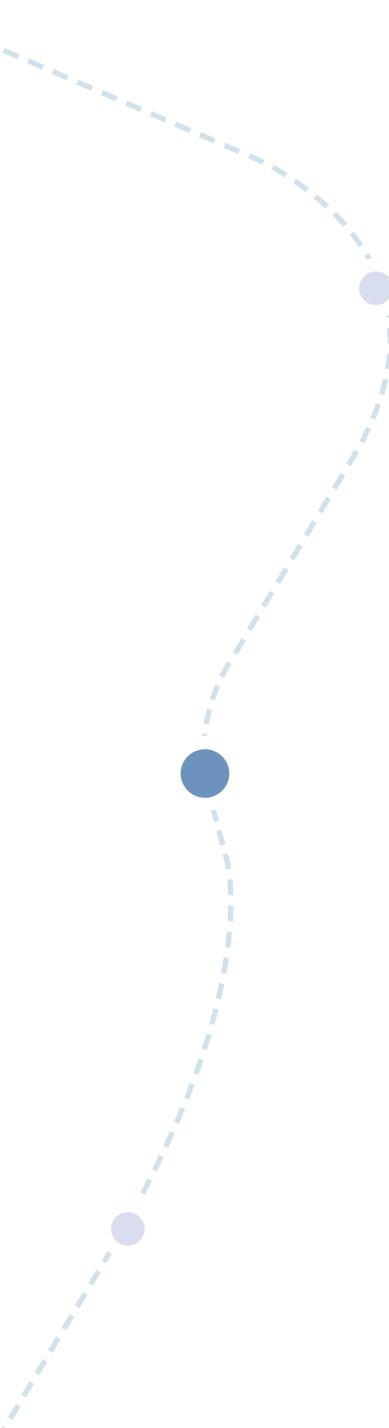
Si de nombreux différends peuvent être résolus grâce au soutien d'une tierce partie, les personnes touchées par des problèmes plus graves ont besoin d'un guide pour les orienter à travers leurs démarches. Ce rôle incombe traditionnellement aux avocats, toutefois, leurs services restent inaccessibles pour la plupart des plaignants.¹⁹² Parmi les autres guides possibles figurent les assistants juridiques,¹⁹³ les services de soutien aux victimes et aux témoins¹⁹⁴ et les services guidant les plaignants non représentés dans leurs démarches juridiques.¹⁹⁵ Les programmes de mentorat peuvent soutenir les personnes issues de groupes à risque ayant enfreint la loi, et ce non seulement dans le cadre d'une procédure de justice mais aussi dans les prisons et durant leur phase de réinsertion dans la société.¹⁹⁶

À Nuevo León, au Mexique, l'organisation Ciudadanos en Apoyo a los Derechos Humanos fournit une assistance juridique aux détenus et à leurs familles, en les soutenant durant leurs procès et en éduquant les prisonniers quant aux lois et aux procédures pertinentes. L'organisation assure également le suivi du respect des droits de l'homme au sein des prisons, et coopère avec les familles et les détenus pour identifier et résoudre les violations des droits de l'homme.¹⁹⁷

Accroître la participation dans la justice

Les personnes sont davantage susceptibles de se sentir responsabilisées lorsque le système de justice est représentatif de la diversité. Une participation accrue renforce la perception des personnes selon laquelle elles seront traitées de manière équitable, et peut appuyer l'établissement de la règle de droit au sein des communautés.²⁰¹ Les politiques d'emploi inclusives sont nécessaires pour accroître la diversité au sein des institutions de justice. Toutefois, d'autres rôles procurent aux individus un sentiment de justice, notamment ceux des militants et des assistants juridiques, des médiateurs communautaires, des jurés et des magistrats bénévoles, etc. Les citoyens engagés peuvent également contribuer à superviser et suivre les progrès effectués en matière d'accès universel à la justice.

Des bénévoles de l'ONG RENEW, basés dans des communautés au Bhoutan, travaillent avec les anciens et la police des communautés locales pour répondre aux signalements de violence domestique. Bien souvent, les survivants se sentent plus à l'aise à l'idée de signaler leurs problèmes aux bénévoles communautaires qu'aux autorités. Ces bénévoles sont formés pour faciliter la résolution des problèmes en tenant compte des problématiques de genre. Ils adoptent une approche basée sur la recherche de consensus afin d'aider les parties à trouver un accord.²⁰²



Accès à des services juridiques centrés sur les personnes

La justice est un service public essentiel, toutefois elle n'a pas été conçue, à l'origine, pour répondre de manière intuitive aux besoins des personnes. Les institutions de justice sont bien souvent trop chères, physiquement et psychologiquement inaccessibles et intimidantes sur le plan culturel. Certaines d'entre elles cumulent l'ensemble de ces tares. Cette situation empêche même certains citoyens autonomisés sur le plan juridique d'accéder aux services dont ils ont besoin.

Un système de justice plus attentif permettrait de fournir des services basés sur les besoins exprimés par les individus. Ce système serait ouvert et accessible, et accueillerait l'ensemble des groupes, y compris les plus vulnérables. Il veillerait à ce que les personnes soient informées quant à leurs options à chaque étape de leur parcours juridique, et aurait recours à une forme de tri et de signalisation pour les guider vers les acteurs du système les plus appropriés à chaque étape. Il reposerait également sur la technologie pour atteindre davantage de personnes et simplifier le processus de justice.

Les gouvernements doivent favoriser une plus grande diversité parmi les services fournis. Ils peuvent par exemple exiger la destitution de certains monopoles et l'ouverture de services dispensés par des assistants juridiques et d'autres médiateurs plus économiques, ainsi que l'accès à une nouvelle génération de services juridiques électroniques. De nouveaux mécanismes seront bien souvent nécessaires pour financer et soutenir ces acteurs non traditionnels qui peuvent pourtant accroître considérablement l'accès à la justice.

Quatre étapes sont fondamentales pour renforcer l'accès à des services appropriés :

1. Accélérer et simplifier les procédures
2. Encourager les parcours juridiques alternatifs
3. Proposer des services uniques
4. Adapter les services aux besoins juridiques

Accélérer et simplifier les procédures

Les interventions précoces en vue de résoudre un problème peuvent entraîner des gains de temps et d'argent considérables. Des procédures simplifiées et un langage clair peuvent rendre les processus juridiques davantage compréhensibles, tout en favorisant la prise de meilleures décisions durant l'ensemble du parcours juridique. Des données sont nécessaires pour suivre le traitement des affaires à travers le système de justice, en identifiant notamment les goulets d'étranglement et les facteurs de complexité inutile.²⁰³ Des options alternatives sont également nécessaires pour rendre plus rapidement justice aux trois millions de personnes actuellement incarcérées dans l'attente de leur procès.²⁰⁴ Par ailleurs, les gouvernements doivent également mettre un terme aux incitations financières perverses qui visent à récompenser les processus de justice opaques et interminables.

Le système communautaire *abunzi*, mis en place au Rwanda, s'appuie sur des bénévoles locaux formés pour assurer le rôle de médiateur dans le cadre de différends, concernant pour la plupart des problèmes liés à la propriété des terres. Seul un quart des différends arbitrés par ce système est saisi par le système de justice formel.²⁰⁵

Proposer des services uniques

Les centres de justice communautaires rassemblent une large gamme de services disponibles. Ils offrent également d'autres types d'assistance, en conseillant notamment les femmes vulnérables quant aux prestations sociales ou en les aidant à surmonter leurs traumatismes. Le fait de réunir un ensemble de services dans un même lieu aide les personnes à véritablement entamer leur parcours juridique, et augmente leurs chances de trouver une solution, dans la mesure où ces services sont destinés à résoudre leurs problèmes de fond. Les centres multidisciplinaires peuvent être hébergés dans des bâtiments indépendants, ou au sein de tribunaux et d'autres institutions existantes telles que les hôpitaux et les cliniques. Les services en personne peuvent également s'accompagner d'une assistance en ligne ou téléphonique.

En Argentine, les 90 Centros de Acceso a la Justicia (Centres d'accès à la justice) proposent des services juridiques et communautaires complets aux populations locales. Chaque centre dispose d'une équipe composée d'avocats, de psychologues, de travailleurs sociaux et de médiateurs communautaires, apportant ainsi une réponse holistique aux problèmes de justice grâce à des services supplémentaires.²¹¹

Encourager les parcours juridiques alternatifs

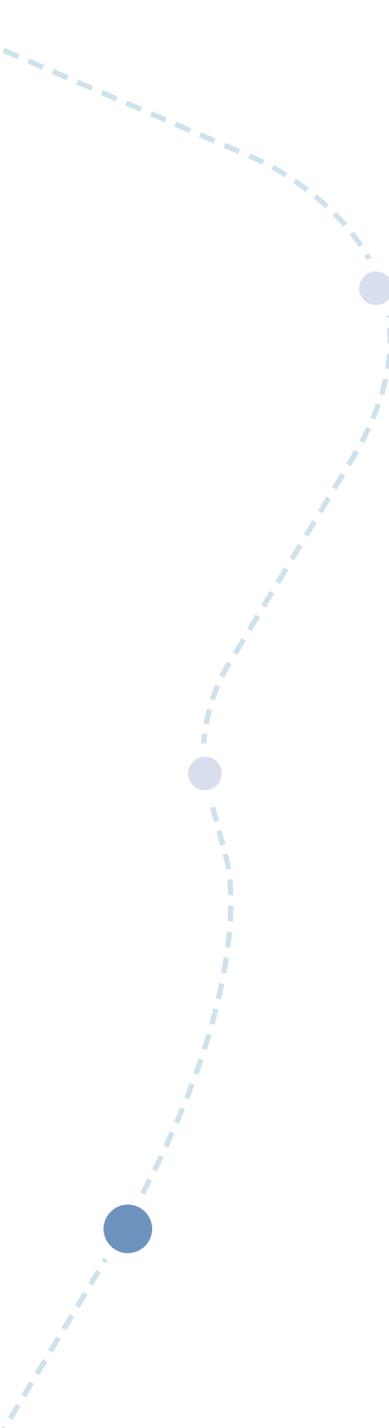
En matière de justice, les approches contradictoires risquent davantage d'aggraver les différends que de les résoudre, tout en accentuant le stress des personnes impliquées. Les méthodes alternatives visant à résoudre les différends permettent de rendre justice à un plus grand nombre de personnes et à moindre coût, en réservant les audiences aux affaires les plus graves. En outre, ces méthodes élèvent très largement les niveaux de satisfaction.²⁰⁶ Les mécanismes de justice réparatrice, par exemple, ont des effets positifs sur la diminution des taux de récidive, tout en donnant aux victimes un sentiment de satisfaction et d'équité et en atténuant leurs symptômes de stress post-traumatique.²⁰⁷ Les peines de substitution peuvent également enrayer le risque de récidive, la consommation de drogue et les comportements nuisibles.²⁰⁸ Si elle est dotée des compétences adaptées, la police, quant à elle, peut jouer un rôle important dans l'apaisement des conflits au sein des communautés.²⁰⁹

En Australie, un programme de peines de substitution encourage les accusés souffrant de toxicomanie à recevoir des traitements avant leur procès (la réussite de ce traitement est prise en compte dans la détermination de la peine), ce qui a permis de réduire la consommation de drogue ainsi que les taux de récidive.²¹⁰

Adapter les services aux besoins juridiques

Les services spécialisés sont mieux adaptés aux problèmes de justice des citoyens et sont davantage susceptibles de satisfaire leurs besoins. Ces services peuvent être adaptés aux principaux types de problèmes de justice – liés par exemple à l'emploi ou aux terres – ou offrir des services sur mesure et de meilleure qualité aux groupes cibles (tels que les enfants et les femmes ayant subi des violences domestiques). Dans la mesure où ces affaires ont des caractéristiques communes, les pourvoyeurs de justice sauront mieux identifier les problèmes structurels et les profils psychologiques correspondant à un besoin donné. Des services spécialisés peuvent contribuer à l'élaboration de protocoles fondés sur des preuves scientifiques, renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité des procédures tout en clarifiant la situation auprès des requérants, afin que ceux-ci puissent ménager leurs attentes.²¹²

Au Burundi, le Centre Humura pour les violences sexistes offre aux survivantes des soins médicaux, une aide psychologique ainsi que des conseils prodigués par des professionnels de la police et de la justice. En moyenne, ce centre traite les affaires juridiques cinq fois plus rapidement que les autres organes du système de justice.²¹³



Des issues équitables

Au bout du compte, les systèmes de justice doivent être jugés sur les progrès qu'ils ont effectués en vue de promouvoir la justice pour tous.

Pour les individus, cela se traduit par la résolution satisfaisante de leurs problèmes. Les personnes ayant entamé des démarches juridiques accordent une importance capitale au traitement qui leur a été réservé.²¹⁴ Bien souvent, elles accepteront les jugements qui leur sont défavorables si elles ont le sentiment d'avoir été écoutées, comprises et traitées de façon équitable.²¹⁵ Le fait de comprendre les attentes, les expériences et les émotions des individus, de concevoir des services axés sur leurs vies, et de veiller à la résolution positive de leurs différends est crucial pour améliorer les systèmes de justice.²¹⁶

Une plus grande équité des résolutions de conflit entre individus se traduira par de plus grands avantages sociaux et économiques pour les communautés et les sociétés, tout en contribuant à accroître l'inclusion et à réduire les inégalités. L'issue positive des différends entraîne une baisse de la violence et renforce la quiétude au sein des communautés.

Il est essentiel de mesurer les progrès réalisés en ce qui concerne la résolution équitable des conflits. Les systèmes de justice doivent acquérir un nouveau sens de leur responsabilité face aux personnes qu'ils entendent servir. Une approche fondée sur des preuves, demandant aux participants de procédures de justice de s'exprimer quant à leurs perceptions de l'équité et leurs expériences du processus de justice, est nécessaire pour responsabiliser les pourvoyeurs de justice et leur fournir un retour d'informations quant aux services fournis.

Afin d'accroître l'équité, le Groupe de travail recommande quatre mesures phares.

1. Respecter les normes en matière de droits de l'homme
2. Proposer un recours approprié
3. Recueillir et diffuser des données sur les solutions apportées
4. Établir des mécanismes de réclamation efficaces

Respecter les normes en matière de droits de l'homme.

Le fait de garantir que les normes internationales liées aux droits de l'homme fondamentaux sont respectées durant le parcours juridique est essentiel pour les pourvoyeurs de justice. L'ensemble des pays doivent renforcer leurs droits à la liberté, à la sécurité et à la tenue de procès équitables basés sur la présomption d'innocence et sur les normes qui sous-tendent la présentation d'une défense.²¹⁷ Le fait de veiller à ce que l'application de la loi soit conforme aux droits de l'homme constitue une autre priorité cruciale. Les organisations des droits de l'homme et les autres défenseurs de la justice issus de la société civile peuvent contribuer à exercer des pressions en faveur d'issues équitables dans les cas où les décisions prises ne seraient pas conformes aux normes de droit international. Par ailleurs, en assurant un lien entre les pourvoyeurs de justice formels et informels, les droits de l'homme pourraient trouver une autre signification au niveau local, et leur impact et leur portée pourraient être accrus.

Amnesty International a élaboré la liste des dix normes relatives aux droits de l'homme devant être respectées par les autorités de police.²¹⁸

Recueillir et diffuser des données sur les solutions apportées.

Afin d'inciter efficacement les systèmes de justice à trouver des solutions équitables, des données sur l'efficacité de justice doivent être rassemblées et mises à la disposition du public. Les preuves de l'accroissement de l'équité peuvent résider dans la réduction des cas de récidive (dans la mesure où le ressentiment lié à un traitement injuste peut être une cause majeure de crimes), dans la baisse du nombre de besoins de justice non satisfaits, dans la diminution des niveaux de stress ou encore dans l'amélioration de la santé mentale parmi les plaignants et les inculpés. Des données concernant les perceptions du public sont également importantes pour évaluer les capacités d'un système de justice à trouver des solutions équitables.²²³ Dans le même temps, une analyse coûts-avantages peut participer à déterminer si les sociétés dans leur ensemble obtiennent des rendements équitables pour leurs investissements dans la justice.²²⁴

Dans l'Ohio, aux États-Unis, un changement dans la méthode d'attribution de la mise en liberté sous caution, prenant davantage en compte les risques présentés par les inculpés que leur capacité à payer la caution demandée, a permis de quasiment doubler le nombre d'inculpés libérés sans caution avant leur procès, et a réduit de moitié le nombre de réarrestations après leur libération.²²⁵

Proposer un recours approprié.

L'attribution des peines doit s'appuyer sur des preuves relatives à l'effet des condamnations sur la baisse des taux de récidive et de crimes, et sur la reconnaissance du préjudice infligé aux victimes. D'innombrables preuves suggèrent que, dans de nombreux cas, les méthodes alternatives à l'incarcération sont plus efficaces, et qu'elles sont soutenues voire favorisées par les victimes.²¹⁹ Parmi ces méthodes figurent les amendes, la détention à domicile, le travail d'intérêt général, les réparations entre criminels et victimes et les mécanismes de réhabilitation.²²⁰ Dans les affaires civiles, les personnes s'intéressent davantage aux accords leur permettant de reprendre le cours normal de leurs vies qu'à l'attribution des fautes et des responsabilités.²²¹ Les meilleures solutions participent à rétablir les liens et à restaurer l'harmonie au sein d'une communauté.

Une étude réalisée aux États-Unis en 2016 sur les victimes de crimes a révélé que, même parmi les victimes de crimes violents, une large majorité des sondés préféraient que les criminels soient tenus responsables à travers « des options alternatives à la prison ».²²²

Établir des mécanismes de réclamation efficaces.

Contrairement aux idées reçues, les personnes peuvent être satisfaites de l'issue d'une affaire et considérer cette dernière comme équitable, même si elle leur a été défavorable. Parmi les éléments clés permettant de déterminer leur degré de satisfaction figurent notamment leurs perceptions concernant l'indépendance des institutions de justice et la mesure dans laquelle leur affaire a été prise au sérieux. Les pourvoyeurs de justice doivent fixer et respecter des normes élémentaires liées à la qualité des procédures, en tenant compte des commentaires formulés par les personnes. Outre les procédures d'appel entamées à la suite de décisions juridiques, des mécanismes de réclamation efficaces et indépendants sont nécessaires pour traiter les **plaintes**. Le renforcement de la transparence dans le cadre des prises de décision – par exemple en filmant les audiences ou en publiant les documents ayant mené au verdict – facilitera les procédures de réclamation.

Des normes similaires aux normes énoncées dans le Cadre international pour l'excellence de justice peuvent aider les systèmes de justice nationaux à accroître l'équité et les autres aspects liés à la performance, et à comparer les progrès effectués avec les autres juridictions.²²⁶

Chapitre 4

Prévenir les injustices

Compte tenu de l'ampleur des inégalités en matière de justice, nous devons prévenir les problèmes juridiques et nous efforcer de résoudre les problèmes existants.

La prévention permet de réduire les préjudices infligés aux personnes et s'avère plus économique.

Un changement en faveur de la prévention implique une transformation des systèmes de justice, dans la mesure où la justice devra collaborer avec d'autres secteurs pour combattre les causes profondes des litiges et éviter les cas de violence et de conflit ainsi que les violations des droits de l'homme.

Les stratégies de prévention doivent aspirer à établir des systèmes de justice fiables, à lutter contre les injustices structurelles ainsi qu'à utiliser la loi pour réduire les risques d'injustice.

Vers davantage de prévention

Les inégalités en matière de justice sont telles qu'elles ne peuvent être uniquement comblées par la résolution des problèmes au cas par cas. Nous devons également prendre des mesures pour empêcher la survenue de problèmes de justice.

La prévention permet de réduire le nombre de personnes subissant des préjudices, et d'allouer les ressources déjà limitées aux problèmes de justice les plus graves et inextricables.

En outre, elle permet de mettre à nouveau l'accent sur les causes profondes de l'injustice – le Programme 2030 identifie « les disparités en matière de possibilités, de richesse et de pouvoir » comme des obstacles à sa vision et au développement durable.²²⁷

Toutefois, la prévention ne se limite pas à la réduction du préjudice subi. En assurant à tous un traitement équitable, un système de justice efficace offre les conditions nécessaires à une société pour se développer durablement.

Les sociétés pacifiques et sûres ont davantage de chances de prospérer. Dans les sociétés où les litiges sont moins fréquents, les individus peuvent interagir de façon plus positive. Et lorsque l'ensemble des membres d'une société disposent de protections juridiques adéquates, ceux-ci sont mieux équipés pour réaliser leur potentiel et contribuer à un avenir meilleur.

Pourquoi favoriser la prévention ?

Une vieille fable s'interroge sur le fait que, lorsque des personnes ne cessent de tomber d'une falaise, nous préférons dépenser de l'argent pour installer une ambulance dans la vallée, plutôt que d'installer des barrières le long de la falaise.

Traditionnellement, les systèmes de justice du monde entier incarnent cette ambulance. En effet, la police réagit aux signalements de crimes. Les avocats attendent que leurs clients sollicitent leur aide – ces derniers se trouvant généralement dans un état de grande détresse au moment de faire appel aux avocats. Enfin, les tribunaux émettent des jugements quant aux affaires qui leur sont présentées.

Dans le domaine de la santé publique, il est admis depuis longtemps que cette approche est inefficace. La constitution de l'Organisation mondiale de la santé de 1948 définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». ²²⁸ Pour améliorer le bien-être, la promotion de la santé est considérée comme plus efficace que le traitement des maladies.

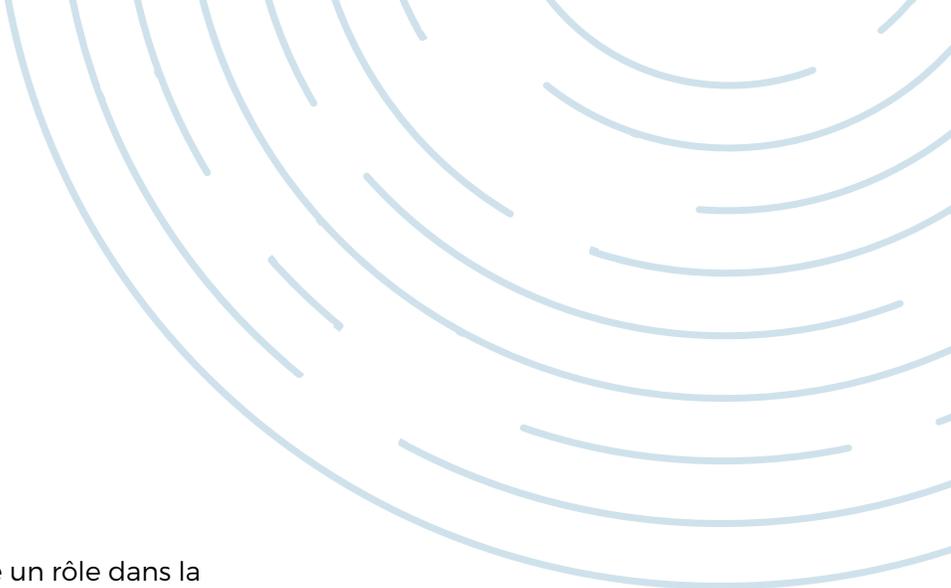
Le secteur juridique doit appliquer la même philosophie, c'est-à-dire apprendre à installer des barrières et à trouver d'autres méthodes pour rendre la falaise plus sûre. Il s'agit plus particulièrement de délaisser une approche consistant à réagir aux événements négatifs pour adopter une approche positive, par laquelle le système de justice promeut activement l'équité, la paix, la cohésion sociale et la prospérité.

Quatre raisons connexes justifient la prévention.

Premièrement, les inégalités en matière de justice ne peuvent être comblées par des approches et des outils traditionnels. Même si les pays investissaient dans l'ensemble des approches préconisées au chapitre précédent, ils auraient du mal à endiguer l'ampleur des besoins de justice non satisfaits. La prévention des problèmes de justice contribue très largement à assurer la viabilité de la transition d'une justice des élites à une justice pour tous.

Deuxièmement, la justice est nécessaire pour les communautés et les sociétés, et pas uniquement pour les individus. En analysant les cas rencontrés les plus courants, les pourvoyeurs de justice peuvent observer des tendances à mesure que certains types de litiges apparaissent. Il se peut, par exemple, que les personnes soient expulsées à plusieurs reprises de leur domicile car leurs droits de locations sont précaires. Ou alors la réglementation trop faible les rend vulnérables face aux pratiques de location abusives. Ou peut-être que la santé d'une communauté entière est mise à mal à la suite d'une activité minière abusive. La prévention, qui permet de lutter contre les causes profondes de l'injustice, constitue le meilleur moyen de combattre les facteurs structurels et systémiques qui sous-tendent les problèmes de justice les plus courants identifiés dans le chapitre précédent.

“ La prévention est réelle. L'écart de justice ne peut être comblé par les approches et les outils traditionnels, alors que la justice est nécessaire à la fois pour les communautés et les sociétés, pas uniquement les individus. ”



Troisièmement, le système de justice joue un rôle dans la prévention en agissant comme une plate-forme permettant aux personnes de saisir des opportunités et de participer pleinement au développement de leurs sociétés. Comme indiqué dans le Chapitre 1, la personnalité juridique, les documents fondamentaux et les autres protections juridiques servent de passerelle vers le développement économique et social. Plus largement, les systèmes et les institutions de justice peuvent contribuer à accroître la résilience des individus face à une multitude de risques, combattre l'exclusion, répondre aux griefs et insuffler « un changement positif découlant de contestations pacifiques ».²²⁹

Enfin, la prévention s'avère économique. Un nombre plus faible de problèmes en matière de justice entraîne des coûts moins élevés pour la population, la société et pour le système de justice lui-même. Par ailleurs, comme nous l'avons examiné au Chapitre 2, les investissements dans la justice peuvent comporter des avantages considérables liés à une amélioration de la santé et du bien-être, à des sociétés plus pacifiques, à de meilleures perspectives économiques pour les individus et les communautés et à de plus grands retours sur investissements pour les gouvernements.

Quel type de prévention ?

Ce chapitre s'appuie sur un document d'information préparé par le Centre sur la coopération internationale de l'Université de New York et destiné au Groupe de travail. Ce document a observé que « la prévention va à l'encontre des systèmes de justice conçus pour répondre aux problèmes » et que, si les approches réactives sont davantage visibles pour les responsables politiques et le public, « les résultats de la prévention peuvent être diffus et difficiles à constater ».²³⁰

Ces recherches ont également identifié des approches de prévention innovantes actuellement élaborées dans les systèmes de justice du monde entier. De plus en plus d'éléments mettent en lumière des bonnes pratiques en matière de prévention des problèmes de justice, et attestent de la volonté croissante de comprendre et de combattre les causes profondes, de lutter contre les injustices systémiques et de bâtir des institutions de justice pouvant jouer un rôle stratégique en matière de prévention.

Ces efforts se concentrent sur quatre domaines :

1. La prévention et l'apaisement des litiges dans un monde où les problèmes de justice d'1,5 milliard de personnes restent non résolus.
2. La prévention de la violence criminelle, organisée et interpersonnelle, et notamment de la violence à l'encontre des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables.
3. Le recours aux systèmes de justice pour participer à l'émergence de sociétés plus pacifiques, en prévenant les conflits et l'instabilité.
4. La promotion de l'inclusion et des droits de l'homme, dans une période où les niveaux d'exclusion et de méfiance sont très élevés.

Prévenir et apaiser les conflits

Les pourvoyeurs de justice peuvent coopérer de manière proactive avec la population pour devancer et prévenir les différends, et pour les empêcher de devenir plus graves encore.²³¹

Les approches préventives sont de plus en plus employées par les entreprises, dans la mesure où la prévention des litiges – par le biais d'un contrat majeur par exemple – entraîne des économies considérables en comparaison avec les coûts que représenteraient les démarches juridiques.

La prévention des conflits comporte des avantages similaires pour les individus.²³² Des plates-formes en ligne émergentes visent à « démocratiser la loi » en mettant à la disposition des personnes les outils dont elles ont besoin pour rendre les accords juridiquement contraignants.²³³ Ces outils réduisent le risque que des différends surviennent ultérieurement.²³⁴ L'autonomisation des populations joue également un rôle dans ce domaine. Selon un assistant juridique sud-africain, de nombreuses personnes « ne concluent pas d'accords formels, et les relations se détériorent ». ²³⁵ Les assistants juridiques ont abordé ce problème en aidant les communautés à conclure des accords formels visant à protéger leurs droits.²³⁶

Les approches connexes augmentent la disponibilité et l'accessibilité de la documentation juridique. Les services utilisables par soi-même facilitent l'établissement de testaments, en réduisant les risques de différends liés aux héritages. Ils sont particulièrement importants pour la protection des droits des femmes et des enfants. Les services visant à rendre l'enregistrement des entreprises plus simple et plus économique aident les groupes désavantagés à créer des entreprises, stimulant ainsi les économies. Les portails en ligne permettent aux négociants de se conformer plus facilement aux procédures d'octroi de licences et aux exigences réglementaires, les protégeant ainsi des violations commises par les autorités. Les intermédiaires tels que les syndicats, les coopératives et les autres associations communautaires jouent un rôle clé pour aider les personnes à utiliser la loi en vue de renforcer leur résilience.

› Les contrats visuels peuvent permettre de rendre les accords plus accessibles. Les « contrats sous la forme de bandes dessinées » ont d'abord été utilisés en Afrique du Sud lors de l'établissement des contrats de travail des cueilleurs de fruits.²³⁷

› La plate-forme Sauti permet aux négociants transfrontaliers d'Afrique orientale d'accéder au marché et aux autres informations commerciales officielles par le biais de leurs smartphones. Ces informations actualisées les aident à se protéger contre les manœuvres de harcèlement et d'extorsion des gardes-frontières.²³⁸

Les gouvernements peuvent identifier les domaines regroupant de grands nombres de litiges et faire une utilisation préventive des lois et des réglementations.²³⁹ Une meilleure réglementation des marchés et le renforcement des différentes protections des citoyens contribueront à réduire le nombre et la sévérité des litiges liés au logement, à l'emploi et à la dette des consommateurs. Un engagement accru en faveur de l'équité dans la prestation de services publics, conjugué à de plus grandes possibilités en termes de participation des citoyens, réduira le nombre de différends entre les citoyens et les gouvernements. Les lois destinées à protéger les femmes et les enfants peuvent conduire à des niveaux de conflits plus faibles et à des résultats plus équitables dans les cas où des relations interpersonnelles éclatent. Aux États-Unis, par exemple, l'abandon des divorces fondés sur la faute a entraîné une baisse quantifiable de la violence domestique et du nombre de suicides parmi les femmes.²⁴⁰

Les gouvernements peuvent également empêcher le système de justice de traiter les préjudices « en aval » grâce à une meilleure conception des lois, des réglementations et des politiques.²⁴¹ Par exemple, les changements en matière de sécurité sociale et d'emploi, ou liés à la protection assurée aux locataires, ont des impacts prévisibles sur le nombre de problèmes de justice et sur la demande de services de justice qui en résulte.²⁴² Certains pays entreprennent désormais des évaluations d'impact dans le domaine de la justice afin de quantifier et d'estimer financièrement les effets des nouvelles propositions de loi sur les systèmes de justice civil et administratif.²⁴³ Ces évaluations « aident les responsables politiques des gouvernements à identifier la meilleure méthode pour atteindre leurs objectifs politiques et minimiser les impacts sur le système de justice ».²⁴⁴

De la même manière, les approches d'autonomisation juridique peuvent prévenir les différends, notamment en abandonnant le traitement des affaires individuelles au profit de la lutte contre les causes profondes des injustices collectives. Les défenseurs de la justice peuvent aider les communautés à utiliser les lois pour remettre en question les intérêts des États et des entreprises puissants, en combattant les violations commises par les entreprises minières, agricoles et forestières, par exemple, ou par des dirigeants corrompus.²⁴⁵ La résolution d'un différend de ce type représente également un avantage pour l'ensemble des membres d'une communauté, et autonomise la communauté afin qu'elle « connaisse, utilise et façonne la loi » de manière à être protégée contre les exploitations ultérieures.²⁴⁶

Les activités de campagne et de défense jouent également un rôle vital. Les médiateurs, les organisations de consommateurs et les autres mécanismes de plainte peuvent s'inspirer d'affaires individuelles pour procéder à des améliorations structurelles.²⁴⁷ Au Royaume-Uni, le service Citizens Advice identifie certaines tendances en analysant les données des millions de personnes qu'il contribue à aider. Ce service utilise ces « éléments de preuves uniques sur les personnes qu'il aide pour tenter de réparer les causes

“ Nous utilisons des preuves sans précédent de la part des personnes que nous aidons pour tenter de résoudre les causes profondes de leurs problèmes. ”

sous-jacentes de leurs problèmes ». ²⁴⁸ Dès qu'il met le doigt sur un problème récurrent – par exemple, lorsque des entreprises de prêt sur salaire offrent des conditions contractuelles inéquitables à leurs clients – l'organisation s'appuie sur ces informations pour mener des campagnes en faveur d'une réforme politique.

Ces approches de la prévention sont inévitablement multisectorielles. Les ministères de la Justice doivent coopérer avec les autres ministères, en soulignant la manière dont la justice peut contribuer à atteindre certains objectifs en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de logement, etc., tout en minimisant les impacts négatifs des décisions du gouvernement sur le système de justice. Les pourvoyeurs de justice ne pourront véritablement jouer un rôle préventif qu'en collaborant étroitement avec les pourvoyeurs d'autres services, notamment liés à la communauté et à la santé. Au Canada, le Comité d'action national sur l'accès à la justice civile et familiale a insisté sur l'importance de la « face avant » du système de justice, qui aide les personnes à acquérir « un ensemble préventif de connaissances, de compétences et de comportements avant même d'être confrontées à un problème juridique ». ²⁴⁹ Un tel système repose sur un grand nombre d'intermédiaires, y compris les groupes représentant les femmes et les communautés, les écoles et les organisations de jeunes, les groupes religieux, les assistances téléphoniques et les bibliothèques.

Prévenir la violence

À la fin du XVIII^e siècle, le juriste anglais Sir William Blackstone affirmait que « la justice préventive est à tous les égards préférable à la justice répressive, en ce qu'elle est plus raisonnable, témoigne d'une plus grande humanité et constitue une politique plus avisée ». ²⁵⁰

250 ans plus tard, nous disposons de preuves tangibles pour souligner la sagesse de cette affirmation.

La méthode traditionnelle destinée à prévenir la violence consiste à la fois en des approches fermes et en des mesures dissuasives, « l'idée que des amendes suffisamment sévères imposées par l'État découragent les activités criminelles, du moins certaines d'entre elles ». ²⁵¹ Toutefois, un ensemble de preuves probantes suggère que les longues peines carcérales ont un effet dissuasif limité. ²⁵² En effet, les approches punitives se sont souvent révélées contreproductives. Les stratégies visant à sévir contre la criminalité sont largement répandues en Amérique latine. Dans l'étude de cas d'El Salvador, cela a conduit à des hausses du nombre de crimes violents, au renforcement des gangs présents sur le territoire ainsi qu'à une crise de la surpopulation carcérale. ²⁵³

Si nous pouvons aujourd'hui identifier les stratégies inefficaces, nous disposons d'une base solide de preuves – issues de plus de 100 examens systématiques – pour mettre en lumière les stratégies efficaces. ²⁵⁴

“ Nous pouvons aujourd'hui identifier les stratégies inefficaces, nous disposons d'une base solide de preuves – issues de plus de 100 examens systématiques – pour mettre en lumière les stratégies efficaces. ”



La police constitue – ou doit constituer – la ligne de front dans la lutte contre la violence et le crime. Au cours des dernières années, nous avons assisté à une transition mondiale nette délaissant les interventions policières au profit de modèles de résolution des problèmes visant à identifier les risques dans les communautés où opère la police. Plutôt que de réagir à un crime une fois que ce dernier a été signalé, des données et des preuves sont utilisées pour cibler les ressources de la police là où elles sont le plus nécessaires.²⁵⁵ Si les longues peines carcérales constituent des mesures dissuasives peu efficaces, le fait de savoir qu'ils risquent d'être incarcérés décourage dans une large mesure les malfaiteurs de commettre des crimes et des actes violents.²⁵⁶ Des interventions de police plus efficaces peuvent participer à dissuader les auteurs de troubles et à rendre les sociétés plus sûres. Le fait de former la police à réagir au comportement des individus et à prendre en considération leurs émotions aide les agents de police à gérer les conflits immédiatement et à réduire le risque de violence.²⁵⁷

Afin de véritablement jouer un rôle préventif, la police doit travailler en partenariat étroit avec les communautés locales, en particulier les communautés exposées aux niveaux de violence les plus élevés.²⁵⁸ Le fait d'améliorer les relations entre les communautés, les services sociaux, la police et les procureurs concentre les mesures dissuasives sur les criminels commettant les actes de violence les plus graves tout en renforçant la capacité des communautés à prévenir elles-mêmes la violence.²⁵⁹ Ces mesures ont entraîné une baisse drastique du nombre des formes de violence les plus graves, tout en laissant aux communautés la marge de manœuvre nécessaire pour progresser vers des modèles de développement plus résilients.

D'autres composantes du système de justice peuvent jouer un rôle préventif tout aussi important. Les tribunaux axés sur la résolution des problèmes « placent les juges au centre du processus de réhabilitation », en réglant les problèmes d'addiction, de maladie mentale ainsi que les autres facteurs de récidive.²⁶² Les programmes de justice réparatrice offre aux délinquants l'occasion de réparer les dommages qu'ils ont causés. Ils permettent ainsi d'apporter une plus grande satisfaction aux victimes et de réduire les taux de crimes violents.²⁶³ Dans le même temps, les victimes de violence domestique peuvent être protégées contre les préjudices futurs grâce à des ordonnances restrictives, des programmes de soutien et des programmes remettant en question le comportement de leurs partenaires.²⁶⁴

Concernant les enfants, les approches reposant sur des interventions précoces soutiennent les victimes confrontées aux plus grands risques de violence, de maltraitance, de dénuement et aux autres expériences néfastes telles que l'exposition à la violence.²⁶⁵ Ces approches réduisent les risques de victimisation et de délits, et mettent un terme aux modèles intergénérationnels de maltraitance, à la condition que les acteurs de la justice collaborent avec les services d'éducation, de santé et de protection sociale.²⁶⁶ Les enfants en contact avec la

› En Ukraine, les patrouilles de police coopèrent avec des Groupes consultatifs de citoyens afin d'élaborer des stratégies intégrées de prévention.²⁶⁰

› Au Liban, la police municipale abandonne peu à peu « un modèle reposant sur l'application de la loi au profit d'interventions de police axées sur la communauté ». ²⁶¹

loi – au même titre que les délinquants, les victimes et les témoins – profiteront également des interventions précoces et d'une assistance spécialisée, pouvant les aider à se réintégrer dans la société et éviter les traumatismes à long terme.

Le secteur juridique peut apporter une contribution importante aux stratégies de prévention multisectorielle, en renforçant le cadre juridique visant à décourager la violence. Cet objectif peut notamment être atteint en mettant en œuvre des protections spéciales pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables.²⁶⁷ Les lois visant à interdire l'ensemble des violences faites aux femmes et aux enfants insistent sur le fait que ces formes de violence sont inacceptables.²⁶⁸ Toutefois, ces lois sont loin d'être répandues. Si 80 % des pays disposent d'un « cadre juridique visant à prévenir la violence », seuls 57 % d'entre eux affirment que ces lois sont véritablement mises en œuvre et appliquées.²⁶⁹

Des changements législatifs ciblés s'avèrent efficaces. Les lois et la réglementation réduisant la disponibilité des armes et la consommation nocive d'alcool comptent parmi les six stratégies au « meilleur rapport qualité-prix » identifiées par l'Organisation mondiale de la santé pour prévenir la violence.²⁷⁰ En Afrique du Sud, l'introduction de la Loi sur le contrôle des armes à feu s'est accompagnée d'une diminution annuelle de 14 % du nombre d'homicides par arme à feu dans cinq villes (le nombre des autres homicides a baissé beaucoup plus lentement). Un examen de l'efficacité de cette loi estime que, sur cinq ans, 4 585 vies ont été sauvées.²⁷¹ Si elles sont appliquées efficacement, ces lois ont des impacts considérables sur les niveaux de violence.²⁷²

Comme cela est le cas dans le domaine de la justice civile présenté ci-dessus, une amélioration des protections juridiques contre la violence se révèle plus efficace lorsqu'elle s'accompagne d'actions de défense remettant en question les normes qui sous-tendent les comportements violents.²⁷³ L'adoption de lois résulte bien souvent d'activités de plaidoyer. Leur mise en œuvre peut constituer le point focal de campagnes de défense futures, créant ainsi un cercle vertueux entre activisme et protections juridiques. L'émergence de nouveaux mouvements très présents sur les réseaux sociaux, tels que la campagne #MeToo contre le harcèlement sexuel et le viol, peut donner un nouvel élan à ces cercles vertueux.

Prévenir les conflits et l'instabilité

La justice joue un rôle indispensable dans la protection des sociétés contre l'insécurité et les conflits.

D'après *Pathways for Peace*, l'étude menée par les Nations Unies et la Banque mondiale sur le domaine de la prévention, un système de justice « peut régler les différends de manière pacifique, responsabiliser les autorités, promouvoir le respect des droits de l'homme, combattre la corruption... et garantir l'équilibre des pouvoirs. »²⁷⁴

Toutefois, ce rapport met également en garde sur le fait qu' « un effondrement des systèmes de justice et de l'État de droit exacerbe généralement les tensions, ce qui peut entraîner en conséquence des conflits et favoriser les comportements violents ». ²⁷⁵

Une prévention efficace est particulièrement cruciale pour les pays touchés par des conflits, et notamment pour les personnes vivant dans des conditions d'injustice extrême. Mais à mesure que croît la nécessité de justice dans une période de changement social rapide, même les sociétés en apparence stables peuvent se montrer vulnérables si leurs systèmes de justice ne répondent pas aux aspirations des citoyens.

Afin que les systèmes de justice puissent jouer un rôle préventif, ils doivent satisfaire à certains critères fondamentaux en matière d'indépendance et de procédure équitable, tant en théorie qu'en pratique. Les juges doivent pouvoir statuer sur les affaires sans ingérence extérieure. L'indépendance des procureurs est également essentielle. ²⁷⁶ Les procédures équitables et le respect des droits procéduraux sont des conditions indispensables à la tenue de procès équitables. Si les systèmes de justice ne sont pas perçus comme équitables, ils seront dans l'incapacité de remplir leur fonction première consistant à promouvoir la résolution pacifique des différends et des conflits.

Dans les États ayant connu un effondrement total de leurs institutions, les fonctions premières de la justice doivent être instituées. ²⁷⁷ Cette nécessité offre aux pays l'occasion de bâtir de nouveaux systèmes plus réactifs, plaçant les besoins de justice des personnes en leur cœur, au lieu de reproduire les anciens systèmes défectueux.

La reconstruction et la réforme des systèmes de justice doivent débiter par la compréhension des mesures déjà mises en œuvre par les personnes pour résoudre leurs problèmes juridiques. ²⁷⁹ Même les communautés les plus isolées et désavantagées disposent de stratégies pour réduire le risque de conflit. Dans les pays dépourvus de systèmes de justice, les populations sont contraintes de se défendre par elles-mêmes et doivent se tourner vers des mécanismes sociaux ancestraux, nouveaux ou réinventés pour gérer les conflits. Si ceux-ci peuvent s'avérer efficaces ou problématiques, leur existence ne doit pas être ignorée au moment de rebâtir les systèmes de justice nationaux.

Les systèmes de justice peuvent gérer directement les risques dans des domaines contestés tels que les différends liés aux terres, aux ressources naturelles, à la prestation de services et à l'accès à des leviers de pouvoir pour les sociétés. Les lois portant sur l'exploitation des terres, par exemple, offrent un cadre pour atténuer les griefs et encourager des relations pacifiques entre les communautés, à la condition toutefois qu'elles soient adoptées dans le cadre d'un processus inclusif. Les mécanismes communautaires de résolution des litiges peuvent ainsi contribuer à apaiser les tensions entre des groupes se disputant l'utilisation de terres, et à protéger les droits

› En Sierra Leone, les Conseils de partenariat avec la police locale sont composés de membres de la police et de la société civile. En plus de jouer un rôle préventif immédiat dans les situations où des conflits locaux menacent d'entraîner des conflits à grande échelle, ces conseils façonnent également les stratégies de prévention à long terme en identifiant les points névralgiques de criminalité devant faire l'objet d'une attention accrue de la part de la police. ²⁷⁸

› Au Libéria, les Huttes de la paix, servant aux femmes de forum pour discuter des expériences vécues durant la guerre civile, ont évolué et promeuvent désormais le développement socio-économique parmi les membres de la communauté, et mènent des campagnes de sensibilisation qui ont conduit, entre autres, à la destitution de responsables politiques corrompus. ²⁸⁰

de la communauté face à des intérêts commerciaux puissants. Les normes en matière de droits de l'homme jouent un rôle crucial. Le principe de consentement libre, préalable et informé aide à protéger les droits des populations autochtones relatifs aux terres et aux ressources naturelles.²⁸¹ Les partenariats internationaux peuvent soutenir les efforts nationaux visant à renforcer les protections juridiques. Aux Philippines, par exemple, l'Initiative pour la transparence des industries extractives soutient l'établissement de contrats consultables et lisibles à la machine dans le secteur des ressources naturelles.²⁸²

Compte tenu du manque de capacités dans les régions touchées par des conflits, les réformes s'avéreront certainement plus durables si elles sont mises en œuvre de façon progressive. Comme l'explique le Rapport de 2011 sur le développement mondial, « quand leur confiance est limitée, les populations ne sont pas convaincues que les grands programmes de réformes se révéleront efficaces ».²⁸⁴ Ce rapport recommandait que les réformes de la justice commencent par le renforcement de ses fonctions élémentaires, toutefois celles-ci doivent s'appliquer à « aller au-delà des réformes théoriques et atteindre les communautés locales ».²⁸⁵ Une approche progressive ne doit pas tenter d'avancer sur tous les fronts en même temps, elle doit plutôt garantir que l'ensemble des facteurs pertinents seront traités *au fil du temps*.²⁸⁶ Des priorités doivent être établies sur la base d'une compréhension des besoins juridiques des différents groupes de personnes.

La première étape peut consister à garantir des normes de service minimales, une approche utilisée dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ces normes définissent les résultats que peuvent espérer atteindre les utilisateurs, et participent à instaurer une confiance et un soutien en démontrant une capacité croissante à satisfaire les besoins des populations. En Afghanistan, un ensemble de normes minimales en matière de services a été établi, afin de proposer aux personnes un niveau élémentaire de services sociaux nécessaire pour participer à l'économie.²⁸⁷ Une approche fondée sur une « charte du citoyen » adoptée au sein du secteur juridique se concentrerait sur les pourvoyeurs de services de première ligne tels que la police et les tribunaux inférieurs. Elle peut contribuer à promouvoir des normes cohérentes à travers les secteurs juridiques formels et informels.

Tout comme dans les domaines de la justice civile et de la prévention de la violence, les activités de sensibilisation jouent un rôle essentiel. Des études empiriques indiquent une corrélation étroite entre « une société civile forte et autonome et des indicateurs positifs en matière de respect des droits de l'homme ».²⁸⁸ Les campagnes non violentes, telles que les célèbres campagnes menées par Martin Luther King, sont particulièrement efficaces pour lutter contre les causes profondes des conflits.²⁸⁹ Elles se sont révélées deux fois plus efficaces que les méthodes traditionnelles pour combattre la violence.²⁹⁰ Le système de justice peut veiller à laisser une marge de manœuvre suffisante à la société civile en défendant ses droits de réunion et d'expression.²⁹¹ Les responsables politiques – y compris les

› Au Pérou, le Bureau du médiateur constitue une institution de médiation qui a permis de gérer des conflits liés aux ressources naturelles et d'autonomiser les citoyens afin qu'ils exercent des pressions en faveur de réformes plus vastes.²⁸³

› Les organisations de défense issues de la société civile telles que Madres de la Plaza de Mayo en Argentine, Vicaria de la Solidaridad au Chili et le Centre d'action juridique pour les droits de la personne au Guatemala, ont mené des campagnes actives pour promouvoir la paix dans leurs sociétés.²⁹²

responsables opérant au sein du système de justice – sont tenus de modérer leurs propos, en évitant les discours incitant à la violence et en encourageant les actions caractérisées par des mesures antidiscriminatoires favorisant la tolérance et l'inclusion.

Promouvoir l'inclusion et protéger les droits

La promotion des droits et de l'inclusion constitue le message central de ce rapport. L'accès à la justice en lui-même est un droit de l'homme, toutefois la justice est également essentielle pour protéger ces droits. Une approche de la justice fondée sur les droits place les personnes, leurs problèmes de justice et leurs aspirations au cœur des efforts de réforme.

Ces messages sont mis en exergue lorsque nous examinons le rôle de la justice dans la prévention. La promotion visant à protéger les droits et encourager l'inclusion peut se concentrer sur les besoins des personnes rencontrant des problèmes en matière de justice multiples, afin de briser le cercle vicieux selon lequel un problème en matière de justice entraîne systématiquement d'autres problèmes. Cette vision peut restaurer les liens entre la police, les autres acteurs de la justice et les communautés, notamment les communautés touchées par la violence. Enfin, elle peut promouvoir des approches inclusives pour prévenir les conflits, identifier et intégrer les individus jusqu'à lors exclus, et résoudre les différends découlant de l'exclusion.

Malheureusement, dans de nombreux cas, les institutions de justice accentuent l'exclusion et refusent l'accès à certains droits, allant ainsi à l'encontre de la prévention. Les violations commises par des acteurs de la sécurité et de la justice sont associées à un risque accru de conflits, à une hausse de la sévérité des conflits, voire aux deux. Les violations alimentent en outre les formes violentes d'extrémisme, dans la mesure où certaines communautés « ont plus peur des forces de sécurité de l'État que des groupes extrémistes ».²⁹³

La protection de ces droits implique de doter les institutions de justice de nouveaux outils, compétences et approches. Par exemple, il a été prouvé que l'enregistrement audio et vidéo des enquêtes menait à une baisse du nombre des cas de torture, tout comme les règles et les procédures visant à protéger les détenus immédiatement après leur arrestation.²⁹⁴ Le fait de former la police afin qu'elle acquière des compétences en matière d'interrogatoire dans le cadre d'enquêtes plutôt que de s'appuyer sur les aveux pour établir des preuves réduit également les risques de torture.²⁹⁵

De la même manière, le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité judiciaires peut bâtir ou restaurer un certain degré de crédibilité.²⁹⁶ Les contrôles effectués pour assurer l'indépendance des acteurs de justice participent également à restaurer la confiance à l'égard des institutions, en défendant leur légitimité et leur capacité à lutter contre les violations futures. Au Kenya, par exemple, des réformes menées dans le cadre de l'établissement de la constitution de 2010 ont réuni un certain nombre de critères clairs encadrant la sélection des membres de la Commission du service juridique. Elles

prévoient en outre des audiences publiques durant le processus de sélection et évoquaient à plusieurs reprises la représentation équitable des hommes et des femmes ainsi que de tous les groupes ethniques présents au Kenya.²⁹⁷

Des mécanismes de reddition des comptes et de transparence peuvent également aider les systèmes de justice à prévenir les violations des droits de l'homme, en évitant de les aggraver. Le fait de mettre à la disposition des victimes, des organes communautaires et des parties prenantes de la société civile les données concernant les résultats des systèmes juridiques leur permet de surveiller l'application des lois et d'exposer les abus.²⁹⁸ Un contrôle parlementaire plus strict accroît la responsabilité des acteurs de la sécurité et de la justice tout en sensibilisant les parties prenantes, ce qui peut conduire à des améliorations du cadre législatif destiné à prévenir les violations des droits de l'homme.²⁹⁹ L'ouverture des systèmes à un examen indépendant, et la publication des résultats de cet examen, réduisent la probabilité que les systèmes de justice eux-mêmes deviennent des sources d'injustice.³⁰⁰

Enfin, comme nous l'avons vu au Chapitre 1, la promotion des droits « passerelles » peut transformer la vie des personnes défendues de participer à la vie sociale, politique et économique. Si le nombre d'individus nécessitant une assistance à cet égard est considérable, les changements peuvent se produire très rapidement dans ce domaine.

Lorsqu'il existe une volonté politique dans ce sens, les pays peuvent, grâce au soutien des organisations de la société civile et le déploiement de nouvelles technologies abordables, établir des systèmes offrant aux populations une personnalité juridique, des droits fonciers, un meilleur accès aux contrats et aux autres documents leur permettant d'occuper un véritable rôle au sein de la société.³⁰³ Le Pakistan, par exemple, a inauguré un système d'identification biométrique et recensé quelque 90 millions de personnes en un peu plus de dix ans.³⁰⁴ Ce système a par la suite servi de base à un système de protection sociale ciblé, par lequel le seul bénéficiaire reçoit directement des indemnités (la plupart des bénéficiaires sont des mères de famille à revenus faibles).³⁰⁵ Le Rwanda a rapidement consigné 10 millions de parcelles de terrain dans un nouveau cadastre, grâce auquel plus de 7 millions de propriétaires terriens – dont la majorité est constituée de femmes – percevront une rémunération sur une période de cinq ans.

› En Géorgie, à l'issue de la révolution des Roses, de nouveaux agents de patrouille policière ont été recrutés, augmentant considérablement la confiance du public ainsi que la propension des citoyens à signaler les actes de corruption.³⁰¹ Le pays a par ailleurs installé des murs vitrés dans ses commissariats, une démarche qui constitue à la fois un symbole de transparence et une approche pratique pour éradiquer les recoins sombres où se déroulaient la plupart des violations des droits de l'homme.³⁰²

Se tourner vers une stratégie de prévention

Une transition vers une approche visant à prévenir l'injustice est comparable à la transition qui s'est effectuée dans le domaine de la santé, c'est-à-dire une transition depuis la médecine qui consistait à

soigner les personnes malades vers une politique de santé publique qui entend promouvoir la santé et le bien-être.³⁰⁶

Un remaniement axé sur la prévention requiert un ajustement de la mission, de la stratégie et des opérations des systèmes de justice, et des institutions existant au sein de ces systèmes. Plutôt que de considérer uniquement les problèmes juridiques au cas par cas, les acteurs de la justice doivent s'efforcer d'influencer la manière dont la population perçoit la justice et l'injustice, en apprenant à « établir des stratégies au-delà de l'approche visant à intervenir de façon immédiate pour résoudre chaque affaire individuellement ». ³⁰⁷ La prévention aspire à comprendre comment les lois, les réglementations et les politiques peuvent lutter contre les injustices structurelles, encourager l'inclusion, réduire les risques et accroître la résilience.

La prochaine étape consiste à identifier les résultats souhaités pour les communautés, les sociétés et le système de justice lui-même. Pour les communautés, les résultats de la prévention se traduisent par un nombre moins élevé de litiges ou par des litiges moins graves, un risque plus faible de violence ainsi qu'un risque réduit de violations des droits de l'homme. Pour les sociétés, ces résultats consistent en un risque moins élevé de conflit violent, une gestion plus pacifique des différends, des coûts de transaction réduits au sein d'une économie et des niveaux de confiance plus élevés envers les gouvernements et les institutions. Enfin, pour le système de justice, ces résultats impliquent la certitude que le système est équitable, une coopération plus productive avec les autres secteurs et une capacité accrue à consacrer des ressources limitées à la résolution des risques et des violations les plus graves.

Les stratégies de prévention efficaces commencent par la définition des résultats souhaités et par un processus de remise en question visant à trouver des solutions pour résoudre un grand ensemble de problèmes.³⁰⁸ Ces stratégies ont recours à des données pour établir des priorités et cibler des ressources, et s'appuient sur un examen rigoureux des interventions mises en place pour opérer une distinction entre les méthodes efficaces et les méthodes inefficaces. Par la suite, elles assurent le suivi des résultats et les évaluent pour déterminer si les objectifs ont été atteints. Un examen des preuves relatives à la prévention indique la nécessité d'adopter trois stratégies globales.

Renforcer la confiance à l'égard des systèmes de justice

Les systèmes de justice sont davantage susceptibles de jouer un rôle préventif si la population nourrit des attentes raisonnables en ce qui concerne la protection de ses droits, la résolution de ses problèmes, la gestion pacifique de ses différends et sa protection face aux abus de pouvoir.³⁰⁹ Lorsque les systèmes de justice inspirent un sentiment de certitude et d'équité, ils fournissent un cadre favorisant des interactions positives entre les personnes, et entre les personnes, les entreprises et les États.³¹⁰

Ce rapport souligne la nécessité d'investir dans des systèmes de justice œuvrant en faveur des personnes et permettant à ces dernières de résoudre leurs problèmes juridiques. Le renforcement de la confiance accordée aux systèmes de justice nécessite d'établir des procédures claires et transparentes, de soutenir l'indépendance des juges et des procureurs, de lutter contre la corruption et de sensibiliser les groupes exclus du système de justice.

Les systèmes de justice inclusifs requièrent une coopération accrue entre les acteurs de la justice de première ligne et les communautés, dans l'objectif de donner aux communautés elles-mêmes les outils pour prévenir l'injustice. Les organisations de la société civile jouent un rôle vital dans la restauration de la confiance à l'égard des systèmes de justice, en rapprochant notamment la justice des populations et en veillant à ce que les besoins des personnes restent l'objectif premier des réformes engagées.

Combattre les causes profondes de l'injustice

Comme l'a montré ce chapitre, les systèmes de justice disposent d'un potentiel inexploité pour résoudre les injustices systémiques et structurelles de manière à réduire le nombre de problèmes de justice.

En proposant aux individus un accès à une série de « droits passerelles » tels que la personnalité juridique universelle et l'accès à la documentation officielle, les gouvernements leur permettent de participer pleinement à la vie sociale, politique et économique, tout en protégeant les groupes marginalisés contre la violation de leurs droits. Une meilleure utilisation de la technologie peut faciliter, pour les personnes, les démarches visant à conclure et enregistrer des accords, et à leur éviter des différends ultérieurs.³¹¹

Une prévention efficace requiert également que les institutions de justice resserrent leurs efforts sur les populations vulnérables, mettant ainsi un terme aux cycles de violence et aux autres formes d'injustice. Ce chapitre a mis en lumière la nature multisectorielle de la prévention, par laquelle les acteurs de la justice coopèrent avec d'autres secteurs pour mener des interventions précoces et traiter les causes profondes, plutôt que les symptômes. Il a également souligné le potentiel des défenseurs de la justice issus de la société civile dans la lutte contre les injustices structurelles, permettant ainsi aux communautés vulnérables de faire un usage stratégique de la loi.

Utiliser la loi pour réduire les risques

Enfin, la loi peut être utilisée de façon ciblée pour réduire les risques envers les communautés et les sociétés.

Le renforcement des cadres législatifs forme une composante essentielle des approches multisectorielles en matière de prévention de la violence. Si la législation protège directement les personnes contre la violence, elle peut toutefois avoir des impacts plus vastes. Une étude réalisée dans plus de 80 pays a notamment montré que

“ Les stratégies de prévention se situe au-delà de la justice individuelle ou immédiate. Ils utilisent des données pour définir les priorités, tester rigoureusement les interventions et évaluer si la justice rendue a augmenté pour une population ciblée. ”

les garçons adolescents étaient 69 % moins susceptibles de se battre à l'école s'ils résidaient dans un pays interdisant les châtiments corporels.³¹² Ce chapitre a également insisté sur les impacts positifs du caractère préventif des lois et de la réglementation destinées à réduire la disponibilité des armes à feu et la consommation nocive d'alcool.

Les lois et les réglementations peuvent également servir à réduire le risque de survenue de différends, ainsi qu'à résoudre les griefs pouvant entraîner des conflits. Par exemple, lorsque des personnes sont fréquemment menacées d'expulsion, la solution se trouve – en partie – entre les mains du système de justice. Il en va de même pour les tensions croissantes liées à l'utilisation des ressources naturelles. Et dans les situations où l'incarcération, les amendes et les autres types de sanctions augmentent les risques pour les sociétés au lieu de leur épargner des préjudices, les systèmes de justice doivent eux-mêmes s'efforcer de changer leurs politiques.

Justice transitionnelle et transitions de la justice

Répondre aux violations massives des droits de l'homme

La justice transitionnelle porte sur la manière dont les sociétés répondent aux violations graves et massives des droits de l'homme.³¹³ Elle est utilisée à la fois pour réparer les violations massives et pour identifier les méthodes permettant d'enrayer les causes fondamentales et les facteurs structurels de la violence et de la répression.

Le **Groupe de travail sur la justice transitionnelle** du Groupe de travail a réuni des experts et des organisations du domaine de la justice transitionnelle afin d'analyser la manière dont la justice transitionnelle contribue à bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Si la justice transitionnelle prévoit une responsabilité pénale, à la fois au niveau local et par le biais d'institutions telles que la Cour pénale internationale, elle s'appuie sur une **meilleure compréhension** des besoins des victimes et des sociétés. Les mécanismes de justice transitionnelle comprennent des initiatives visant à rechercher la vérité, une réconciliation entre les communautés, des programmes de réparation, des réformes juridiques et institutionnelles ainsi que des poursuites pénales.

Ces processus sont employés dans des pays aussi différents que la Bosnie-Herzégovine, le Rwanda, la Sierra Leone, le Timor oriental, l'Argentine, l'Afrique du Sud ou encore la Tunisie. En donnant aux victimes la sensation d'avoir été traitées de façon équitable, et en sensibilisant les criminels aux préjudices qu'ils ont causés, la justice transitionnelle participe à consolider la paix dans les sociétés touchées par des conflits, qu'ils soient récents ou anciens.

Les violations des droits de l'homme ne sont pas uniquement le résultat de conflits violents ni de la répression. Elles peuvent également augmenter la probabilité que n'éclate ou ne survienne à nouveau un acte de violence ou de répression. La **prévention de la récidive** constitue par conséquent l'un des objectifs centraux des processus de justice transitionnelle.

La justice transitionnelle contribue à la prévention des autres formes d'injustice et facilite l'accès à la justice pour tous. Elle renforce la confiance dans les gouvernements et la société, décourage les institutions gouvernementales d'utiliser les violations des droits de l'homme à des fins politiques, réduit le nombre de plaintes, lutte contre l'exclusion structurelle et la discrimination et rompt les cercles vicieux de la violence et de l'injustice.

Des études ont montré un lien entre les mécanismes de justice transitionnelle et une réduction des violations des droits de l'homme, de la répression, de la violence criminelle et les probabilités de récidive des guerres civiles.³¹⁴

La **lutte contre les causes fondamentales des violations des droits de l'homme** constitue également une plate-forme pour le développement économique et social, qui réduit notamment les inégalités et la discrimination, combat la corruption et éradique les facteurs structurels de la violence au sein d'une société.³¹⁵ La lutte contre les violations faites aux femmes, par exemple, peut s'inscrire dans un effort plus large visant à éliminer les attitudes et les comportements inéquitables à l'égard des femmes. Les efforts destinés à aider les plus vulnérables peuvent engager ces derniers, non seulement dans le cadre du processus de justice mais aussi dans le cadre d'efforts de développement globaux.

Si la justice transitionnelle entend participer au développement durable, celle-ci doit être **spécifique au contexte donné**. Les victimes, les communautés touchées, les défenseurs des droits de l'homme et de la justice, les jeunes et la société civile – y compris les groupes religieux, éducatifs, culturels et les groupes de femmes – doivent jouir d'un espace politique et d'un soutien technique suffisants pour défendre, façonner et encourager les processus de justice transitionnelle.

Enseignements en vue d'une réforme du secteur juridique

Un grand nombre de leçons importantes, tirées de la justice transitionnelle peuvent s'avérer utiles. Celles-ci sont les suivantes :

1. La justice transitionnelle est axée sur les personnes.

Elle accorde une place centrale aux victimes, et non aux acteurs de la justice. Les besoins des victimes déterminent la manière dont la recherche de la vérité est effectuée, la manière dont les malfaiteurs sont traduits en justice et la nomination du procureur en charge des poursuites, ainsi que les mesures pouvant être adoptées pour prévenir les violations ultérieures. Les besoins des groupes de la société les plus vulnérables sont traités en priorité, en commençant par les besoins des femmes qui souffrent bien souvent des abus les plus graves en temps de conflit. Enfin, les organisations de la société civile et les médias s'engagent à représenter les opinions des citoyens dans le processus de réforme, et à élaborer et diffuser un discours favorable au changement.

2. La prévention doit être placée au cœur de la justice transitionnelle.

Le nombre de juges, de tribunaux et de prisons n'est pas suffisant pour traduire un grand nombre de criminels en justice, ce qui est souvent nécessaire à la suite de violations massives des droits de l'homme. La justice transitionnelle quant à elle fait un usage plus efficace des ressources en réservant les approches punitives aux violations les plus graves. Celle-ci prévoit des mécanismes de réparation alternatifs pour la majorité des parties impliquées. Le fait de demander aux victimes le type de réparations qu'elles souhaitent obtenir constitue l'une des composantes essentielles d'une telle approche. Bien souvent, les victimes, qui continuent de cohabiter avec les auteurs des abus, préfèrent la réconciliation aux représailles trop strictes. La réconciliation aide les victimes à surmonter ces épreuves et encourage les malfaiteurs à se réintégrer au sein de leurs communautés, en renforçant la stabilité et en réduisant le risque de récidive.

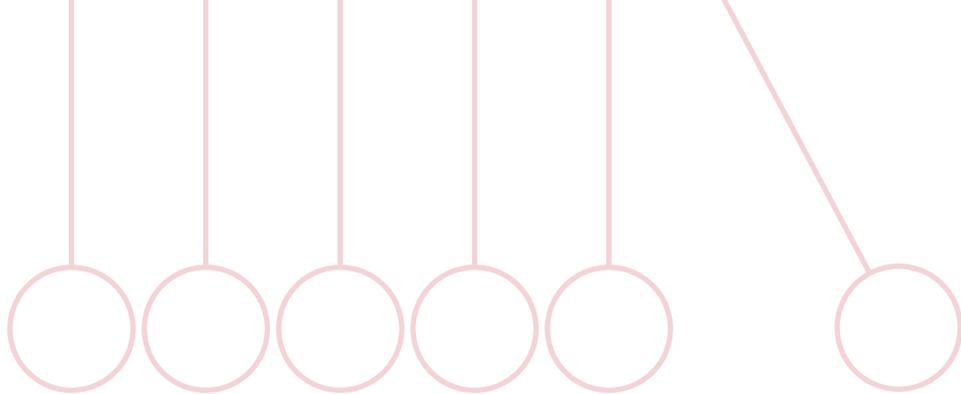
3. Pour obtenir des résultats, la justice transitionnelle doit être multidisciplinaire.³¹⁶

Certains programmes visent à transformer la police et l'armée en organes destinés à servir les citoyens, et non à les opprimer. Ils réinsèrent notamment les anciens combattants dans la société et aident les victimes à reconstruire leurs vies sur les plans social et économique. En outre, ils réforment les lois et les institutions juridiques afin qu'elles soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme.³¹⁷ Enfin, ils établissent un dialogue avec les systèmes de justice informels et communautaires, qui s'avèrent souvent plus proches et plus pertinents pour les citoyens que les institutions de justice officielles.



Les pionniers de la justice

Le Groupe de travail a élaboré un programme d'action qui permettra d'atteindre les objectifs de développement durables favorisant la justice pour tous.



Chapitre 5

Guider le changement

Une transition vers la justice pour tous nécessite de concentrer de nouveaux efforts sur l'obtention de résultats tangibles pour les personnes.

À travers le monde, les partisans d'une réforme commencent à transformer leurs systèmes de justice, apportant ainsi des enseignements aux autres acteurs de la justice.

S'il reste de nombreux obstacles à surmonter, une multitude de possibilités se présentent. Nous assistons à un élan grandissant en faveur d'une réforme de justice. Les responsables de la justice ne sont pas les seuls à pouvoir porter ce mouvement.

Quatre mesures leviers favorisent cette dynamique de réforme : fonder les réformes sur des données et des preuves, encourager l'innovation, élaborer des stratégies de financement plus efficaces et accroître la diversité des systèmes de justice.

Vers la justice pour tous

La vision du Groupe de travail sur la justice repose sur une transition depuis la *justice des élites* vers une *justice pour tous*.

Une telle vision requiert une transformation majeure quant au mode de fonctionnement des systèmes de justice. Notre objectif vise à rectifier les attentes en matière de résultats – et à établir un nouveau consensus selon lequel les sociétés peuvent et doivent garantir l'accès à la justice pour tous.

À cet égard, les pays doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies permettant de rapprocher les services juridiques des populations qui en ont le plus besoin.

Ils doivent identifier et surmonter les obstacles qui empêchent les systèmes de justice de réaliser leur véritable potentiel, en révisant les politiques qui participent activement à accentuer les injustices.

L'accès à la justice pour tous nécessitera de remettre en question les obstacles politiques à surmonter, et de convaincre les responsables de la justice que les politiques et les investissements appropriés leur permettront d'augmenter considérablement le niveau de la justice rendue.

La voie vers la justice pour tous

Dans le cadre de son Rapport sur le développement mondial de 2017, la Banque mondiale a demandé au politologue Francis Fukuyama d'identifier les mesures mises en place à travers le monde pour bâtir des systèmes de justice capables de réaliser leur réel potentiel social et économique.

Sa réponse fut la suivante : « Étonnamment, une faible quantité de travail systématique a été effectué en vue d'assurer une transition vers un État de droit moderne ».³¹⁸ Ce rapport citait également le mot d'esprit de l'ancien Premier ministre britannique Gordon Brown : « Lorsqu'il s'agit d'établir l'État de droit, les cinq premiers siècles sont toujours les plus difficiles ». Des preuves historiques soutiennent cette réflexion, indiquant en effet que de nombreuses décennies sont parfois nécessaires pour bâtir des institutions de justice efficaces.³¹⁹

Toutefois, le ton du Rapport sur le développement mondial se voulait pragmatique, suggérant que l'élément le plus important n'était pas les institutions abstraites, mais la manière dont ces institutions pouvaient améliorer continuellement leur capacité à produire des résultats ayant un impact positif sur la vie des citoyens.³²⁰

Cette affirmation s'aligne sur le message clé du présent rapport : une réforme de la justice doit viser à produire des résultats tangibles pour les personnes. Elle correspond également aux données que nous avons présentées au sujet des inégalités en matière de justice. La création de systèmes de justice efficaces ne consiste pas en un processus linéaire selon lequel les États faillis deviennent des États équitables. Tous les pays doivent engager des efforts pour répondre aux besoins de justice non satisfaits.

Les modèles de changement

À travers le monde, les systèmes de justice explorent actuellement de nouvelles méthodes pour privilégier les individus et leurs besoins. Leurs efforts servent de modèles aux partisans d'une réforme situés aux quatre coins du monde.

En Argentine, l'initiative Access to Justice Centers (Accès aux centres juridiques) répond actuellement aux besoins de justice des communautés qui en ont le plus besoin.³²¹ En offrant chaque année un accès à la justice à près de 500 000 personnes supplémentaires, cette approche se veut multidisciplinaire et permet de réunir dans un même lieu les services d'avocats, de travailleurs sociaux et de psychologues. « Souvent, ces personnes viennent vers nous parce qu'elles rencontrent un problème juridique », explique un jeune professionnel présent dans l'un de ces centres au Groupe de travail, « mais une fois que nous leur parlons, nous nous rendons compte qu'elles ont également d'autres problèmes, notamment des problèmes liés à l'absence de documents d'identité, des problèmes sociaux liés à l'argent ou au logement, ou encore des

problèmes psychologiques qui résultent d'autres difficultés ou qui les aggravent ». ³²²

Au Canada, un comité d'action a exploité les données issues d'enquêtes sur les besoins juridiques pour élaborer une vision du système de justice des affaires civiles et familiales qui privilégierait le grand public. ³²³ Il a notamment défini un ensemble d'Objectifs de développement en matière de justice afin de renforcer la capacité du système à éradiquer et prévenir les problèmes juridiques du quotidien, de stimuler la coopération, et de faire en sorte que les institutions de justice reflètent davantage la société canadienne. En Australie, le Law Council a également axé sa révision du système de justice national sur des données. ³²⁴ Le Council a réclamé des mesures consistant non plus en des mesures coercitives mais visant à « rendre le système de justice plus juste ».

Dans de nombreux pays, l'autonomisation des individus devient une priorité essentielle des systèmes de justice. En Indonésie, la stratégie nationale en matière d'accès à la justice prévoit pour la première fois la reconnaissance officielle des assistants juridiques. ³²⁶ Le pays compte jusqu'à 6 000 défenseurs de la justice issus de la société civile et déterminés à autonomiser les communautés locales. Ces militants sont efficaces car ils opèrent au sein de réseaux constitués d'autres organisations locales telles que les syndicats et les universités, et car ils peuvent bénéficier du soutien d'avocats lorsque cela est nécessaire. Le succès de leurs opérations reflète la volonté des assistants juridiques de « trouver des solutions coûte que coûte », en ne limitant pas leurs recherches aux tribunaux mais en les élargissant aux « agences administratives, aux gouvernements locaux, aux organismes de responsabilisation tels que les médiateurs et les commissions des droits de l'homme, aux parlements, aux institutions de justice coutumières, etc. ». ³²⁷

Une autonomisation ascendante, du grand public aux élites, peut être soutenue par les responsables politiques. Le Rapport sur le développement mondial de 2017 a souligné l'indépendance croissante des juges en Amérique latine. Il notait en effet que les tribunaux ne constituaient plus des « institutions faibles, dépendantes et inefficaces » mais désormais des acteurs indépendants aidant les citoyens à utiliser la constitution pour protéger leurs droits. ³²⁸ En Inde, là aussi, la Cour suprême tient désormais le gouvernement responsable de certaines problématiques telles que le droit à l'éducation, la pollution environnementale, la non-discrimination ainsi que le travail des enfants et le travail forcé. ³²⁹

Par ailleurs, les pays ouvrent également leurs systèmes de justice à l'innovation. Aux Bahamas, des réformes ont largement eu recours aux solutions technologiques pour rationaliser les procédures, augmentant ainsi le nombre d'affaires résolues de 39 %. ³³⁰ À Dubaï, une nouvelle procédure de dépôt de plainte simplifiée favorise un accès rapide et économique à la justice pour les affaires les moins graves, permettant ainsi de résoudre la plupart des affaires dans un

“ Nous devons établir une interprétation commune de ce qu'implique l'accès à la justice au sein de nos communautés, et de ce que signifie notre société en tant que société juste. ”

Law Council of Australia ³²⁵



délai de quatre semaines et laissant la possibilité aux principaux tribunaux de se concentrer sur les affaires les plus difficiles.³³¹ Le Royaume-Uni fait figure de chef de file en matière d'innovation de la réglementation, et la Loi sur les services juridiques fait une place aux pourvoyeurs de justice alternatifs. Des organes statutaires représentent désormais les intérêts de la population et des petites entreprises dans le cadre de leurs démarches juridiques.³³²

Enfin, les pays ont renforcé leurs cadres juridiques pour accroître directement le niveau de la justice dont bénéficie leur population. En 1979, seule la Suède avait interdit les punitions corporelles sur les enfants.³³³ Aujourd'hui, plus de 50 pays disposent d'une interdiction globale à ce sujet.³³⁴ Nous assistons à un phénomène similaire en ce qui concerne l'interdiction des violences faites aux femmes. 144 pays sont aujourd'hui munis de lois contre la violence domestique.³³⁵ Comme nous l'avons signalé précédemment, le nombre de personnes dotées d'une personnalité juridique a augmenté rapidement au cours des dernières années, tandis que certains pays comme le Rwanda ont effectué des progrès considérables pour accorder des titres de propriétés aux hommes et aux femmes, contribuant ainsi à l'autonomisation juridiques des femmes.³³⁶

Nous pouvons également tirer des enseignements en observant les autres secteurs. Le domaine de l'éducation était autrefois la chasse gardée des élites. Toutefois, les pays aspirent aujourd'hui à offrir à l'ensemble de leurs citoyens un enseignement de qualité ainsi que des possibilités de formation continue. Le domaine de la santé a connu une transformation similaire. En 1978, la Déclaration d'Alma-Ata réclamait de rapprocher le plus possible les services de santé des lieux de vie et de travail.³³⁷ Au cours des années suivantes, l'espérance de vie a considérablement augmenté à travers le monde.

La lutte de longue date en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles fournissent des enseignements précieux, et témoignent de l'importance d'établir de nouvelles normes et de remettre en question les modèles de discrimination. Si le mouvement des femmes a mené des campagnes en faveur de l'acquisition de droits, il a également mis en lumière de manière convaincante les avantages sociaux et économiques résultant de l'égalité des chances entre les deux sexes.³³⁸ Le combat en faveur de la justice pour tous associe des éléments pratiques et normatifs similaires.

Les défis et possibilités de réforme

Lorsque nous nous employons à tracer le chemin qui conduit vers la justice, la compréhension des obstacles et des possibilités politiques contribue à l'élaboration de stratégies de réforme plus efficaces.

Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs politique, social et économique, la loi et les systèmes de justice aident les autorités à déterminer les parties gagnantes et les parties perdantes. Les élites profitent en effet d'un accès disproportionné aux tribunaux et

aux avocats, ce qui entame leur volonté de soutenir les projets de réforme. Celles-ci peuvent être réticentes à l'idée de combattre les injustices qui leur sont favorables, telles que la corruption, l'impunité ou la négation des droits des personnes moins privilégiées. Cela se traduit par une certaine méfiance à l'égard du système. Des chefs d'entreprise issus de plus de 100 pays affirment que le système de justice de leur pays subit l'influence du gouvernement et des personnalités et entreprises puissantes.³³⁹

Le système de justice lui-même peut opposer une certaine résistance au changement. En effet, les professionnels de la justice profitent souvent du statu quo. Ils peuvent notamment se sentir menacés par les réformes qui laissent entrer de nouveaux acteurs dans le système de justice et par les stratégies qui visent à rediriger les investissements vers des approches plus efficaces.³⁴⁰ La corruption sape le soutien public en faveur d'un financement plus élevé des institutions de justice. À travers le monde, un tiers des individus considèrent que leur police nationale est corrompue, et 30 % d'entre eux considèrent que les juges et les magistrats sont corrompus.³⁴¹

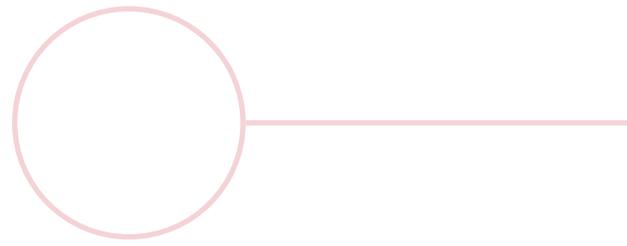
L'un des autres obstacles réside dans la fragmentation des institutions de justice. Les inégalités en matière de justice ne peuvent être comblées par une simple organisation ou un simple ministère, et bon nombre des solutions apportées à l'injustice se trouvent en dehors du système de justice formel. Toutefois, la question de savoir qui dirigera la réforme soulève un autre problème. Les ministres de la Justice, les procureurs généraux et les autres responsables de la justice disposent parfois d'un pouvoir insuffisant pour imposer une direction. Ils sont également confrontés à des collègues plus puissants au moment de plaider en faveur d'une augmentation des budgets.

Le changement ne rencontre pas uniquement des obstacles. Quand les économies se développent rapidement, de nombreux gouvernements comprennent que le renforcement des systèmes de justice est essentiel pour soutenir la prochaine étape de leur développement.³⁴³ D'autres comprennent les risques que fait peser l'injustice sur leur stabilité politique et voient le système de justice comme un moyen de résoudre les griefs. En outre, les gouvernements prennent de plus en plus conscience des avantages que comportent les investissements dans la justice, notamment à travers des initiatives telles que le nouvel argument économique de l'OCDE en faveur de la justice.³⁴⁴

Même lorsqu'un gouvernement se montre peu enthousiaste à l'idée de procéder à des réformes de la justice, le système comptera toujours en son sein des individus prêts à défendre le changement.³⁴⁵ Traditionnellement, les acteurs de la justice jouent un rôle de vecteur de transformation dans de nombreuses sociétés. Les avocats constituent également de puissants moteurs de changement social, notamment lorsqu'ils coopèrent avec des défenseurs de la justice et des groupes issus de la société civile. La société civile joue en effet un rôle dans les activités de campagne, en exerçant des pressions sur les gouvernements pour les pousser à agir. Elle fournit également des orientations concrètes, en inaugurant de nouveaux modèles

“ Lorsque nous travaillons dans des environnements complexes où évoluent de nombreuses parties prenantes avec des intérêts très différents, dans un climat généralement tendu, nous faisons toujours face à des critiques et à une certaine opposition. ”

De nombreux ministres de la Justice se sentent isolés dans leur travail.³⁴²



et approches qui démontrent comment les personnes peuvent participer à la réduction des inégalités en matière de justice.

Dans de nombreux pays, le secteur privé est incité à se mobiliser pour soutenir l'amélioration de l'environnement juridique. Le bien-être des entreprises repose sur l'État de droit et sur des institutions de justice réactives. Les grandes entreprises peuvent en outre s'intéresser aux besoins juridiques de leurs employés et de leurs clients, reconnaissant ainsi la nécessité de renforcer la confiance au sein du marché et le potentiel d'une meilleure inclusion juridique pour créer de nouvelles possibilités commerciales. Les entreprises individuelles sont peu incitées à combattre seules les injustices systémiques, toutefois les Chambres de Commerce et les autres organes représentatifs peuvent lutter contre la corruption et l'impunité lorsque celles-ci menacent les marchés ou entraînent des risques inacceptables pour la stabilité politique.

Les organisations du secteur privé peuvent également répondre directement à la violence. Dans la ville de Ciudad Juarez au Mexique, la hausse des niveaux de violence a entraîné la fermeture de milliers d'entreprises.³⁴⁷ En réponse, une organisation à but non lucratif a été financée à partir d'une surtaxe volontaire de 5 % des impôts sur les sociétés appliquée à 38 000 entreprises du pays. Elle œuvre en faveur du renforcement de la prévention de la criminalité, de la sécurité et de la justice au travers de l'engagement citoyen. La participation du secteur privé a permis de baisser les niveaux de violence, tout en poussant le gouvernement et les institutions de justice locales à agir.

› En Colombie, la Chambre de Commerce de Bogota met tout en œuvre pour bâtir une société plus juste. Elle participe notamment à la réinsertion des anciens combattants et coopère avec la police nationale pour tester de nouveaux outils tels que la médiation au sein de la police. Elle forme également les entreprises à jouer un rôle actif dans le processus de paix.³⁴⁶

Un élan mondial en faveur de la justice

Le Programme 2030 crée un nouvel élan en faveur de la justice pour aider les réformistes nationaux. Les ODD constituent une plate-forme permettant aux pays de partager leurs expériences liées à la réforme de la justice, et d'explorer les modèles innovants présentés tout au long du présent rapport.

Les cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme soutiennent également ces efforts de réforme.³⁴⁸ Une approche fondée sur les droits encourage les gouvernements à établir les bases nécessaires, notamment en renforçant les garanties constitutionnelles qui protègent l'indépendance des magistrats.³⁴⁹ Elle peut en outre aider les plus vulnérables. Par exemple, l'Examen périodique universel peut être utilisé pour s'assurer que les systèmes de justice protègent les droits des enfants, améliorant ainsi les normes relatives aux enfants ayant enfreint la loi.³⁵⁰

Les responsables de la justice se réunissent de plus en plus à l'occasion de rassemblements internationaux. En 2019, 22 ministres et leurs adjoints ont signé la Déclaration de la Haye, s'engageant à « prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'accès à la justice et convaincre les autres à faire de même ». ³⁵¹ Comme nous l'avons

› Le 7 février 2019, des ministres et des représentants de pays et d'organisations internationales ont signé la Déclaration de Hague sur l'égalité d'accès à la justice pour tous d'ici 2030, soulignant les opportunités de renforcement du soutien et de l'engagement en matière de justice avant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Sommet des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en Septembre 2019.

observé avec les autres secteurs tels que la santé, les ministres peuvent être autonomisés à l'échelle nationale lorsqu'ils commencent à travailler à coopérer étroitement avec leurs homologues d'autres pays.

Les partenariats mondiaux et régionaux permettent d'appuyer les réformes de la justice. L'initiative Open Government Partnership (Partenariat pour un gouvernement ouvert) propose un exemple de plate-forme permettant d'accélérer les efforts visant à renforcer l'accès à la justice. Elle appelle les gouvernements et les sociétés civiles des 79 pays participants à prendre et à respecter des engagements en justice.³⁵² Les réseaux de professionnels jouent un rôle de plus en plus important par-delà les frontières, notamment pour partager des enseignements en matière de politiques fondées sur des preuves chiffrées.

L'élément le plus important constitue peut-être la demande croissante de changement formulée par les populations du monde entier. Le terme de « justice » a été élu mot de l'année 2018 par le dictionnaire en ligne Merriam-Webster à la suite de sa consultation massive par les internautes.³⁵³ De nombreuses sociétés font face à des mouvements de protestation, à une instabilité politique et à des conflits découlant directement de l'exclusion et de l'injustice. Les mouvements #MeToo, NiUnaMenos et SheDecides comptent parmi les campagnes qui reflètent la colère grandissante à l'égard des degrés élevés d'impunité chez les auteurs de violences sexuelles.³⁵⁴ La corruption incite les militants d'un nombre toujours plus important de pays à descendre dans la rue, y compris plus récemment au Soudan et en Algérie.³⁵⁵ Les militants, tels que les militants du Printemps arabe, ciblent les violations des droits de l'homme commises par la police et les forces de l'ordre.³⁵⁶ En plus d'éradiquer l'injustice, ces mouvements participent à créer un environnement favorable aux réformes.

Les leviers d'une réforme de la justice

Quatre leviers peuvent aider les réformistes nationaux dans leurs efforts de justice pour tous.

Utiliser des données et des chiffres pour orienter la réforme

Tout au long de ce rapport, le Groupe de travail a souligné l'importance du recours aux données et aux preuves chiffrées pour encourager et guider les réformes.

Dans chaque pays, une sensibilité accrue aux inégalités en matière de justice et aux arguments en faveur des investissements dans la justice peut inciter à l'action. Elle peut contribuer à impliquer de nouvelles parties prenantes, en persuadant par exemple un ministre responsable des terres ou du logement que la justice peut permettre d'obtenir des résultats dans son secteur. Les ministres des Finances et de l'Aménagement du territoire seront influencés par les propositions visant à allouer des ressources aux approches les plus rentables

et les mieux avisées. L'accès libre aux données de justice facilite la coopération entre les secteurs et entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.³⁵⁷ Le Partenariat pour un gouvernement transparent rassemble des données libres ainsi que des politiques élaborées sur une base participative. Il devient actuellement un outil de promotion d'une réforme pénale fondée sur les principes de transparence, de participation et de reddition des comptes.³⁵⁸ Les données libres et indépendantes constituent un outil clé de la reddition des comptes et permettent aux citoyens de réclamer le changement.

Les responsables politiques doivent envisager de procéder à des enquêtes régulières afin de s'informer quant aux besoins juridiques des citoyens, dans le cadre d'une enquête autonome ou en tant que module d'une enquête existante. L'OCDE et le programme Open Society Justice Initiative ont élaboré des lignes directrices pour encadrer les enquêtes sur les besoins juridiques.³⁵⁹ Un manuel consacré aux enquêtes de victimisation est disponible auprès de l'ONUDC et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.³⁶⁰

Les méthodes éprouvées ne peuvent être mises en œuvre qu'à travers une coopération entre les différents pays. L'organisation Campbell Collaboration dirige un réseau international publiant des analyses systématiques des meilleurs résultats de recherche en matière de justice pénale. Des données démontrant les avantages des techniques policières fondées sur des preuves y sont également partagées à l'échelle internationale.³⁶¹ Un registre similaire de preuves pourrait être instauré dans le domaine de la justice civile.

Les ODD donnent un nouvel élan à la coopération internationale liée aux données de justice. Ils doivent contribuer à favoriser une normalisation accrue à travers les pays, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les besoins juridiques. Un indicateur distinct consacré à l'accès à la justice civile, actuellement élaboré par un certain nombre de pays et d'organisations, permettra d'établir des rapports plus précis sur l'ODD 16.3.

Libérer le pouvoir transformateur de l'innovation

L'innovation sert de levier pour favoriser les réformes en intégrant de nouveaux acteurs dans le secteur de la justice.

Dans son rapport, le sous-groupe du Groupe de travail dédié à l'innovation met en lumière certaines approches et technologies prometteuses pour fournir des services juridiques à grande échelle.³⁶² Parmi celles-ci figurent des services facilitant la résolution de différends, de nouvelles technologies soutenant l'établissement de contrats intuitifs, ainsi que des pourvoyeurs de justice alternatifs issus du secteur privé chargés d'aider un grand nombre d'individus et de petites entreprises à faire un bon usage de la loi.

Si les pays entendent profiter de l'innovation en matière de justice, ils doivent créer l'environnement nécessaire pour procéder à des transformations. Les meilleures innovations reposent sur des idées et

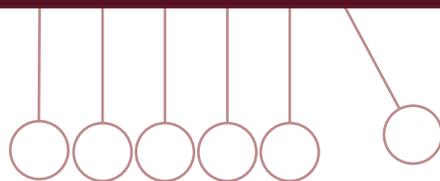
› En Argentine, le portail pour la transparence de la justice rend publiques les données de justice. Le programme *Justicia 2020* constitue une plate-forme en ligne grâce à laquelle les citoyens peuvent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques en matière de justice.

des perspectives formulées par des psychologues, des politologues, des analystes de données, des concepteurs, des neurologues, des travailleurs sociaux, des membres de l'administration publique et des entreprises, un vaste ensemble d'acteurs du secteur privé et, évidemment, les utilisateurs des systèmes de justice. Afin de suivre les résultats obtenus, les innovateurs des secteurs public et privé doivent disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour collaborer et soutenir l'innovation à toutes les étapes du processus, depuis les recherches sur les besoins jusqu'à l'élaboration d'une stratégie.

Des réseaux internationaux peuvent soutenir l'innovation au niveau national. Le programme Justice Accelerator (Accélérateur de justice) du HiiL aide les responsables politiques à coopérer avec des innovateurs de premier plan du domaine de la justice, en vue de résoudre les problèmes de justice les plus urgents des différents pays.³⁶³ Les nouveaux Accelerator Labs (Laboratoires d'accélération) du PNUD pourraient être priés d'inclure la justice dans le champ de leur mission afin de trouver de nouvelles solutions pour appliquer les ODD à grande échelle.³⁶⁴ Certaines institutions nationales assurent également un soutien structurel aux innovateurs. De nombreux gouvernements disposent de laboratoires d'innovation transversaux pouvant éventuellement relever des défis liés à la justice.³⁶⁵ Les Émirats arabes unis comptent au sein du ministère de la Justice un Chef de l'innovation qui jouit du grade de ministre adjoint, servant ainsi de modèle aux gouvernements qui souhaitent placer l'innovation au cœur même des systèmes de justice.³⁶⁶

Utiliser des données et des chiffres pour orienter la réforme

Les données et les chiffres font prendre conscience du problème et démontrent en quoi certaines solutions peuvent se révéler rentables.



Libérer le pouvoir transformateur de l'innovation

L'innovation permet d'intégrer de nouveaux acteurs dans le secteur juridique, et crée des approches destinées à rendre la justice à grande échelle.

Mettre en œuvre des stratégies de financement plus efficaces dans le domaine de la justice

Les stratégies de financement plus efficaces ne se concentrent plus sur les approches inefficaces mais redirigent les ressources vers des méthodes éprouvées. Elles attirent également des investissements provenant d'autres secteurs et d'investisseurs non traditionnels.

Bâtir des systèmes de justice plus cohérents et inclusifs

De nouveaux modèles de gouvernance et des normes communes renforcent la cohérence au sein des systèmes de justice, en augmentant la diversité des partenaires aspirant au même objectif.

Les leviers d'une réforme de la justice

L'innovation requiert un cadre réglementaire favorable. Cela peut impliquer de changer les règles quant aux acteurs habilités à rendre justice, en attribuant aux innovateurs du secteur privé et de la société civile de plus grandes responsabilités. Les ministres de la Justice pourraient également fixer des critères pour mesurer l'efficacité des innovations, soutenus par de recherches empiriques et par une évaluation indépendante du degré de satisfaction aux critères prévus.

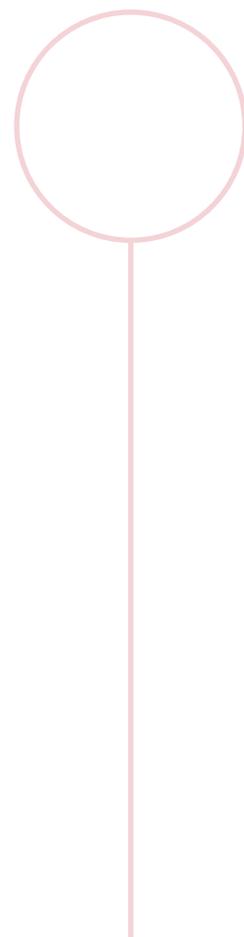
Mettre en œuvre des stratégies de financement plus efficaces dans le domaine de la justice

Dans un secteur où, traditionnellement, les décisions liées aux investissements reposent davantage sur « le bouche à oreille que sur une analyse formelle », les investissements plus efficaces encouragent les réformes.³⁶⁷ En outre, les réformes ne seront durables que si les pays réunissent les preuves démontrant qu'une augmentation des dépenses produit des résultats mesurables.

La première étape consiste à défendre les investissements présentés au Chapitre 2 du présent rapport. La Banque mondiale collaborera avec des partenaires afin d'examiner davantage la mesure dans laquelle les financements accrus dans la justice pour tous contribuent à la réduction de la pauvreté, à la prospérité partagée et à la prévention de la violence, de l'instabilité et des conflits. L'OCDE continuera à communiquer son analyse de rentabilisation à ses membres et partenaires. L'une des priorités consiste à rapporter cette analyse au niveau national, afin d'aider les responsables politiques à mesurer les coûts et les avantages dans des pays rencontrant des besoins de justice fluctuants et des contraintes différentes en matière de financement et de capacités. L'approfondissement de l'estimation du coût des services juridiques élémentaires réalisée par l'ODI – présentée au Chapitre 2 de ce rapport – comportera également des feuilles de route nationales encadrant le financement de la justice pour tous.

Les réformistes nationaux doivent explorer de nouveaux modèles de financement. L'une des priorités essentielles se caractérise par l'augmentation des ressources disponibles allouées aux modèles à moindre coût capables de satisfaire les besoins de justice à grande échelle. Les organisations populaires seront bien souvent les mieux placées pour occuper ce rôle, toutefois, une supervision indépendante des canaux de financement est nécessaire pour veiller à ce qu'un tel soutien ne compromette pas leur capacité à opérer librement, sans influence politique.³⁶⁸ Les gouvernements peuvent allouer une part des budgets nationaux de la justice au financement d'innovations de haute et de faible technologie, et peuvent explorer des modèles de financement mixtes grâce auxquels leurs ressources servent de levier pour attirer d'autres financements.³⁶⁹ Les programmes de réinvestissement dans la justice peuvent recycler les économies réalisées dans le cadre d'interventions et de préventions précoces, en réinvestissant l'argent économisé par les efforts visant à réduire la population carcérale.³⁷⁰

> Le Bureau du Premier ministre des Émirats arabes unis exige que chaque ministère alloue 1 % de son budget à l'innovation. Cette part pourrait être élevée à 5 % dans les prochaines années.



Les partisans d'une réforme de la justice doivent également encourager d'autres sources de financement. Les partenariats formés avec d'autres secteurs tels que la santé, le logement, l'éducation et l'environnement peuvent étendre les sources de financement et garantir la complémentarité des politiques mises en œuvre.³⁷¹ Les investissements privés et les organisations philanthropiques seront nécessaires pour s'assurer que les innovations bénéficient du soutien dont elles ont besoin, et qu'elles sont capables d'être financées au niveau de la société civile. Les donateurs internationaux doivent également renforcer leur soutien en faveur de la justice, en axant leurs financements sur les pays, les communautés et les populations les plus susceptibles d'être laissés pour compte.³⁷² L'investissement ne se réduit pas uniquement à une affaire d'argent. Les services *pro bono* peuvent faciliter l'accès à des avocats ou à des étudiants en droits pour les plus démunis – une démarche pouvant avoir un impact à grande échelle si une exigence réglementaire garantit la prestation de ces services. Les bénévoles exerçant en dehors du système de justice jouent également un rôle substantiel dans la promotion de l'accès à la justice. Toutefois, les organisations ont besoin de financements pour assurer des missions de supervision et de formation, et pour proposer un accès à des services payants destinés à assister les justiciables dans leurs affaires les plus graves.

Bâtir des systèmes de justice plus cohérents et inclusifs

Dans l'ensemble des pays, les systèmes de justice sont divers. Depuis les mécanismes de justice traditionnels aux tribunaux religieux qui prodiguent des conseils aux citoyens en passant par les assistants juridiques et les médiateurs, la résolution de différends s'opère dans une large mesure en dehors des systèmes de justice formels. En outre, ce rapport souligne l'importance des organisations extérieures au secteur juridique : des syndicats aux bibliothèques, en passant par les travailleurs sociaux et les doyens des communautés.

Toutefois, ces pourvoyeurs de justice sont rarement considérés ou traités comme les membres d'un système qui fonctionne de manière cohérente pour renforcer la justice. Les acteurs juridiques officiels travaillent bien souvent indépendamment les uns des autres, et il leur est parfois interdit de collaborer.³⁷⁴ Ainsi, il n'est pas surprenant que les parcours juridiques se trouvent fragmentés et que les stratégies de prévention soient inexistantes.

Nous n'appelons pas à l'établissement de partenariats pour la beauté du geste, mais pour réunir des partenaires en vue de prévenir et résoudre les problèmes de justice, et afin d'offrir des opportunités aux personnes et aux sociétés.

Les autres leviers identifiés dans ce chapitre – les données et les chiffres, l'innovation et les financements efficaces – créent une infrastructure favorisant les partenariats. Trois éléments clés manquent néanmoins à l'appel. Premièrement, les pays doivent prendre conscience du potentiel de l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de la justice pour tous, en protégeant les défenseurs de la

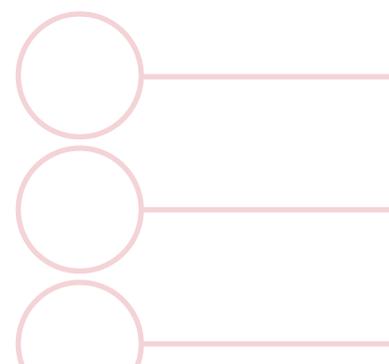
› Au Mozambique, le ministère de la Santé finance les assistants juridiques de l'organisation Namati afin qu'elle puisse travailler en partenariat avec les professionnels de santé locaux, en vue d'augmenter l'accès et le recours des personnes atteintes du VIH aux services juridiques, ainsi que la qualité de ces services³⁷⁵ Plus de 3 000 cas de violation ont ainsi pu être résolus, améliorant les soins de santé de quelque 180 000 personnes.

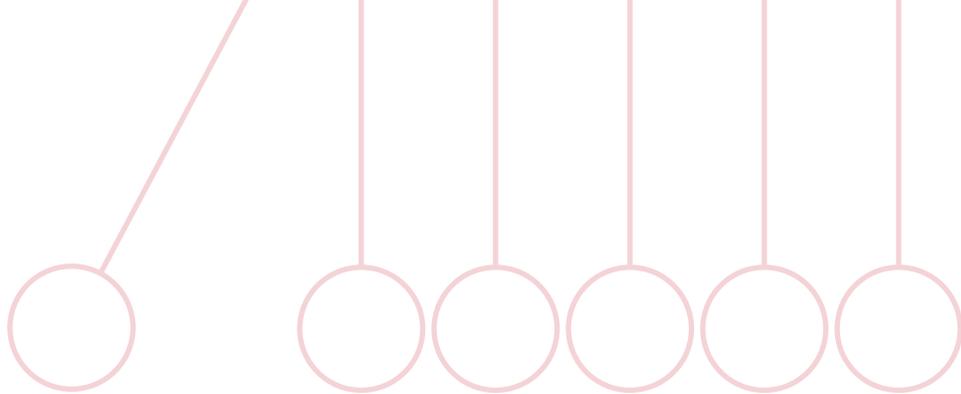
justice contre les préjudices, en formant des professionnels chargés de rendre une justice axée sur les personnes, et en transformant les institutions de justice afin qu'elles représentent davantage les communautés qu'elles entendent servir (voir Article de fond n°3).

Deuxièmement, de nouveaux modèles de gouvernance sont nécessaires à tous les niveaux pour rassembler les partenaires et les aider à identifier et traiter les priorités stratégiques. Aux États-Unis, la Table ronde interagences de la Maison-Blanche sur l'assistance juridique réunit différents départements et agences afin qu'ils « collaborent, échangent des bonnes pratiques et examinent l'impact des services juridiques sur la bonne exécution de leur programme ». ³⁷⁵ Au Mali, les acteurs de la justice formels et informels se rassemblent tous les mois pour discuter de stratégies. ³⁷⁶ Les Pays-Bas ont mis en place un instrument politique consistant en une « chaîne de la justice pénale qui implique de manière proactive d'autres organisations publiques dans le but de lutter contre la criminalité ». ³⁷⁷

Troisièmement, le partage de normes peut encourager la cohésion et accroître la qualité des services juridiques. Les protections constitutionnelles peuvent consacrer certains droits fondamentaux et contribuer à définir les rôles de la police, de l'armée et des services de renseignement, de manière à promouvoir une justice favorable aux populations. ³⁷⁸ Les systèmes de justice formels et informels peuvent être associés, en prévoyant un système de référence entre professionnels, la possibilité de faire appel et des mesures visant à protéger les droits des femmes et des enfants. ³⁷⁹ Le Chapitre 4 a souligné l'importance de garde-fous indépendants pour faire respecter les normes et traiter les plaintes. À long terme, les normes doivent faire partie intégrante de la culture des systèmes de justice. En Tunisie, par exemple, les juges se sont réunis pour réexaminer le véritable sens de l'indépendance, non pas en tant que principe abstrait, mais en tant que marche à suivre pour servir le public. ³⁸⁰

> Au Mali, les acteurs de la justice se rassemblent tous les mois pour participer aux « cadres de concertation » (forums de consultation). Ces forums réunissent des officiers de police, des administrateurs de justice, des membres de la société civile, des procureurs, des chefs religieux, des gardiens de prison et d'autres parties prenantes. Ils examinent les stratégies et les actions de justice nécessaires pour résoudre les problèmes juridiques. ³⁸¹





Chapitre 6

Le plan d'action

La mise en œuvre de la justice pour tous doit placer les personnes au centre des systèmes de justice et placer la justice au cœur du développement durable.

Le Groupe de travail émet trois ensembles de recommandations en vue de mener une action nationale destinée à accélérer la mise en œuvre de la justice pour tous.

Résoudre les problèmes de justice considérés comme les plus importants.

Prévenir les problèmes de justice et donner la possibilité aux individus de participer pleinement à la vie sociale et économique.

Investir dans des systèmes et des institutions de justice œuvrant pour les personnes et dotés des capacités pour répondre à leurs besoins de justice.

La mise en œuvre au niveau national doit reposer sur une coopération internationale accrue ainsi que sur des partenariats revitalisés dédiés à la justice.

Une nouvelle vision de la justice pour tous

Le Groupe de travail sur la justice a défini une nouvelle vision caractérisée par un accès équitable à la justice pour tous, conformément à l'engagement du Programme 2030 visant à lutter contre l'injustice et à bâtir des sociétés justes.

Cette vision se fonde sur le droit à la justice et aux autres droits fondamentaux – ainsi que sur la promesse d'atteindre d'abord les plus vulnérables – et repose sur des données et des preuves pouvant guider sa mise en œuvre.

L'atténuation des écarts en matière de justice requiert une ambition nouvelle – un effort soutenu dans l'objectif de permettre à des milliards de personnes supplémentaires d'accéder à la justice.

Afin d'atteindre l'ODD 16.3 et les objectifs connexes liés à la justice, les pays doivent résoudre les problèmes juridiques des individus, prévenir la survenue de cas d'injustice graves ou mineurs et donner aux personnes la possibilité de participer pleinement à la vie sociale et économique de leurs pays.

Selon le Programme 2030, chaque pays est en premier lieu responsable de l'élaboration de stratégies visant à atteindre les ODD. Toutefois, un engagement mondial accru peut soutenir leur mise en œuvre à l'échelle nationale.

Le Groupe de travail appelle les gouvernements, les professionnels de la justice, la société civile, le secteur privé, les organisations nationales et régionales, les fondations et les organisations philanthropiques – et les citoyens eux-mêmes – à collaborer pour mettre en œuvre la justice pour tous.

Un programme d'action nationale

La mise en œuvre nationale doit placer les individus au centre des systèmes de justice, et placer la justice au cœur du développement durable.

1. Résoudre les problèmes de justice considérés par la population comme les plus importants

- Comprendre les problèmes de justice grâce à des enquêtes régulières qui s'appuient sur les normes et les lignes directrices internationales, et accroître la disponibilité et la qualité des données concernant les besoins des femmes, des enfants et des groupes vulnérables.
- Habilitier les personnes et les communautés à demander réparation, en reconnaissant l'importance des défenseurs de la justice issus de la société civile, en leur offrant des financements qui respectent leur indépendance et les protègent contre la violence et la coercition.
- Offrir un accès aux services juridiques axés sur les personnes, qui s'appuient sur les meilleures preuves disponibles quant aux méthodes efficaces, tout en chargeant les pourvoyeurs de justice de trouver des issues équitables contribuant à réduire les inégalités en matière de justice.
- Recourir à des solutions alternatives rentables pour aider les personnes à résoudre leurs différends et à obtenir réparation lorsqu'elles sont victimes de crimes et de violences, en réservant les mesures punitives et les procédures de justice formelles aux affaires les plus graves.

2. Prévenir les problèmes de justice et donner la possibilité aux individus de participer pleinement à la vie sociale et économique

- Privilégier désormais les approches préventives à travers des stratégies visant à accroître la justice pour les communautés et les sociétés, et mises en œuvre dans le cadre de partenariats entre le système de justice et les autres secteurs.
- Renforcer la confiance à l'égard des systèmes de justice en élevant les niveaux d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité, en mettant en œuvre des stratégies destinées à combattre la corruption et les abus, et en garantissant la supervision indépendante du système.
- Lutter contre les causes profondes de l'injustice, en recourant aux données issues d'affaires individuelles pour résoudre les injustices structurelles, en assurant un accès universel aux documents juridiques et d'identité, et en aidant les personnes à



conclure et enregistrer des accords juridiques.

- Utiliser la loi pour réduire les risques, en renforçant le cadre législatif relatif à la prévention de la violence et à la non-discrimination, et à travers des lois et des réglementations visant à examiner les plaintes et à minimiser le risque de survenue de différends.

3. Investir dans des systèmes et des institutions de justice œuvrant pour les personnes et dotés des capacités pour répondre à leurs besoins de justice

- Utiliser les données et les preuves disponibles pour orienter la réforme de justice, en sensibilisant davantage les institutions sur les besoins non satisfaits, en offrant un accès libre aux données dans le cadre d'une plate-forme consacrée aux partenariats et à la reddition des comptes, et en influençant les politiques et les programmes grâce aux preuves attestant des méthodes efficaces.
- Libérer le pouvoir transformateur de l'innovation en étendant l'accès aux systèmes de justice à de nouveaux acteurs et à de nouvelles idées, en créant un environnement réglementaire favorable et en évaluant l'impact de l'innovation sur la réduction des inégalités en matière de justice.
- Mettre en œuvre des stratégies de financement plus efficaces dans le domaine de la justice, en encourageant les investissements dans la justice au niveau national, en préparant une feuille de route nationale du financement de la justice pour tous et en accédant à de nouvelles sources de financement.
- Bâtir des systèmes de justice plus cohérents et inclusifs, en soutenant les pourvoyeurs de justice, en renforçant la diversité et la représentation des femmes à tous les niveaux, en examinant de nouveaux modèles de gouvernance et en promouvant des normes communes à travers l'ensemble des composantes du système de justice.

Un programme d'action internationale

L'engagement du Programme 2030 en faveur de la justice pour tous requiert une coopération internationale accrue ainsi que des partenariats revitalisés dédiés à la justice.

- Convoquer, au sein des Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, un groupe de pays résolu à mener à bien la justice pour tous.
- Encourager les pays et les partenaires de l'ensemble des secteurs



à consigner les engagements volontaires visant à mettre en œuvre l'ODD 16.3.

- Aider les gouvernements à élaborer des stratégies crédibles, réalistes et subventionnées en vue de mettre en œuvre ces engagements.
- Organiser une réunion biennale rassemblant des ministres de la Justice, des procureurs généraux et d'autres responsables de la justice, qui servirait de plate-forme aux différents pays pour partager leurs expériences, examiner des recommandations et renforcer la coopération en matière de justice.
- Convenir d'un nouvel indicateur dédié à l'ODD 16.3 afin de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la justice civile. Cet indicateur vise à compléter les indicateurs existants relatifs à la détention provisoire et au signalement de crimes violents. Il sera par ailleurs mis à l'essai par les États sur la base du volontariat avant d'être intégré au cadre mondial des indicateurs.
- Former une alliance de partenaires de justice internationaux et régionaux afin d'accroître la collaboration et la cohérence.
- Définir un programme commun de recherche consacré à la justice, afin d'accroître la disponibilité des données visant à mesurer les progrès réalisés, de renforcer la base d'information sur les stratégies efficaces, d'adapter ces preuves aux différents contextes nationaux et de communiquer ces données et ces preuves aux responsables politiques.
- Former un collectif de donateurs afin d'encourager davantage les investissements dans la justice pour tous et soutenir une hausse de la part des financements internationaux allouée au secteur de la justice.
- Faire davantage écho aux demandes de changement à travers des mouvements mondiaux, nationaux et locaux menant des campagnes en faveur de la justice pour tous.

L'appel à l'action

Afin de réaliser plus rapidement des progrès, le Groupe de travail appelle les gouvernements, les professionnels de la justice, la société civile et les organisations internationales du monde entier à réunir leurs efforts soutenus en vue de concrétiser la justice pour tous d'ici 2030.

Les gouvernements doivent faire de la justice une priorité politique et donner aux ministres de la Justice le mandat et les ressources pour résoudre les problèmes considérés par la population comme les plus importants. Nous prions les ministres de la Justice, les procureurs généraux et les autres responsables nationaux de la justice d'élaborer des stratégies et de former des partenariats favorisant la justice pour tous.



Les professionnels de la justice doivent travailler étroitement avec les gouvernements pour mener le mouvement en faveur de la justice pour tous. Les juges, les procureurs, les avocats, les assistants juridiques, la police, les agents pénitentiaires et de probation et les autres professionnels peuvent jouer un rôle clé dans cette réforme.

Les autres secteurs, tels que la santé, l'éducation, la protection sociale et l'emploi constituent des partenaires essentiels pour obtenir une justice centrée sur les personnes. Un accès accru à la justice est indispensable pour réaliser les aspirations du Programme 2030 concernant les personnes, la planète, la prospérité et la paix.

La société civile habilite les personnes à résoudre leurs problèmes de justice et aide les communautés à éradiquer les injustices structurelles. Elle permet d'atteindre les segments de la société les plus exposés à l'injustice et responsabilise les gouvernements en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes. Pour être efficaces, les défenseurs de la justice ont besoin de financements indépendants et de protection.

Le secteur privé peut soutenir le mouvement en faveur de la justice pour tous en formant des partenariats avec les gouvernements et la justice civile. Les cabinets d'avocat peuvent façonner des approches de la justice axées sur les personnes, notamment via leur travail *pro bono* et de défense. Tout comme les innovateurs et les investisseurs à impact social, le secteur privé peut élaborer de nouvelles solutions pour répondre aux besoins de justice des personnes à moindre coût. Les Chambres de commerce peuvent promouvoir l'État de droit et un meilleur accès à la justice.

Les organisations régionales et internationales doivent soutenir de manière plus cohérente la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable liés à la justice. Elles doivent allouer davantage de financements à la justice et contribuer à attirer des investissements à impact social et issus du secteur privé. Des plateformes internationales et régionales sont nécessaires pour faciliter le partage de connaissances et favoriser un consensus quant aux solutions et stratégies.

Les fondations et associations philanthropiques jouent également un rôle vital dans la promotion de la justice pour tous. Elles peuvent participer à attirer davantage l'attention sur les systèmes de justice axés sur les personnes, et promouvoir certaines priorités émergentes telles que le rôle de la justice dans la prévention. Compte tenu de l'ampleur des besoins non satisfaits en matière de justice, le soutien d'une importante variété de fondations est bien entendu nécessaire.

Enfin, l'appel à l'action formulé par le Groupe de travail s'adresse aux membres de la société eux-mêmes, en tant que requérants, bénévoles et défenseurs des systèmes de justice. Ils doivent en effet être autonomisés, afin de jouer un rôle central dans la création d'un monde plus juste.



Les pourvoyeurs de justice

Prendre conscience du potentiel des professionnels de la justice

Le fait de placer les personnes au cœur de la justice nécessite de prendre en compte les personnes qui rendent la justice, et celles qui souhaitent l'obtenir.

Ce rapport a souligné l'importance d'un système de justice divers et inclusif, qui s'appuie non seulement sur les forces de la « main-d'œuvre » juridique professionnelle traditionnelle, mais aussi sur les forces des acteurs de la justice informels et bénévoles.

- **Les responsables de la justice** – les ministres de la Justice et tous les responsables qui contribuent à façonner le système de justice.
- **Les professionnels de la justice** – les juges, procureurs, avocats, associations de juristes, officiers de police et membres du personnel pénitentiaires, qui opèrent au sein du système de justice formel.
- **Les autres prestataires de service officiels** – y compris les services de conseil et d'information, assistances téléphoniques, organes de surveillance, instituts de médiation et les autres acteurs en charge du traitement des plaintes.
- **Les acteurs de la justice informels et bénévoles** – y compris les magistrats non professionnels, assistants juridiques communautaires, conseillers financiers ou autres, chefs religieux, chefs traditionnels, aînés des communautés, syndicats et autres médiateurs.
- **Les autres secteurs** – les autres personnes travaillant dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'immigration et de la protection de l'environnement, et qui jouent un rôle dans la promotion et la prestation de la justice.
- **Les innovateurs en matière de justice** – y compris les entrepreneurs sociaux, les investisseurs à impact social et les innovateurs au sein de start-ups technologiques issus du secteur privé.
- **Les défenseurs de la justice** – c'est-à-dire les militants de la société civile dont le but est d'autonomiser les personnes et les communautés, de fournir des services juridiques et de faire entendre les réclamations en faveur du changement à travers des campagnes de sensibilisation et la création de mouvements.

Soutenir les défenseurs de la justice

Les personnes travaillant au sein du système de justice sont confrontées à des menaces portant à la fois sur leur capacité à effectuer leur travail et sur leur sécurité.

Les juges, les procureurs et les avocats sont pris pour cible par les parties souhaitant influencer leurs décisions ou les empêcher de mener à bien leurs responsabilités.³⁸² Bon nombre d'entre eux sont assassinés, bien que ces décès ne suscitent pas de passions mondiales comme cela est le cas pour les journalistes.³⁸⁵

Les défenseurs issus de la société civile sont les plus exposés. En 2017, le groupe de défense Front Line Defenders a reçu 312 signalements de meurtres.³⁸⁴ Deux tiers des personnes tuées étaient engagées dans la défense des terres, de l'environnement et des droits des populations autochtones. 84 % d'entre elles ont déjà subi des menaces sans recevoir de protection de la part de la police.

Les membres du Réseau mondial d'autonomisation juridique (Global Legal Empowerment Network) font également état de harcèlement régulier, 68 % d'entre eux ont notamment été menacés, individuellement ou à travers leur organisation, en raison de leur travail axé sur l'autonomisation juridique.³⁸⁵

L'accord Escazu en est un exemple, il a établi des protections pour les droits d'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice pour les questions d'environnement.³⁸⁶

Nous devons être vigilants face à ces menaces, et le Groupe de travail soutient la demande de la campagne *Justice pour tous* selon laquelle « les personnes habilitées à servir les besoins des communautés en matière de justice doivent être en mesure de travailler sans contrainte et sans menace pour leur intégrité physique ».³⁸⁷

Dans l'exercice de leur travail au quotidien, certains acteurs doivent opérer indépendamment des autres pour respecter l'équilibre des pouvoirs et garantir l'indépendance requise par la loi. Toutefois, les responsables de la justice peuvent promouvoir la collaboration à travers le système de justice, notamment :

1. En favorisant une culture des données, des preuves et de l'apprentissage

L'ensemble des acteurs de la justice doivent être dotés des compétences nécessaires pour comprendre les données relatives aux problèmes de justice et les preuves concernant les bonnes pratiques et pour en tirer des enseignements, tout en sollicitant l'avis des justiciables, et en assumant la responsabilité de la qualité des procédures et de l'équité des procédures de résolution des litiges.

2. En adoptant une approche stratégique

L'un des messages centraux de ce rapport souligne que les acteurs de la justice doivent délaisser les interventions urgentes à court terme au profit d'un modèle visant à élaborer des stratégies pour atteindre des objectifs à long terme. Cette transition requiert une volonté forte de la part des responsables, et implique de laisser une marge de manœuvre suffisante aux travailleurs des institutions de justice pour penser et planifier conjointement certains projets.³⁸⁸

3. En accentuant la diversité

Les systèmes de justice seront davantage efficaces s'ils « ressemblent » aux communautés qu'ils entendent servir. À ce titre, une meilleure représentation des femmes est particulièrement cruciale.³⁸⁹ Des mesures sont nécessaires pour accroître la transparence des processus de recrutement et de promotion, cibler les groupes marginalisés et offrir des programmes de mentorat et de formation aux personnes précédemment exclues du personnel du système de justice.

4. En adoptant de nouvelles méthodes en matière de formation

Une justice axée sur les personnes nécessite de renoncer aux formations reposant uniquement sur les connaissances juridiques et de privilégier les formations consacrées à la résolution des problèmes. Parmi les compétences clés à acquérir figurent notamment l'écoute active, la gestion des conflits, la négociation ainsi que le service client et la collecte de données.

5. En établissant des réseaux de professionnels

Les réseaux nationaux et internationaux aident les professionnels à apprendre les uns des autres, et à accélérer la diffusion d'idées et d'approches nouvelles. Par ailleurs, les officiers de police peuvent examiner la manière dont ils peuvent recourir, par exemple, à des approches fondées sur des preuves, et les juges peuvent envisager des techniques visant à réduire le nombre d'incarcérations.³⁹⁰ Les réseaux peuvent également permettre de rassembler un ensemble d'acteurs juridiques locaux afin de résoudre les problèmes de justice les plus urgents.

6. En tissant des liens avec les personnes et les communautés

La justice pour tous repose sur une coopération étroite entre les acteurs de la justice et les communautés dans lesquelles ils vivent et opèrent. De nombreuses institutions de justice devront encourager une nouvelle culture fondée sur la collaboration, l'ouverture et la prise en charge des personnes ainsi que de leurs besoins. Tous les acteurs dont le rôle est de promouvoir et de défendre la justice doivent pouvoir travailler dans des environnements de travail sûrs et sécurisés (voir Encadré).

Annexe 1

Méthodologie

Le groupe de travail sur la justice

Le groupe de travail sur la justice a tenu trois réunions pour guider la recherche et délibérer sur les conclusions, en février 2018 à Buenos Aires, en Argentine; en octobre 2018 à Freetown, en Sierra Leone; et en février 2019, à La Haye, aux Pays-Bas.

La recherche a été menée sur trois axes de travail organisés autour des questions clés auxquelles le groupe de travail cherche à répondre : la taille des inégalités en matière de justice; le bien-fondé de l'investissement; et ce qui fonctionne pour une justice de qualité pour tous. Les partenaires du secteur ont apporté une contribution majeure au travail. Les personnes et les organisations qui ont contribué sont citées au début du rapport.

Le groupe de travail sur la justice présente la première synthèse globale sur l'ampleur et la nature de l'écart de justice, les problèmes de justice les plus courants auxquels les populations sont confrontées, ainsi que la première estimation des coûts liés d'un accès universel aux services de justice de base.

Les écarts de la justice mondiale

Afin de procéder à une estimation des inégalités mondiales en matière de justice, le Groupe de travail sur les inégalités en matière de justice a élaboré un cadre conceptuel exhaustif, axé sur les personnes. Ce cadre utilise les personnes, et non les institutions, comme grille d'analyse pour comprendre les besoins de justice, la manière dont ceux-ci sont actuellement comblés et les exclusions auxquelles sont confrontées les populations.

Le Groupe de travail a exploité ce cadre pour identifier certaines catégories de besoins de justice non satisfaits et les problématiques de mesure correspondantes utilisant les personnes comme unité statistique d'analyse et s'inscrivant dans le cadre des Objectifs de développement durable, soit de manière théorique soit dans le cadre des indicateurs officiels approuvés par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs (GIAE-ODD).

Le World Justice Project a entrepris un audit sur plus de 600 sources de données potentielles suggérées par les membres du Groupe de travail, y compris des ensembles de données nationaux et mondiaux ainsi que des sources de données administratives, qualitatives et fondées sur des enquêtes.

Des sources de données ont finalement été choisies sur la base de trois critères :

1. **La couverture géographique.** Le fait de recourir au plus grand nombre de sources mondiales de données possible – dans la mesure où elles disposent d'une couverture nationale adéquate – a permis de garantir des méthodologies de collecte de données et des chiffres liés à l'inégalité en matière de justice comparables à travers l'ensemble des pays.

2. **Une reconnaissance officielle.** Le fait d'employer des sources de données officielles, telles que les sources présentées par l'ONU, l'OIT et la Banque mondiale, a favorisé une plus grande acceptation des sources de données sélectionnées et assuré une cohérence par rapport aux méthodologies dédiées aux indicateurs en matière d'inégalités de justice déjà mises en place dans le cadre des indicateurs officiels des ODD.
3. **Données publiques et méthodologie de mesure.** Afin d'effectuer des évaluations au niveau national, de réaliser des estimations pour les pays dépourvus de données, et de définir la distribution de l'injustice parmi les populations vulnérables, l'évaluation des inégalités en matière de justice s'est appuyée presque exclusivement sur les données accessibles au public.

Le World Justice Project a présenté des chiffres nationaux pour chaque point de mesure et chaque source de données correspondante, et déterminé les méthodes pour extrapoler des estimations concernant les pays non couverts par les sources de données. Pour les pays ne disposant d'aucunes estimations parmi les différents ensembles de données, le WJP a réalisé des estimations sur la base des valeurs moyennes observées dans les régions et les pays aux niveaux de revenus similaires. Le WJP s'est appuyé sur les classifications géographiques des Nations Unies ainsi que sur les classifications de revenus de la Banque mondiale pour établir des regroupements en fonction des régions et des revenus, sur lesquels reposent ces extrapolations.

Le WJP a accordé une attention particulière à l'élaboration de mesures visant à estimer le nombre de personnes dont les besoins de justice d'ordre civil et administratif ne sont pas satisfaits, et de victimes de crimes violents et non violents n'ayant pas porté plainte auprès d'une autorité compétente. En ce qui concerne les besoins de justice civile et administrative, la mesure multidimensionnelle établie reposait sur les résultats d'enquêtes. Cette mesure vise à évaluer la capacité juridique, l'accès à une assistance appropriée, le processus de résolution et les résultats obtenus pour les personnes ayant rencontré un problème juridique d'ordre civil et administratif. En ce qui concerne les crimes violents et non violents, le WJP a eu recours aux données issues d'enquêtes concernant les dépôts de plainte recueillies par les offices nationaux de statistiques dans plus de 60 pays en vue de réaliser des estimations fondées sur la méthodologie consacrée à l'indicateur de l'ODD 16.3.1. Pour les pays ne disposant d'aucunes données administratives, le WJP a élaboré une méthode permettant d'ajuster les taux de criminalité et d'établir le « chiffre noir » (c'est-à-dire les crimes non signalés ou non constatés).

Les estimations correspondantes concernant les inégalités en matière de justice ont été ajustées afin de prendre en compte la double comptabilisation des personnes relevant de différentes catégories d'inégalité de justice (par exemple les victimes de violence dépourvues de personnalité juridique, ou les personnes ne pouvant obtenir justice dans le cadre de problèmes de justice pénale ou civile). Le problème de la double comptabilisation a notamment été résolu en ôtant les populations des pays connaissant des niveaux élevés d'insécurité et dépourvus de règle de droit des autres

catégories d'inégalité en matière de justice. En ce qui concerne les autres problèmes de chevauchement, le WJP a employé des mesures indirectes issues de son sondage de 2018 mené auprès de la population globale (General Population Poll) pour estimer le degré de chevauchement entre, d'une part, les personnes dont les besoins de justice d'ordre civil et administratif ne sont pas satisfaits et les victimes non signalées de crimes violents et non violents, et d'autre part les personnes dépourvues de personnalité juridique, de contrats de travail formels et de titres fonciers ou immobiliers. Cette méthode a permis au WJP d'éviter la double comptabilisation à travers l'ensemble du cadre des inégalités en matière de justice et au sein des différentes catégories de besoins de justice non satisfaits.

Afin d'identifier les principaux problèmes de justice rencontrés par les populations, les données utilisées ont été recueillies à partir de 78 enquêtes différentes, et notamment de 63 enquêtes nationales sur le signalement de crimes, de l'enquête mondiale sur les besoins de justice menée par le WJP et de 14 enquêtes nationales sur les besoins juridiques conduites par HiiL.

Pour davantage d'informations sur la méthodologie appliquée pour réaliser les estimations concernant les inégalités en matière de justice mentionnées dans ce rapport, veuillez consulter : World Justice Project, *Measuring the Justice Gap: A People-Centered Assessment of Unmet Justice Needs Around the World*. (Groupe de travail sur la justice, document d'information, avril 2019).

Coûts de l'ODD16.3

Le Groupe de travail sur la justice a chargé le think tank mondial indépendant Overseas Development Institute (ODI) de produire la première estimation du coût de la mise en œuvre de l'ODD16.3; des coûts d'un accès universel aux services de justice de base dans des pays du monde entier. Ce rapport de recherche rapide évalue également le déficit de financement auquel sont confrontés les pays qui mettent en œuvre l'ODD16.3. L'intention est que cet exercice soit développé par le biais d'un exercice à plus grande échelle et à plus longue échéance. L'un des objectifs de cet exercice d'établissement des coûts étant d'évaluer le déficit de financement, il s'est notamment concentré sur les pays à faible revenu, où l'accessibilité financière serait probablement la plus difficile.

Après des discussions initiales avec de nombreuses parties prenantes, ODI a adopté une approche centrée sur les personnes, axée sur ce qui est nécessaire pour traiter les problèmes de justice « quotidiens » des personnes dans leurs communautés. Le calcul des coûts repose sur l'idée que, pour réaliser l'ODD 16.3, les services de justice de base devraient être universellement disponibles. La justice fondamentale universelle n'étant pas encore définie, ODI a choisi la définition suivante : un système qui répond aux besoins quotidiens des personnes en matière de justice et qui est mis en œuvre par le biais de mécanismes formels et moins formels qui ont souvent besoin de transformation, et qui est universellement disponible - c'est-à-dire accessible et abordable pour tous.

L'analyse couvre 201 pays et évalue les coûts du système de justice de base au niveau local, tenant compte à la fois des mécanismes relativement informels (traditionnels, religieux et de la société civile) et des organisations officielles de première ligne telles que la police et les tribunaux locaux. L'analyse prend également en compte ce que les habitants dépensent de leurs propres poches lorsqu'ils cherchent à obtenir justice.

Plus spécifiquement, l'analyse de l'ODI comprend les éléments suivants de la justice fondamentale :

- Conseils, assistance et autonomisation juridiques, fournis dans les communautés par des parajuristes, des avocats, des centres de conseil juridique, des syndicats ou des groupes de défense des droits.
- Les institutions de justice formelle qui jouent un rôle de premier plan dans la résolution des conflits, des différends et des griefs, y compris les tribunaux de rang inférieur, la police de proximité et la chaîne de la justice pénale.
- Des mécanismes alternatifs pour résoudre les problèmes juridiques, les conflits, les litiges et les griefs, tels que la médiation communautaire, les tribunaux traditionnels et les ombudsmen.
- Des mécanismes qui renforcent la responsabilité du système de justice pour les services fournis aux personnes et aux communautés et qui s'attaquent à la corruption et aux abus.

L'accent étant mis sur la justice fondamentale pour les besoins quotidiens de la population, certains aspects de la justice classique n'ont pas été inclus, par exemple : cours supérieures / cours d'appel. Les besoins spécifiques au contexte tels que la justice transitionnelle n'étaient pas non plus inclus, car ils étaient déjà spécifiquement couverts par une des équipes du groupe de travail.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale ont mis au point des méthodologies pendant de nombreuses années pour chiffrer la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'éducation et à la santé. Comme pour ces secteurs, les coûts de la justice sont établis pour un niveau de base de prestation de services et sont basés sur des modèles de prestation standard, tout en reconnaissant que des systèmes améliorés peuvent être plus efficaces.

Les principales sources de données venaient de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); World Prison Brief; une enquête mondiale réalisée par l'Institut d'innovation du droit de La Haye sur les dépenses personnelles et une évaluation des coûts de l'assistance juridique que les auteurs avaient élaborés pour The Law & Development Partnership (LDP), financé par le CRDI canadien et Open Society Foundations. Les données macroéconomiques et démographiques de base sont tirées des indicateurs de développement de la Banque mondiale et des Nations Unies, respectivement. Les hypothèses clefs sur les principaux inducteurs de coûts - le personnel de première ligne - étaient fondées sur les objectifs convenus par l'ONU (le cas échéant) et ont été vérifiées par comparaison avec un échantillon limité de budgets de faible revenu et de budgets nationaux des pays de l'OCDE que l'on a pu effectuer dans le cadre de cette mission de recherche rapide.

Pour plus de détails sur la méthodologie suivie pour estimer le coût de la justice pour tous, abordés dans ce rapport, veuillez consulter : Marcus Manuel, Clare Manuel et Harsh Desai, Universal access to basic justice : costing SDG 16.3 ODI Working Paper 554 (Londres : Overseas Development Institute, 2019). Document préparé pour le Groupe de travail sur la justice. Un ensemble de données complet est disponible sur demande auprès des auteurs.

Notes

Les nombres entre crochets se réfèrent aux documents de la bibliothèque électronique du Groupe de travail. L'accès aux recherches est disponible sur demande.

- 1 Nations Unies, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. (New York: Nations Unies, 2015). [1]
- 2 Charles E Clark and Emma Corstvet, "The Lawyer and the Public: An A.A.L.S. Survey," *Yale Law Journal*, Volume 47, Issue 8, Article 2, 1938. [1674]
- 3 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies, *Manuel sur les enquêtes de victimisation*. (Genève: Nations Unies, 2010). [358]
- 4 Pascoe Pleasence and Nigel J. Balmer, "Justice & the Capability to Function in Society," *Daedalus*, 148 (1), Winter 2019. [1629]
- 5 OECD and Open Society Justice Initiative, *Legal Needs Surveys and Access to Justice - launch copy*. (Paris and New York: OECD/OSF, 2018). [1492]; Open Society Justice Initiative, *Strengthening access to civil justice with legal needs surveys. Briefing paper*. (New York: Open Society Foundations, 2018). [1476]; OECD and Open Society Justice Initiative, *Legal Needs Surveys and Access to Justice - launch copy*. (Paris and New York: OECD/OSF, 2018). [1492]; World Health Organization, London School of Hygiene & Tropical Médecine, and South African Medical Research Council, *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and nonpartner sexual violence*. (Geneva: WHO, 2013). [105]; Susan Hillis, James Mercy, Adaugo Amobi, and Howard Kress, "Global Prevalence of Past year Violence Against Children: A Systematic Review and Minimum Estimates," *Pediatrics*. 2016;137(3):e20154079; accessed December 20, 2018, <http://pediatrics.aappublications.org/content/pediatrics/137/3/e20154079.full.pdf> [102]
- 6 Nelson Mandela, "Statement of the President of the African National Congress Nelson Rolihlahla Mandela at His Inauguration as President of the Democratic Republic of South Africa," (1994), footnote 697 in Jabulani C. Buthelezi, *Rolihlahla Dalibhunga Nelson Mandela: An Ecological Study*. (Victoria, Canada: Trafford Publishing, 2002).
- 7 Voir: Nations Unies, «Journée internationale Nelson Mandela du 18 juillet», consulté le 20 mars 2019, <http://www.un.org/fr/events/mandeladay/>.
- 8 Nelson Mandela, *Long Walk to Freedom: The Autobiography of Nelson Mandela*. (London: Little Brown, 1994), pp139-140.
- 9 The Reconstruction and Development Programme, *The Reconstruction and Development Programme (RDP) - A Policy Framework*. (Marshalltown: The Reconstruction and Development Programme, 1994); accessed March 20, 2019, https://www.sahistory.org.za/sites/default/files/the_reconstruction_and_development_programm_1994.pdf [1757]
- 10 United Nations Department of Public Information, *Nelson Mandela In His Words - Excerpts De Speeches 1961 – 2008*. (New York: United Nations, 2018); accessed March 20, 2019, <http://www.un.org/en/events/mandeladay/assets/pdf/mandela100-booklet.pdf> [1758]
- 11 Nations Unies, *Rapport du Sommet mondial pour le développement social* (Copenhague, 6-12 mars 1995), UN Doc A/CONF.166 / 9. [1552]
- 12 Nations Unies, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. (New York: Nations Unies, 2015). [1]
- 13 OCDE, *États de fragilité 2018*. (Paris: Éditions OCDE, 2018). [1222]
- 14 Ashley Jackson, *Life under the Taliban shadow government*. (London: Overseas Development Institute, 2018). [1553]
- 15 Mikael Ekman (ed), *ILAC Rule of Law Assessment Report: Syria 2017*. (Solna: International Legal Assistance Consortium, 2017). [1759]
- 16 UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Convention relating to the status of stateless persons*. (Geneva: UNHCR, 2014). [1550]
- 17 UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), "UNHCR Global Trends 2014: World at War," June 18, 2015; accessed March 26, 2019, <https://www.refworld.org/docid/558292924.html>
- 18 Open Society Justice Initiative, "Human Rights and Legal Identity: Approaches to Combating Statelessness and Arbitrary Deprivation of Nationality" (Thematic Conference Paper, May 2006); accessed March 27, 2019, https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/identity_20060501.pdf
- 19 Bureau international du travail (BIT), *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé*. (Genève: OIT et Walk Free Foundation, 2017).[1477]
- 20 Walk Free Foundation, *The Global Slavery Index 2018*. (Broadway Nedlands: Walk Free Foundation, 2018), chapter 3: Global Findings. [1683]
- 21 Walk Free Foundation, *The Global Slavery Index 2018*. (Broadway Nedlands: Walk Free Foundation, 2018), chapter 3: Global Findings. [1683]
- 22 Rebecca L Sandefur, "Access to What?" *Daedalus*, 148 (1), Winter 2019. [1616]

- 23 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies, *Manuel sur les enquêtes de victimisation*. (Genève: Nations Unies, 2010). [358]. OECD and Open Society Justice Initiative, *Legal Needs Surveys and Access to Justice - launch copy*. (Paris and New York: OECD/OSF, 2018). [1492]
- 24 Rebecca L Sandefur, "Access to What?" *Daedalus*, 148 (1), Winter 2019. [1616]
- 25 World Justice Project, "Measuring the Justice Gap: A People-Centered Assessment of Unmet Justice Needs Around the World" (Task Force on Justice, background paper, April 2019).
- 26 Jan van Dijk, John van Kesteren and Paul Smit, *Criminal Victimization in International Perspective: Key findings from the 2004-2005 ICVS and EU ICS*. (Den Haag: Wetenschappelijk Onderzoeken Documentatiecentrum, 2007). [1685]
- 27 Tanzania: United Nations Children's Fund, U.S. Centers for Disease Control and Prevention, and Muhimbili University of Health and Allied Sciences, *Violence Against Children in Tanzania - Findings from a National Survey 2009*. (Dar es Salaam: United Republic of Tanzania, 2011), p59 [1760]; Kenya: United Nations Children's Fund, U.S. Centers for Disease Control and Prevention, and Kenya National Bureau of Statistics, *Violence against Children in Kenya: Findings from a 2010 National Survey. Summary Report on the Prevalence of Sexual, Physical and Emotional Violence, Context of Sexual Violence, and Health and Behavioral Consequences of Violence Experienced in Childhood*. (Nairobi, Kenya: United Nations Children's Fund Kenya Country Office, Division of Violence Prevention, National Center for Injury Prevention and Control, U.S. Centers for Disease Control and Prevention, and the Kenya National Bureau of Statistics, 2012), p61 [1761]; Haiti: Centers for Disease Control and Prevention, Interuniversity Institute for Research and Development, and Comité de Coordination, *Violence against Children in Haiti: Findings from a National Survey, 2012*. (Port-au-Prince, Haiti: Centers for Disease Control and Prevention, 2014), p77 [1762]; Laos: National Commission for Mothers and Children, Lao Statistics Bureau and UNICEF Lao PDR, *National Violence against Children Survey in Lao PDR. Preliminary Report*. (Lao PDR: National Commission for Mothers and Children, 2016), p69 [1763]; Uganda: Ministry of Gender, Labour and Social Development, *Uganda Violence Against Children Survey - Findings from a National Survey 2015*. (Kampala: Ministry of Gender, Labour and Social Development, 2015), p22 [1324]; Zambia: Ministry of Youth, Sport and Child Development, Ministry of Community Development and Social Services, University of Zambia, United Nations Children's Fund, Save the Children International, United States Centers for Disease Control and Prevention, *Violence against Children in Zambia: Findings from a national survey, 2014*. (Lusaka: Ministry of Youth, Sport and Child Development, 2018), p25 [1764]; Cambodia: Ministry of Women's Affairs, UNICEF Cambodia, US Centers for Disease Control and Prevention, *Findings from Cambodia's Violence Against Children Survey 2013*. (Cambodia: Ministry of Women's Affairs, 2014), p89 [1765]; Malawi: Ministry of Gender, Children, Disability and Social Welfare of the Republic of Malawi, United Nations Children's Fund, The Center for Social Research at the University of Malawi, and the Centers for Disease Control and Prevention, *Violence against Children and Young Women in Malawi: Findings from a National Survey, 2013*. (Lilongwe, Malawi: Government of Malawi, 2014), p78 [1766]; Nigeria: National Population Commission of Nigeria, UNICEF Nigeria, and the US Centers for Disease Control and Prevention, *Violence Against Children in Nigeria: Findings from a National Survey, 2014*. (Abuja, Nigeria: UNICEF, 2016), p32 [1767]; Eswatini, Swaziland: UNICEF Swaziland, *A National Study on Violence Against Children and Young Women in Swaziland*. (Eswatini: UNICEF, 2007), p20 [1768]
- 28 Crime Survey for England and Wales, Office for National Statistics, "Reasons for not reporting incidents of crime to the police, year ending March 2017," (Excel spreadsheet from CSEW, 2017); accessed March 20, 2019, <https://www.ons.gov.uk/file?uri=/peoplepopulationandcommunity/crimeandjustice/adhocs/007750reasonsfornotreportingcrimetothepolice2016to2017crimesurveyforenglandandwales/reasonsfornotreportingtothepolice201617csew.xls> [1687]
- 29 Action Aid, "Women say reporting sexual harassment is 'pointless'." March 8, 2018; accessed March 20, 2019, <https://www.actionaid.org.uk/latest-news/women-say-reporting-sexual-harassment-is-pointless>
- 30 FBI, "2017 Crime in the United States - Clearances," accessed November 12, 2018, <https://ucr.fbi.gov/crime-in-the-u.s/2017/crime-in-the-u.s.-2017/topic-pages/clearances>
- 31 Matar en México, "Esclarecer un Homicidio en México es una excepción y no la regla: tomaría 124 años resolver los casos impunes," accessed March 20, 2019, <https://www.animalpolitico.com/muertos-mexico-homicidios-impunidad/homicidios-impunes-mexico.php>
- 32 Only 10 percent of sexual assaults are recorded. Studies demonstrate conviction rates of below 10 percent for rape in the following countries: UK (<https://www.cps.gov.uk/sites/default/files/documents/publications/vawg-2017-2018-tables.xlsx>); South Africa (<https://africacheck.org/factsheets/south-africas-crime-statistics-201617/>); Australia (Karen Gelb, "The attrition of sexual assaults through the criminal justice system, Australia, 2005 7," accessed November 12, 2018, https://www.researchgate.net/figure/The-attrition-of-sexual-assaults-through-the-criminal-justice-system-Australia-2005-7_fig2_252406192).
- 33 World Justice Project, "Measuring the Justice Gap: A People-Centered Assessment of Unmet Justice Needs Around the World" (Task Force on Justice, background paper, April 2019).
- 34 World Justice Project, "Measuring the Justice Gap: A People-Centered Assessment of Unmet Justice Needs Around the World" (Task Force on Justice, background paper, April 2019).
- 35 HiIL, *Understanding Justice Needs - The Elephant in the Courtroom*. (The Hague: HiIL, 2018). [1562]
- 36 HiIL, *Understanding Justice Needs - The Elephant in the Courtroom*. (The Hague: HiIL, 2018). [1562]
- 37 Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, *Prevention, Triage and Referral Working Group - Final Report: Responding Early, Responding Well: Access to Justice through the Early Resolution Services Sector*. (Ottawa: Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, 2013). [1313]

- 38 Law Council of Australia, *The Justice Project Final Report - Overarching Themes*. (Canberra: Law Council of Australia, 2018). [1496]
- 39 Gillian Hadfield, *Rules for a Flat World*. (Oxford, Oxford University Press, 2016).
- 40 Commission on Legal Empowerment of the Poor and United Nations Development Programme, *Making the Law Work for Everyone - Volume 1: Report of the Commission on Legal Empowerment of the Poor*. (New York: Commission on Legal Empowerment of the Poor and United Nations Development Programme, 2008). [66]
- 41 United Nations Children's Fund, *Every Child's Birth Right: Inequities and trends in birth registration*. (New York: UNICEF, 2013). [127]
- 42 David E Phillips, Carla AbouZahr, Alan D Lopez, Lene Mikkelsen, Don de Savigny, Rafael Lozano, John Wilmoth and Philip W Setel, "Are well functioning civil registration and vital statistics systems associated with better health outcomes?", *The Lancet*, Vol. 386, No. 10001, pp1386-1394; accessed December 12, 2018, [http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736\(15\)60172-6.pdf](http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736(15)60172-6.pdf) [77]
- 43 Vyjayanti T Desai, "The global identification challenge: Who are the 1 billion people without proof of identity?" *Voices Perspective on Development*, April 25, 2018; accessed March 20, 2019, <https://blogs.worldbank.org/voices/global-identification-challenge-who-are-1-billion-people-without-proof-identity>
- 44 Vyjayanti T Desai, Matthias Witt, Kamya Chandra, and Jonathan Marskell "Counting the uncounted: 1.1 billion people without IDs," *World Bank*, June 6, 2017; accessed March 20, 2019, <http://blogs.worldbank.org/ic4d/counting-invisible-1-1-billion-people-without-proof-legal-id>
- 45 Banque mondiale, «Pourquoi la sécurité des droits fonciers, ça compte», 24 mars 2017; accédé 20 décembre 2018, <http://www.worldbank.org/fr/news/feature/2017/03/24/why-secure-land-rights-matter>.
- 46 High-level Group on Justice for Women, *Justice for Women - High-level Group Report*. (New York: UN Women, IDLO, World Bank and Task Force on Justice, 2019). [1814]; The World Bank, "Why Secure Land Rights Matter," March 24, 2017; accessed December 20, 2018, <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2017/03/24/why-secure-land-rights-matter>
- 47 Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, «Perspectives de l'urbanisation mondiale: la période 2018 Révision», données personnalisées acquises via le site Web, 20 mars 2019; et Yongyang Cai, Harris Selod et Jevgenijs Steinbuks, *Document de travail de recherche sur les politiques; non. WPS 7486*. (Washington DC: Groupe de la Banque mondiale, 2015); consulté le 20 mars 2019, <http://documents.worldbank.org/curated/fr/827371467999377785/Urbanization-and-property-rights>.
- 48 International Labour Office, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*. (Geneva: ILO, 2018). [1483]
- 49 International Labour Office, *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*. (Geneva: ILO, 2018). [1483]
- 50 Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2018), chapter 2. [1230]
- 51 Juan Antonio Le Clercq Ortega and Gerardo Rodriguez Sanchez Lara, *Global Impunity Dimensions - CII-2017 Global Impunity Index*. (Puebla: Fundación Universidad de las Américas, 2017). [1660]
- 52 Voir: Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, «Convention relative aux droits de l'enfant», consulté le 7 avril 2019, <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>.
- 53 Voir: Organisation mondiale de la santé, «Couverture sanitaire universelle», consulté le 27 mars 2019, [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-\(uhc\)](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-(uhc))
- 54 Assemblée générale des Nations Unies, «Déclaration de la réunion à haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit à Niveaux national et international », UN Doc A/RES/67/1, 2012. [766]
- 55 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), p20. [1255]
- 56 Voir Banque mondiale, «Data - Tunisia», consulté le 27 mars 2019, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/tunisie>.
- 57 UNDP, *Human Development Report 2010: The Real Wealth of Nations: Pathways to Human Development*. (New York: United Nations Development Programme, 2010). [1802]; United Nations, "There Is a Straight Line from the Human Development Report to the Millennium Development Goals,' Says Secretary-General at Launch of 2010 Report," November 4, 2010; accessed April 7, 2019, <https://www.un.org/press/en/2010/sgsm13229.doc.htm>
- 58 Hiil, "Hiil Launches Justice Data Report on Tunisia," May 11, 2017; accessed March 27, 2019, <https://www.hiil.org/news/hiil-launches-justice-data-report-on-tunisia/>
- 59 Peter Beaumont, "Mohammed Bouazizi: the dutiful son whose death changed Tunisia's fate," *The Guardian*, January 20, 2011; accessed March 27, 2019, <https://www.theguardian.com/world/2011/jan/20/tunisian-fruit-seller-mohammed-bouazizi>
- 60 OECD, "Building a Business Case for Access to Justice," *OECD White Paper Preliminary draft*, 2018. [1501]
- 61 OECD, "Building a Business Case for Access to Justice," *OECD White Paper Preliminary draft*, 2018. [1501]
- 62 OECD, "Building a Business Case for Access to Justice," *OECD White Paper Preliminary draft*, 2018. [1501]
- 63 Trevor C W Farrow, Ab Currie, Nicole Aylwin, Les Jacobs, David Northrup and Lisa Moore, *Everyday Legal Problems and the Cost of Justice in Canada: Overview report*. (Toronto: Canadian Forum on Civil Justice, 2016). [506]
- 64 OECD, "Building a Business Case for Access to Justice," *OECD White Paper Preliminary draft*, 2018. [1501]
- 65 World Health Organization, *Global Status Report On Violence Prevention 2014*. (Geneva: WHO, 2014). [55]
- 66 Susan Hillis, James Mercy, Adaugo Amobi, and Howard Kress, "Global Prevalence of Past year Violence Against Children: A Systematic Review and Minimum Estimates," *Pediatrics*. 2016;137(3):e20154079. [102]
- 67 Know Violence in Childhood, *Ending Violence in Childhood. Global Report 2017*. (New Delhi: Know Violence in Childhood, 2017). [1352]

- 68 World Health Organization, London School of Hygiene & Tropical Medicine, and South African Medical Research Council, *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and nonpartner sexual violence*. (Geneva: WHO, 2013). [105]
- 69 Seema Vyas, *Estimating the Association between Women's Earnings and Partner Violence: Evidence from the 2008-2009 Tanzania National Panel Survey* (Washington, DC: World Bank, 2013).
- 70 Klaus Deininger and Raffaella Castagnini, "Incidence and impact of land conflict in Uganda," *World Bank Policy Research Working Paper 3248*, March 2004; accessed December 21, 2018. <http://web.worldbank.org/archive/website01066/WEB/IMAGES/109509-2.PDF> [1564]
- 71 HiiL, *Justice Needs and Satisfaction in Nigeria 2018: Legal problems in daily life*. (The Hague: HiiL, 2018). [1481]
- 72 Citizens Advice, *A Debt Effect? How is unmanageable debt related to other problems in people's lives?* (London: Citizens Advice, 2016). [1563]
- 73 Lester Coleman and Fiona Glenn, *When couples part: Understanding the consequences for adults and children*. (London: One Plus One, undated). [1330]; Center on International Cooperation, "Challenge paper: Justice as Prevention," (Background paper for the Task Force on Justice, Discussion Draft, December 14, 2018).
- 74 Trevor C W Farrow, Ab Currie, Nicole Aylwin, Les Jacobs, David Northrup and Lisa Moore, *Everyday Legal Problems and the Cost of Justice in Canada: Overview report*. (Toronto: Canadian Forum on Civil Justice, 2016), p18. [506]
- 75 HiiL, *Justice Needs and Satisfaction in Nigeria 2018: Legal problems in daily life*. (The Hague: HiiL, 2018). [1481]
- 76 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), p168. [1255]
- 77 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018). [1255]
- 78 World Bank, *World Development Report 2011 - Conflict, Security and Development*. (Washington DC: World Bank, 2011), pp82-83. [58]
- 79 Paul Collier, "The Market for Civil War," *Foreign Policy*, November 2, 2009; accessed March 27, 2019, <https://foreignpolicy.com/2009/11/02/the-market-for-civil-war/>
- 80 High-Level Group on Justice for Women, "Justice for Women - High Level Group Report," (High-Level Group on Justice for Women, 2019).
- 81 Paulo R. A. Loureiro and Emilson Caputo Delfino Silva, "Does Violence Deter Investment and Hinder Economic Growth?" *Brazilian Review of Econometrics*, v. 30, no 1, pp53-67 May 2010; accessed December 31, 2018, <https://pdfs.semanticscholar.org/fd24/efb5b26e198e389db548c7dc6186f208332e.pdf> [1605]
- 82 CEIC, "Tunisia Real GDP Growth," accessed March 27, 2019, <https://www.ceicdata.com/en/indicator/tunisia/real-gdp-growth>
- 83 Institute for Economics & Peace, *Mexico Peace Index 2018 - Mapping the Evolution of Peace and its Drivers*. (Sydney: Institute for Economics & Peace, 2018). [1795]
- 84 Institute for Economics & Peace, *Global Peace Index 2018 - Measuring Peace in a Complex World*. (Sydney: Institute for Economics and Peace, 2018). [1607]
- 85 High-Level Group on Justice for Women, "Justice for Women - High Level Group Report," (High-Level Group on Justice for Women, 2018, in draft)
- 86 Vanya Slavchevska et al. "Beyond Ownership: Tracking Progress on Women's Land Rights in Sub-Saharan Africa" (FAO Working Paper No. 15. Rome, 2016); accessed March 27, 2019, <http://gsars.org/wp-content/uploads/2017/01/WP-14.12.2016-Beyond-Ownership.pdf>. Annamaria Milazzo and Markus Goldstein, "Governance and Women's Economic and Political Participation: Power Inequalities, Formal Constraints and Norms." (Background paper for the 2017 World Development Report on Governance and the Law, June 13, 2017). [1794]
- 87 Q Wodon, C Male, A Nayihouba, A Onagoruwa, A Savadogo, A Yedan, J Edmeades, A Kes, N John, L Murithi, M Steinhaus, and S Petroni, *Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Brief*. (Washington DC: The World Bank and International Center for Research on Women, 2017). [1787]
- 88 L Sherr, I S Hensels, S Skeen, M Tomlinson, K J Roberts and A Macedo, "Exposure to violence predicts poor educational outcomes in young children in South Africa and Malawi," *Int Health* 2016; 8: 36-43. doi:10.1093/inthealth/ihv070. Advance Access, publication December 17, 2015; accessed December 31, 2018, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4716801/pdf/ihv070.pdf> [1604]; and Lester Coleman and Fiona Glenn, *When couples part: Understanding the consequences for adults and children*. (London: One Plus One, undated). [1330]; Q Wodon, C Male, A Nayihouba, A Onagoruwa, A Savadogo, A Yedan, J Edmeades, A Kes, N John, L Murithi, M Steinhaus, and S Petroni, *Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Brief*. (Washington DC: The World Bank and International Center for Research on Women, 2017). [1787]
- 89 Sasha Reed, Stephen Roe, James Grimshaw and Rhys Oliver, *The economic and social costs of modern slavery*. Research Report 100 (London: The Home Office, 2018). [1771]
- 90 Trevor C W Farrow, Ab Currie, Nicole Aylwin, Les Jacobs, David Northrup and Lisa Moore, *Everyday Legal Problems and the Cost of Justice in Canada: Overview report*. (Toronto: Canadian Forum on Civil Justice, 2016). [506]
- 91 OECD and World Justice Project, "Building a Business Case for Access to Justice - An OECD White Paper in collaboration with the World Justice Project: Preliminary draft," 2018. [1755]
- 92 OECD and World Justice Project, "Building a Business Case for Access to Justice - An OECD White Paper in collaboration with the World Justice Project: Preliminary draft," 2018. [1755]

- 93 Commission on Legal Empowerment of the Poor and United Nations Development Programme, *Making the Law Work for Everyone - Volume 1: Report of the Commission on Legal Empowerment of the Poor*. (New York: Commission on Legal Empowerment of the Poor and United Nations Development Programme, 2008).[66]
- 94 Anne L. Buffardi and Kwan Men Yon, *Realising the right to legal identity - A case study as part of an evaluation of the Australia Indonesia Partnership for Justice*. (London: Overseas Development Institute, 2016). [1769]; World Bank Group, *The State of Identification Systems in Africa - A Synthesis of Country Assessments*. (Washington DC: International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017). [1770]
- 95 Organisation internationale du Travail, «L'économie informelle compte plus de 60% de la population active occupée dans le monde», 30 avril 2018; consulté le 27 mars 2019, https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_627189/lang-fr/index.htm.
- 96 See: The World Bank, "Doing Business – Enforcing Contracts: Why it Matters," accessed December 31, 2018, <http://www.doingbusiness.org/en/data/exploretopics/enforcing-contracts/why-matters>
- 97 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), p2. [1255]
- 98 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018). [1255]
- 99 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018). [1255]
- 100 United Nations and State of Guatemala, *Agreement between the United Nations and State of Guatemala on the establishment of an International Commission Against Impunity in Guatemala (CICIG)*; accessed October 29, 2018, http://www.cicig.org/uploads/documents/mandato/cicig_acuerdo_en.pdf [1252]
- 101 Kelly-Ann Tsai, "The business case for addressing modern slavery in supply chains," *Transparency-One*, October 18, 2019; accessed March 27, 2019, <https://www.transparency-one.com/business-case-addressing-modern-slavery/>
- 102 Initiative pour la transparence des industries extractives, *Norme ITIE 2016*. (Oslo: Secrétariat international de l'ITIE, 2016).
- 103 Ethical Trading Initiative and Ergon Associates, *Managing Risks Associated with Modern Slavery - A Good Practice Note for the Private Sector*, (London: Ethical Trading Initiative and Ergon Associates, undated). [1813]
- 104 Anthony Petrosino, Carolyn Turpin-Petrosino, Meghan E. Hollis-Peel, and Julia G. Lavenberg, "Scared Straight and Other Juvenile Awareness Programs for Preventing Juvenile Delinquency: A Systematic Review," *Campbell Systematic Reviews* 2013:5, DOI: 10.4073/csr.2013.5. [1774]
- 105 Thailand Institute of Justice and Penal Reform International, *Global Prison Trends 2018 – Special Focus Pull-Out section: the rehabilitation and reintegration of offenders in the era of sustainable development*. (London/Bangkok: Penal Reform International/Thailand Institute of Justice, 2018); accessed March 27, 2019, https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2018/04/PRI_Global-Prison-Trends-2018_EN_WEB.pdf
- 106 David Roodman, "The impacts of incarceration on crime," September 2017; accessed March 27, 2019, https://www.openphilanthropy.org/files/Focus_Areas/Criminal_Justice_Reform/The_impacts_of_incarceration_on_crime_10.pdf
- 107 UNICEF, *Progrès pour les enfants - Un bilan de la protection des enfants, numéro 8, septembre 2009*. (New York: Nations Unies Fonds des enfants, 2009). [1601]
- 108 Centre for Human Rights & Humanitarian Law, *Protecting Children Against Torture in Detention: Global Solutions for a Global Problem*. (Washington DC: Washington College of Law, American University, 2017). [1788]
- 109 Alejandro Izquierdo, Carola Pessino, and Guillermo Vuletin (eds), *Better Spending for Better Lives - How Latin America and the Caribbean Can Do More with Less*. (Washington DC: Inter-American Development Bank, 2018). [1775]
- 110 Alejandro Izquierdo, Carola Pessino, and Guillermo Vuletin (eds), *Better Spending for Better Lives - How Latin America and the Caribbean Can Do More with Less*. (Washington DC: Inter-American Development Bank, 2018), p217. [1775]
- 111 Dr. James Austin and Lauren-Brooke Eisen with James Cullen and Jonathan Frank, *How Many Americans Are Unnecessarily Incarcerated?* (New York: Brennan Center for Justice, NYU School of Law, 2016). [1602]
- 112 OECD and World Justice Project, "Building a Business Case for Access to Justice - An OECD White Paper in collaboration with the World Justice Project: Preliminary draft," 2018. [1755]
- 113 Aubrey Fox and Robert V. Wolf, *The Future of Drug Courts - How States are Mainstreaming the Drug Court Model*. (New York: Centre for Court Innovation, 2004). [1796]; see, NYCourts.gov, "Drug Treatment Courts," accessed January 28, 2019, http://www.nycourts.gov/courts/problem_solving/drugcourts/index.shtml
- 114 Heather Strang, Lawrence W Sherman, Evan Mayo-Wilson, Daniel Woods, and Barak Ariel, "Restorative Justice Conferencing (RJC) Using Face-to-Face Meetings of Offenders and Victims: Effects on Offender Recidivism and Victim Satisfaction. A Systematic Review," *Campbell Systematic Reviews* 2013:12, DOI: 10.4073/csr.2013.12. [1356]
- 115 Lawrence W Sherman, *The Rise of Evidence-Based Policing: Targeting, Testing, and Tracking*. (Chicago IL: University of Chicago, 2013); accessed October 29, 2018, <https://cebcp.org/wp-content/evidence-based-policing/Sherman-TripleT.pdf>, p7. [1274]; Rob Allen and Vivien Stern (eds), *Justice Reinvestment – A New Approach to Crime and Justice*. (London: International Centre for Prison Studies, 2007). [1780]
- 116 Stephen Golub, "Grassroots Justice: The Roles and Impacts of Paralegals," forthcoming
- 117 A Lawrence, J Nugent and C Scarfone, *The Effectiveness of Using Mediation in Selected Civil Law Disputes: A Meta-Analysis*. (Ottawa: Department of Justice Canada, 2007). [1579]
- 118 Shanawez Hossain and Nabila Zaman, *Cost-Benefit Study on Implementing [sic] Village Courts in Union Parishads of Bangladesh*. (Copenhagen: Copenhagen Consensus Center, 2016). [644]
- 119 Citizens Advice, *How we make a difference: Our Impact in 2017/18*. (London: Citizens Advice, 2018). [1460]

- 120 Trevor C W Farrow, Ab Currie, Nicole Aylwin, Les Jacobs, David Northrup, and Lisa Moore, *Everyday Legal Problems and the Cost of Justice in Canada: Overview report*. (Toronto: Canadian Forum on Civil Justice, 2016). [506]
- 121 Stout Risius Ross Inc, "The Financial Cost and Benefits of Establishing a Right to Counsel in Eviction Proceedings Under Intro 214-A," (Paper Presented for: Pro Bono and Legal Services Committee of the New York City Bar Association, March 16, 2016). [1502]
- 122 J Stubbs and Associates, "Economic Cost Benefit Analysis of Community Legal Centres," (paper prepared by the National Association of Community Legal Centres Inc, 2012).
- 123 Carla AbouZahr, Don de Savigny, Lene Mikkelsen, Philip W Setel, Rafael Lozano, Erin Nichols, Francis Notzon and Alan D Lopez, "Civil registration and vital statistics: progress in the data revolution for counting and accountability," *The Lancet*, Vol. 386, No. 10001, pp1373-1385; accessed March 27, 2019, [http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736\(15\)60173-8.pdf](http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736(15)60173-8.pdf)
- 124 ID4D, "Identification for Development - Strategic Framework," 2016; accessed April 7, 2019, <http://pubdocs.worldbank.org/en/21571460567481655/April-2016-ID4D-Strategic-RoadmapID4D.pdf> [516]
- 125 David E Phillips, Carla AbouZahr, Alan D Lopez, Lene Mikkelsen, Don de Savigny, Rafael Lozano, John Wilmoth and Philip W Setel, "Are well functioning civil registration and vital statistics systems associated with better health outcomes?" *The Lancet*, Vol. 386, No. 10001, pp1386-139. [77]
- 126 World Bank Group and WHO, "Global Civil Registration and Vital Statistics - Scaling up Investment Plan 2015-2024," accessed March 27, 2019, http://www.who.int/healthinfo/civil_registration/WB-WHO_ScalingUp_InvestmentPlan_2015_2024.pdf?ua=1
- 127 Alan Gelb and Julia Clark, "Identification for Development: The Biometrics Revolution," *Working Paper 315*, January 2015 (Washington DC: Center for Global Development, 2015) accessed March 27, 2019, http://www.cgdev.org/sites/default/files/1426862_file_Biometric_ID_for_Development.pdf; BBC, "Q&A: Identity cards," *BBC News Online*, July 2, 2009; accessed April 7, 2019, http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/3127696.stm
- 128 C R Williamson, "Praise for property," *Journal of Private Enterprise*, 32(4), 83-94, 2017; D Acemoglu and S Johnson, "Unbundling Institutions," *Journal of Political Economy*, 113(5), 949- 995, 2005.
- 129 Linus Pott, "Securing land tenure with smartphones," The World Bank, November 14, 2018; accessed March 27, 2019, <https://blogs.worldbank.org/sustainablecities/securing-land-tenure-smartphones>
- 130 Mika-Petteri Törhönen, Aanchal Anand and Gavin Adlington, "Economic Impact of 20 Years of ECA Land Registration Projects" (Paper prepared for presentation at the Annual World Bank Conference on Land and Poverty, The World Bank - Washington DC, March 24-27, 2014); accessed March 27, 2019, <http://pubdocs.worldbank.org/en/448801496163447316/Economic-Impact-of-20-Years-of-ECA-land-registration-projects-FINAL.pdf> [1781]
- 131 High-Level Group on Justice for Women, "Justice for Women - High Level Group Report," (High-Level Group on Justice for Women, 2018, in draft).
- 132 John Rand and Nina Torm, "The Benefits of Formalization: Evidence from Vietnamese Manufacturing SMEs," *World Development*, Volume 40, Issue 5, May 2012, pp 983-998; accessed March 27, 2019, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X11002269>
- 133 Melanie Khamis, "Formalization of jobs and firms in emerging market economies through registration reform," *IZA World of Labor* 2014: 67 doi: 10.15185/izawol.67
- 134 Amolo Ng'weno and David Porteous, "Let's Be Real: The Informal Sector and the Gig Economy are the Future, and the Present, of Work in Africa," Center for Global Development, October 15, 2018; accessed March 27, 2019, <https://www.cgdev.org/publication/lets-be-real-informal-sector-and-gig-economy-are-future-and-present-work-africa>; Najj Benhassine, David McKenzie, Victor Pouliquen and Massimiliano Santini, "Finding a Path to Formalization in Benin - Early Results after the Introduction of the Entrepreneurial Legal Status," *Policy Research Working Paper 7510*. (Washington DC: World Bank, 2015); accessed March 27, 2019, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/23472/FindingOaOpathOprenantOlegalOstatus.pdf?sequence=5&isAllowed=y> [1782]
- 135 Marcus Manuel, Clare Manuel and Harsh Desai, *Universal access to basic justice: costing SDG 16.3*. (London: Overseas Development Institute, 2019). Paper prepared for the Task Force on Justice.
- 136 Marcus Manuel, Clare Manuel and Harsh Desai, *Universal access to basic justice: costing SDG 16.3*. (London: Overseas Development Institute, 2019). Paper prepared for the Task Force on Justice.
- 137 Marcus Manuel, Clare Manuel and Harsh Desai, *Universal access to basic justice: costing SDG 16.3*. (London: Overseas Development Institute, 2019). Paper prepared for the Task Force on Justice.
- 138 For further details see: Marcus Manuel, Clare Manuel and Harsh Desai, *Universal access to basic justice: costing SDG 16.3*. (London: Overseas Development Institute, 2019), Annex C. Paper prepared for the Task Force on Justice.
- 139 UNODC/UNDP, *Global Étude on Legal Aid - Global Rapport*. (New York/Vienna: UNDP/UNODC, 2016). [722]
- 140 Bernard Harborne, William Dorotinsky, and Paul M Bisca (eds), *Securing Development: Public Finance and the Security Sector*. (Washington DC: World Bank, 2017). [1807]
- 141 Graham Farrell and Ken Clark, *What does the world spend on criminal justice?* (Helsinki: European Institute for Crime Prevention and Control, affiliated with the UN, 2004). [1556]
- 142 Mark Shaw, Jan van Dijk and Wolfgang Rhombert, "Determining Trends in Global Crime and Justice: An Overview of Results From the United Nations Surveys of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems," *Forum on Crime and Society*, vol. 3, Nos. 1 and 2, December 2003. [1809]
- 143 Dean T Jamison et al, "Universal health coverage and intersectoral action for health: key messages from Disease Control Priorities, 3rd edition," *Lancet*. 2018 March 17; 391(10125): 1108-1120. doi:10.1016/S0140-6736(17)32906-9; accessed March 27, 2019, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5996988/pdf/nihms972816.pdf> [1783]
- 144 Alejandro Izquierdo, Carola Pessino, and Guillermo Vuletin (eds), *Better Spending for Better Lives - How Latin America and the Caribbean Can Do More with Less*. (Washington DC: Inter-American Development Bank, 2018). [1775]

- 145 Calculated using data from: European Commission for the Efficiency of Justice, "European judicial systems - Efficiency and quality of justice." *CEPEJ Studies* No. 26, 2018 Edition (2016 Data) (Strasbourg: Council of Europe, 2018). [1695]
- 146 United Nations Assistance Mission in Somalia and the World Bank, *Federal Republic of Somalia - Somalia Security and Justice Sector Public Expenditure Review*. (Washington DC: World Bank, 2017). [1808]
- 147 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), Box 6.4. [1255]
- 148 World Bank Group and WHO, *Global Civil Registration and Vital Statistics - Scaling up Investment Plan 2015-2024*. (Washington DC: World Bank Group, 2014). [453]
- 149 Alan Gelb and Julia Clark, "Identification for Development: The Biometrics Revolution," *Working Paper 315*, January 2015 (Washington DC: Center for Global Development, 2015) accessed March 27, 2019, http://www.cgdev.org/sites/default/files/1426862_file_Biometric_ID_for_Development.pdf
- 150 OECD and World Justice Project, "Building a Business Case for Access to Justice - An OECD White Paper in collaboration with the World Justice Project: Preliminary draft," 2018. [1755]
- 151 Bernard Harborne, William Dorotinsky, and Paul M Bisca (eds), *Securing Development: Public Finance and the Security Sector*. (Washington DC: World Bank, 2017). [1807]
- 152 Marcus Manuel and Clare Manuel, "Achieving equal access to justice for all by 2030: lessons from global funds," *Working Paper 537*. (London: Overseas Development Institute, 2018); accessed December 21, 2018 <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12307.pdf> [1225]
- 153 OECD, *States of Fragility 2018*. (Paris: OECD Publishing, 2018). [1173]
- 154 Abhilash Mudaliar, Rachel Bass, and Hannah Dithrich, *2018 Annual Impact Investor Survey*. (New York: Global Impact Investing Network, 2018). [1810]
- 155 High-Level Group on Justice for Women, "Justice for Women – High Level Group Report – Executive Summary," (High-Level Group on Justice for Women, 2018, in draft).
- 156 High-level Group on Justice for Women, *Justice for Women - High-level Group Report*. (New York: UN Women, IDLO, World Bank and Task Force on Justice, 2019). [1814]
- 157 Susan Hillis, James Mercy, Adaugo Amobi, and Howard Kress, "Global Prevalence of Past year Violence Against Children: A Systematic Review and Minimum Estimates," *Pediatrics*. 2016;137(3):e20154079, accessed November 12, 2018, <http://pediatrics.aappublications.org/content/pediatrics/137/3/e20154079.full.pdf> [102]
- 158 Bureau international du travail (BIT), *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé*. (Genève: OIT et Walk Free Foundation, 2017). [1477]
- 159 Centre for Human Rights & Humanitarian Law, *Protecting Children Against Torture in Detention: Global Solutions for a Global Problem*. (Washington DC: Washington College of Law, American University, 2017). [1788]
- 160 Law Council of Australia, *The Justice Project Final Report*. (Sydney: The Law Council of Australia, 2018). [1236]
- 161 Assemblée générale des Nations Unies, «Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, Mutuma Ruteere.» UN Doc A/HRC/29/46 (20 avril 2015); consulté le 28 janvier 2019, <https://undocs.org/fr/A/HRC/29/46>. [1663]
- 162 HiIL, *Justice Needs and Satisfaction in Jordan 2017 - Legal problems in daily life*. (The Hague: HiIL, 2017). [1486]
- 163 UNESCO, *Education for All Global Monitoring Report 2013-2014 - Teaching and learning: achieving quality for all*. (Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, 2014).
- 164 World Justice Project, "Measuring the Justice Gap: A People-Centered Assessment of Unmet Justice Needs Around the World" (Task Force on Justice, background paper, April 2019).
- 165 National Statistical Office crime victimization survey data published on UNODC-INEGI's *Atlas of Victimization Surveys*; accessed by the World Justice Project January 2019, <http://www.cdeunodc.inegi.org.mx/index.php/mapa/>
- 166 Pascoe Pleasence and Nigel J Balmer, "Justice & the Capability to Function in Society," *Daedalus*, 148 (1) Winter 2019. [1629]
- 167 Robert Muggah and Katherine Aguirre Tobón, "Reducing Latin America's violent hot spots," *Aggression and Violent Behavior*, In press, corrected proof, available online October 5, 2018; accessed March 27, 2019, <https://doi.org/10.1016/j.avb.2018.09.003> [1776]
- 168 Robert Muggah and Katherine Aguirre Tobón, "Reducing Latin America's violent hot spots," *Aggression and Violent Behavior*, In press, corrected proof, available online October 5, 2018; accessed March 27, 2019, <https://doi.org/10.1016/j.avb.2018.09.003> [1776]
- 169 Lawrence W Sherman, Patrick R Gartin, and Michael E Buerger, "Hot Spots of Predatory Crime: Routine Activities and the Criminology of Place," *Criminology*, Volume 27, Issue 1, February 1989, pp27-56; accessed March 27, 2019, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1745-9125.1989.tb00862.x>
- 170 Alliance for Safety and Justice, *Crime survivors speak: the first-ever national survey of victims' views on safety and justice*. (San Francisco: Alliance for Safety and Justice, 2016). [1472]
- 171 Lawrence W Sherman, Heather Strang, Caroline Angel, Daniel Woods, Geoffrey C Barnes, Sarah Bennett, and Nova Inkpen, "Effects of face-to-face restorative justice on victims of crime in four randomized, controlled trials," *Journal of Experimental Criminology* (2005) 1: 367-395. [1469]
- 172 Lawrence W Sherman, Heather Strang, Caroline Angel, Daniel Woods, Geoffrey C Barnes, Sarah Bennett, and Nova Inkpen, "Effects of face-to-face restorative justice on victims of crime in four randomized, controlled trials," *Journal of Experimental Criminology* (2005) 1: 367-395. [1469]

- 173 Alliance for Safety and Justice, *Crime survivors speak: the first-ever national survey of victims' views on safety and justice*. (San Francisco: Alliance for Safety and Justice, 2016). [1472]
- 174 Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et les garanties de non-répétition*, Pablo de Greiff, UN Doc A/HRC/21/46 (9 août 2012). [1805]
- 175 Simon Robins, "Towards Victim-Centred Transitional Justice: Understanding the Needs of Families of the Disappeared in Postconflict Nepal," *The International Journal of Transitional Justice*, Vol. 5, 2011, 75-98, doi:10.1093/ijtj/ijq027. [1804]
- 176 Impunity Watch, "Victim Participation and Transitional Justice in Cambodia: the case of the Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia (ECCC)," accessed April 7, 2019, [https://www.impunitywatch.org/docs/IW_Report_Victim_Participation_in_Cambodia_\(April_2016\).pdf](https://www.impunitywatch.org/docs/IW_Report_Victim_Participation_in_Cambodia_(April_2016).pdf) [1122]
- 177 HiiL, *Understanding Justice Needs - The Elephant in the Courtroom*. (The Hague: HiiL, 2018). [1562]
- 178 Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2018), chapter on Sierra Leone. [1230]
- 179 Lori Anne Shaw, "Divorce Mediation Outcome Research: A Meta-Analysis," *Conflict Resolution Quarterly*, vol. 27, no. 4, Summer 2010. [1358]
- 180 American Bar Association, *Guide to Resolving Legal Disputes: Inside and Outside the Courtroom*. (London: Random House Reference, 2007), Chapter 5. [1812]
- 181 Kier Starmer, "Britain's criminal justice system fails the vulnerable. We need a Victims' Law," *The Guardian*, February 3, 2014; accessed April 7, 2019, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2014/feb/03/britain-criminal-justice-system-victims-law-public-prosecutions>
- 182 Srimati Basu, "Judges of Normality: Mediating Marriage in the Family Courts of Kolkata, India," *Signs*, Vol. 37, No. 2, Unfinished Revolutions. A special issue edited by Phillip Rothwell (January 2012), pp469-492; accessed November 23, 2019, <https://www.jstor.org/stable/10.1086/661712> [1357]
- 183 ACPF and DCI, *Achieving Child Friendly Justice in Africa*. (Addis Ababa and Geneva: The African Child Policy Forum/Defence for Children International Secretariat, 2002). [1811]
- 184 American Bar Association, *Guide to Resolving Legal Disputes: Inside and Outside the Courtroom*. (London: Random House Reference, 2007), Chapter 5. [1812]
- 185 IDLO, *Policy and Issue Brief - Navigating Complex Pathways to Justice: Engagement with Customary and Informal Justice Systems*. (Rome: International Law Development Organization, 2019). [1786]
- 186 See: Vivek Maru, "How to put the power of law in people's hands," TEDGlobal 2017; accessed December 12, 2018, https://www.ted.com/talks/vivek_maru_how_to_put_the_power_of_law_in_people_s_hands?language=en
- 187 OECD and Open Society Foundations, *Leveraging the SDGs for Inclusive Growth: Delivering Access to Justice for All*. (Paris and New York: OECD and Open Society Foundations, 2016). [1063]
- 188 La Banque mondiale, *L'Inclusion Sociale - Nécessaire fondation pour une prospérité partagée* (Washington DC: La Banque internationale pour Reconstruction and Development/la Banque mondiale. [704]
- 189 The Law & Development Partnership, *Developing a portfolio of financially sustainable, scalable basic legal service models - Briefing paper*. (London: The Law & Development Partnership, 2016). [168]
- 190 Mental Welfare Commission for Scotland, *Supported Decision-Making: Good Practice Guide*. (Edinburgh: Mental Welfare Commission for Scotland, 2016). [1459]
- 191 Justin Sandefur and Bilal Siddiqi, "Delivering Justice to the Poor: Theory and Experimental Evidence from Liberia," March 15, 2015; accessed December 12, 2018, <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Event/DEC/ABCDE/ABCDE-2015/191.%20Bilal%20Murtaza%20Siddiqi.pdf> [1233]
- 192 HiiL, "Just Understandings: The Elephant in the Courtroom - draft report," (The Hague: HiiL, 2018). [1237]
- 193 Rebecca L Sandefur and Thomas M Clarke, "Roles beyond Lawyers: Summary, Recommendations, and Research Report of an Evaluation of the New York City Court Navigators Program and Its Three Pilot Projects," December 8, 2016; accessed December 12, 2018, <https://ssrn.com/abstract=2949038>. [1453]; Justin Sandefur and Bilal Siddiqi, "Delivering Justice to the Poor: Theory and Experimental Evidence from Liberia," March 15, 2015; accessed December 12, 2018, <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Event/DEC/ABCDE/ABCDE-2015/191.%20Bilal%20Murtaza%20Siddiqi.pdf> [1233]
- 194 Anna Wilczynski, Maria Karras, and Suzie Forell, "The outcomes of community legal education: a systematic review," *Justice Issues Paper 18*. Law and Justice Foundation of New South Wales, December 2014; accessed December 12, 2018, [http://www.lawfoundation.net.au/ljf/site/articleIDs/18C587ECBD959D50CA257A91001F76F0/\\$file/J118_Outcomes_of_CLE_FINAL_web.pdf](http://www.lawfoundation.net.au/ljf/site/articleIDs/18C587ECBD959D50CA257A91001F76F0/$file/J118_Outcomes_of_CLE_FINAL_web.pdf) [1461]
- 195 Rebecca L Sandefur and Thomas M Clarke, "Roles beyond Lawyers: Summary, Recommendations, and Research Report of an Evaluation of the New York City Court Navigators Program and Its Three Pilot Projects," December 8, 2016; accessed December 12, 2018, <https://ssrn.com/abstract=2949038> [1453]
- 196 Stephanie A Duriez, Carrie Sullivan, Christopher J Sullivan, Sarah M Manchak, and Edward J Latessa, *Mentoring Best Practices Research: Effectiveness of Juvenile Mentoring Programs on Recidivism*. (Cincinnati: University of Cincinnati, 2017). [1462]
- 197 Laura Goodwin and Vivek Maru, *What do we know about legal empowerment? Mapping the Evidence*. (Washington DC: Namati, 2014), p26 [139]; and see: CADHAC, "Qué hacemos," accessed April 7, 2019, <http://cadhac.org/que-hacemos/>
- 198 UNODC/UNDP, *Global Study on Legal Aid - Global Report*. (New York/Vienna: UNDP/UNODC, 2016). [722]
- 199 USAID and United Nations Peacekeeping, *Assessment of Legal Aid in Haiti: Lessons Learned*. (Washington DC: USAID, 2017). [1464]

- 200 World Bank Group, *Women, Business and the Law 2018*. (Washington DC: International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 2018), p18. [1316]
- 201 Gillian Hadfield, *Rules for a Flat World*. (Oxford, Oxford University Press, 2016).
- 202 High-level Group on Justice for Women, *Justice for Women - High-level Group Report*. (New York: UN Women, IDLO, World Bank and Task Force on Justice, 2019), p60 [1814]
- 203 Richard Zorza, "Some First Key Thoughts on Court Simplification: the key to civil access and justice transformation," *Drake Law Review*, Vol 61, 2013, pp 845-881; accessed December 12, 2018, <https://www.srln.org/system/files/attachments/Zorza%20Simplification%202013.pdf> [1466]
- 204 Olivia Rope and Frances Sheahan, *Global Prison Trends 2018*. (London: Penal Reform International/Thailand Institute of Justice, 2018). [1433]
- 205 Martha Mutisi, "Local conflict resolution in Rwanda: The case of abunzi mediators," in Martha Mutisi et al eds., *Integrating Traditional and Modern Conflict Resolution: Experiences from selected cases in Eastern and the Horn of Africa*. (Durban: Accord, 2012).
- 206 Lorig Charkoudian, Deborah Thompson Eisenberg, and Jamie Walter, "What Difference Does ADR Make? Comparison of ADR and Trial Outcomes in Small Claims Court." *Conflict Resolution Quarterly*, Vol 5, Issue 1, Fall 2017: 7-45 [1467]; Scottish Civil Justice Council, *Access to justice literature review: Alternative dispute resolution in Scotland and other jurisdictions*. (Edinburgh: Scottish Civil Justice Council, 2014). [468]; J Shapland, G Robinson and A Sorsby, *Restorative Justice in Practice: Evaluating What Works for Victims and Offenders*. (London and New York: Routledge, 2011); Lawrence W Sherman, Heather Strang, Caroline Angel, Daniel Woods, Geoffrey C Barnes, Sarah Bennett, and Nova Inkpen, "Effects of face-to-face restorative justice on victims of crime in four randomized, controlled trials," *Journal of Experimental Criminology*, 1:367-395, 2005; accessed December 12, 2018, <https://link-springer-com.proxy.library.nyu.edu/content/pdf/10.1007%2Fs11292-005-8126-y.pdf> [1469]
- 207 Heather Strang, Lawrence W Sherman, Evan Mayo-Wilson, Daniel Woods, and Barak Ariel, "Restorative Justice Conferencing (RJC) Using Face-to-Face Meetings of Offenders and Victims: Effects on Offender Recidivism and Victim Satisfaction. Systematic Review," *Campbell Systematic Reviews* 2013:12. [1356]
- 208 Mark VA Howard and Kristy A Martire, "Magistrates Early Referral into Treatment: An overview of the MERIT program as at June 2011," *Crime Prevention Issues* (Parramatta: NSW Government Crime Prevention Division, 2012). [1448]
- 209 Duane Wolf, "5 tips from Force Science on de-escalation tactics," *Policeone.com*, November 8, 2017; accessed December 4, 2018, <https://www.policeone.com/Officer-Safety/articles/457122006-5-tips-from-Force-Science-on-de-escalation-tactics/>; See also Australian Human Rights Commission, *Australian Study Tour Report: Visit of the UN Special Rapporteur on violence against women*. (Sydney: Australian Human Rights Commission, 2012). [1470]; Lawrence Sherman and Heather Strang, *Restorative Justice: The Evidence*. (London: The Smith Institute, 2007). [1471]
- 210 Mark VA Howard and Kristy A Martire, "Magistrates Early Referral into Treatment: An overview of the MERIT program as at June 2011," *Crime Prevention Issues* (Parramatta: NSW Government Crime Prevention Division, 2012). [1448]
- 211 Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, "The Argentinians who Bring Justice to the People who Need it Most," March 1, 2019; accessed April 7, 2019, <https://medium.com/sdg16plus/the-argentinians-who-bring-justice-to-the-people-who-need-it-most-efee671c0043>
- 212 HiiL, "Just Understandings: The Elephant in the Courtroom - draft report," (The Hague: HiiL, 2018). [1237]
- 213 United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), *Global study on legal aid. Global Report*. (Vienna: UNODC, 2016), p25. [722]
- 214 Tom R Tyler, *Why People Obey the Law* (New Haven and London: Yale University Press, 1990).
- 215 HiiL, "Just Understandings: The Elephant in the Courtroom - draft report," (The Hague: HiiL, 2018). [1237]
- 216 Katherine Vaughan, Imogen Parker and Laura Bunt, *Responsive Justice: How citizens experience the justice system*. (London: Citizens Advice, 2015). [1437]
- 217 Nations Unies, «Déclaration universelle des droits de l'homme», consulté le 12 décembre 2018, https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf.
- 218 Amnesty International, *Dix normes fondamentales relatives aux droits humains pour les responsables de l'application des lois*. (Londre: Amnesty International, 1998); consulté le 12 décembre 2018, <https://www.amnesty.org/download/Documents/156000/pol300041998fra.pdf>
- 219 Alliance for Safety and Justice, *Crime survivors speak: the first-ever national survey of victims' views on safety and justice*. (San Francisco: Alliance for Safety and Justice, 2016). [1472]
- 220 Heather Strang, Lawrence W Sherman, Evan Mayo-Wilson, Daniel Woods, and Barak Ariel, "Restorative Justice Conferencing (RJC) Using Face-to-Face Meetings of Offenders and Victims: Effects on Offender Recidivism and Victim Satisfaction. A Systematic Review," *Campbell Systematic Reviews* 2013:12. DOI: 10.4073/csr.2013.12. [1356]; Mark VA Howard and Kristy A Martire, "Magistrates Early Referral into Treatment: An overview of the MERIT program as at June 2011," *Crime Prevention Issues* (Parramatta: NSW Government Crime Prevention Division, 2012). [1448]; Nancy Kerry and Susan Pennell, *San Diego Homeless Court Program: a process and impact evaluation*. (San Diego: San Diego Association of Governments, 2001). [1473]
- 221 HiiL, *Understanding Justice Needs - The Elephant in the Courtroom*. (The Hague: HiiL, 2018). [1562]
- 222 Alliance for Safety and Justice, *Crime survivors speak: the first-ever national survey of victims' views on safety and justice*. (San Francisco: Alliance for Safety and Justice, 2016). [1472]
- 223 Rebecca L Sandefur and Thomas M Clarke, "Roles beyond Lawyers: Summary, Recommendations, and Research Report of an Evaluation of the New York City Court Navigators Program and Its Three Pilot Projects," December 8, 2016; accessed December 12, 2018, <https://ssrn.com/abstract=2949038> [1453]; Justin Sandefur and Bilal Siddiqui, "Delivering Justice to the Poor: Theory and Experimental Evidence from Liberia," March 15, 2015; accessed December 12, 2018, <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Event/DEC/ABCDE/ABCDE-2015/191.%20Bilal%20Murtaza%20Siddiqui.pdf> [1233]

- 224 Jay Wiggan and Colin Talbot, *The Benefits of Welfare Rights Advice: A Review of the Literature*. (Manchester: National Association of Welfare Rights Advisors, 2006), pp6-7. [1474]; See: Citizens Advice website: <https://www.citizensadvice.org.uk/>; Citizens Advice, *How we make a difference: Our impact in 2017/18*. (London: Citizens Advice, 2018).[1460]
- 225 Stuart Rabner, "Bail Reform in New Jersey," in Deborah W Smith, Charles F Campbell and Blake P Kavanagh (eds), *2017 Trends in State Courts - Fines, Fees and Bail Practices: Challenges and Opportunities*. (Williamsburg VA: National Center for State Courts, 2017). [1475]
- 226 See: International Consortium for Court Excellence, "The International Framework for Court Excellence," accessed December 12, 2018, <http://www.courtexcellence.com/>
- 227 Nations Unies, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. (New York: Nations Unies, 2015). [1]
- 228 Préambule de la Constitution de l'OMS telle qu'adoptée par la Conférence internationale de la santé, New York, 19 juin - 22 juillet 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États (Organisation mondiale de la santé, «Documents officiels de la Santé mondiale Organisation nombre 2 », consulté le 27 mars 2019, https://www.who.int/governance/eb/who_constitution_fr.pdf. Il est entré en vigueur le 7 avril 1948. La définition n'a pas été modifiée depuis 1948.
- 229 United Nations and World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018). [1255]
- 230 Center on International Cooperation, "Challenge paper: Justice as Prevention," (Background paper for the Task Force on Justice, Discussion Draft, December 14, 2018).
- 231 Thomas D Barton, "Preventive Law for Three-Dimensional Lawyers," *19 Preventive L. Rep.* 29 (2001). [1223]
- 232 Thomas D Barton, "Preventive Law for Three-Dimensional Lawyers," *19 Preventive L. Rep.* 29 (2001). [1223]; Thomas D Barton, *Preventive Law and Problem Solving: Lawyering for the Future*, 2009, p361. [1245]; Melissa Lorenzo-Hervé, "Innovative Alternative Dispute Prevention and Early Resolution Techniques (Practical Law Company)," *International Institute for Conflict Prevention & Resolution*; accessed October 29, 2018, <https://www.cpradr.org/news-publications/articles/2012-01-17-innovative-alternative-dispute-prevention-and-early-resolution-techniques-practical-law-company> [1295]
- 233 Clause Inc, "LegalZoom to Offer Smart Legal Contracts With Clause," *PRNewswire*, September 17, 2018; accessed November 23, 2018, <https://www.prnewswire.com/news-releases/legalzoom-to-offer-smart-legal-contracts-with-clause-300713717.html>
- 234 HiiL, "Just Understandings – the Elephant in the Courtroom" (paper presented at Task Force on Justice Innovation Working Group meeting, Ottawa, October 31, 2018), p56. [1237]
- 235 Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2018). South Africa chapter. [1230]
- 236 Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2018). South Africa chapter. [1230]
- 237 Andrew Hutchison, "How contracts drawn up as comic strips are being put to use in South Africa," *The Conversation*, August 8, 2018; accessed November 23, 2018, <https://theconversation.com/how-contracts-drawn-up-as-comic-strips-are-being-put-to-use-in-south-africa-100835>
- 238 For more information, see: <http://sautiafrica.org/>
- 239 See, for example: HiiL, *Understanding Justice Needs - The Elephant in the Courtroom*. (The Hague: HiiL, 2018). [1562]; Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, *Prevention, Triage and Referral Working Group - Final Report: Responding Early, Responding Well: Access to Justice through the Early Resolution Services Sector*. (Ottawa: Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, 2013). [1313]; Law Council of Australia, *The Justice Project Final Report*. (Sydney: Law Council of Australia, 2018). [1236]
- 240 Betsey Stevenson and Justin Wolfers, "Bargaining in the Shadows of the Law: Divorce Laws and Family Distress," *The Quarterly Journal of Economics*, February 2006, President and Fellows of Harvard College and the Massachusetts Institute of Technology. [1315]
- 241 Law Council of Australia, *The Justice Project Final Report*. (Sydney: Law Council of Australia, 2018). [1236]
- 242 Law Council of Australia, *The Justice Project Final Report*. (Sydney: Law Council of Australia, 2018). [1236]
- 243 Ministry of Justice, *Justice Impact Test – Guidance*. (London: Ministry of Justice, 2018). [1608]
- 244 Ministry of Justice, *Justice Impact Test – Guidance*. (London: Ministry of Justice, 2018). [1608]
- 245 Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2018), Sierra Leone chapter. [1230]
- 246 Vivek Maru, "Only the Law Can Restrain Trump," *Foreign Policy*, March 9, 2017; accessed April 7, 2019, <https://foreignpolicy.com/2017/03/09/only-the-law-can-restrain-trump-legal-aid-barefoot-lawyers/> [1029]
- 247 See: Matthew Burnett and Tom Walker, "How Small Data Can Improve Access to Justice for the Poor," May 2, 2018; accessed April 7, 2019, <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/how-small-data-can-improve-access-justice-poor>; and Maaïke de Langen, "Strategies to Increase Justice: The Goldmine of Individual Cases," June 7, 2018; accessed April 7, 2019, <https://medium.com/sdgl6plus/strategies-to-increase-justice-the-goldmine-of-individual-cases-756e0e8a8d1c>
- 248 See: Citizens Advice Bureau, "Our campaigns," accessed March 27, 2019, <https://www.citizensadvice.org.uk/about-us/our-campaigns/>
- 249 Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, *Prevention, Triage and Referral Working Group - Final Report: Responding Early, Responding Well: Access to Justice through the Early Resolution Services Sector*. (Ottawa: Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, 2013). [1313]
- 250 William Blackstone, "Book the Fourth - Chapter the Eighteenth: Of the Means of Preventing Offences" in *Commentaries on the Laws of England*. (Oxford: Clarendon Press, 1765-1769); accessed October 29, 2018, http://avalon.law.yale.edu/18th_century/blackstone_bk4ch18.asp

- 251 Daniel Nagin, "Deterrence in the Twenty-First Century," *Crime and Justice*, Vol. 42, No. 1, Crime and Justice in America 1975–2025 (August 2013), pp199–263; accessed October 27, 2018, <https://www.jstor.org/stable/10.1086/670398> p206. [1263]
- 252 Daniel Nagin, "Deterrence in the Twenty-First Century," *Crime and Justice*, Vol. 42, No. 1, Crime and Justice in America 1975–2025 (August 2013), pp199–263; accessed October 27, 2018, <https://www.jstor.org/stable/10.1086/670398> p206. [1263]
- 253 Gaëlle Rivard Piché, "La Mano Dura: Lessons from El Salvador's Security Sector Reform," *Political Violence at a Glance*, May 31, 2016; accessed October 29, 2018, <http://politicalviolenceataglance.org/2016/05/31/la-mano-dura-lessons-from-el-salvadors-security-sector-reform/> [1267]
- 254 David Weisburd, David P Farrington Charlotte Gill (eds), *What Works in Crime Prevention and Rehabilitation - lessons from systematic reviews*. (New York: Springer, 2016), chapter 1. [1248]
- 255 Center for Evidence-Based Crime Policy, "Problem-Oriented Policing," accessed October 29, 2018, <https://cebc.org/evidence-based-policing/what-works-in-policing/research-evidence-review/problem-oriented-policing/>
- 256 National Institute of Justice, *Five Things about Deterrence*. (Washington DC: US Department of Justice, 2016). [1272]
- 257 Natalie Todak and Lois James, "A Systematic Social Observation Study of Police De-Escalation Tactics," *Police Quarterly*, Vol 21, Issue 4, 2018; accessed March 27, 2019, <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/109861118784007?journalCode=pqxa>
- 258 Simon Mackenzie and Alistair Henry, *Community Policing: a Review of the Evidence*. (Edinburgh: Scottish Government Social Research, 2009). [1360]
- 259 National Network for Safe Communities, "Proven strategies for reducing violence and strengthening communities," (New York: John Jay College of Criminal Justice, undated). [1275]
- 260 "Nationwide EUAM programme results in 385 new Community Policing trainers," *Unian Information Agency*, June 24, 2017; accessed November 23, 2018, <https://www.unian.info/society/1993999-nationwide-euam-programme-results-in-385-new-community-policing-trainers.html>
- 261 "Nationwide EUAM programme results in 385 new Community Policing trainers," *Unian Information Agency*, June 24, 2017; accessed November 23, 2018, <https://www.unian.info/society/1993999-nationwide-euam-programme-results-in-385-new-community-policing-trainers.html>
- 262 Phil Bowen and Stephen Whitehead, *Problem-solving courts: An evidence review*. (London: Centre for Justice Innovation, 2015). [1784]
- 263 Heather Strang, Lawrence W Sherman, Evan Mayo-Wilson, Daniel Woods, and Barak Ariel, "Restorative Justice Conferencing (RJC) Using Face-to-Face Meetings of Offenders and Victims: Effects on Offender Recidivism and Victim Satisfaction. A Systematic Review," *Campbell Systematic Reviews* 2013:12 DOI: 10.4073/csr.2013.12. [1356]
- 264 British Columbia Centre of Excellence for Women's Health, *Review of Interventions to Identify, Prevent, Reduce and Respond to Domestic Violence*. (London: NICE, 2013). [1289]
- 265 House of Commons Science and Technology Committee, "Evidence-based early years intervention - Eleventh Report of Session 2017–19," accessed March 27, 2019, <https://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmsctech/506/506.pdf>
- 266 This is drawn from suggestions by the Technical Working Group on Justice for Children
- 267 WHO, CDC, End Violence Against Children, PAHO, PEPFAR, Together for Girls, UNICEF, UNODC, USAID, and World Bank, *INSPIRE - Seven Strategies for Ending Violence Against Children*. (Geneva: WHO, 2016). [478]; Julian Santaella-Tenorio, Magdalena Cerdá, Andrés Villaveces, and Sandro Galea, "What Do We Know About the Association Between Firearm Legislation and Firearm-Related Injuries?," *Epidemiologic Reviews*, Vol. 38, 2016. [1280]
- 268 ONU Femmes, *Un cadre pour soutenir l'action visant à prévenir la violence à l'égard des femmes*. (New York: ONU Femmes, 2015). [385]
- 269 World Health Organization, *Global Status Report On Violence Prevention 2014*. (Geneva: WHO, 2014), see discussion on p47. [55]
- 270 World Health Organization, *Global Status Report On Violence Prevention 2014*. (Geneva: WHO, 2014). [55]
- 271 Richard G Matzopoulos, Mary Lou Thompson, and Jonathan E Myers, "Firearm and Nonfirearm Homicide in 5 South African Cities: A Retrospective Population-Based Study," *American Journal of Public Health*, March 2014, Vol 104, No. 3. [1281]
- 272 WHO, CDC, End Violence Against Children, PAHO, PEPFAR, Together for Girls, UNICEF, UNODC, USAID, and World Bank, *INSPIRE - Seven Strategies for Ending Violence Against Children*. (Geneva: WHO, 2016). [478]
- 273 World Bank Group, *World Development Report 2017 - Governance and the Law*. (Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017). [848]
- 274 United Nations: World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), p166. [1255]
- 275 United Nations: World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), p166. [1255]
- 276 Open Society Institute Sofia, *Promoting Prosecutorial Accountability, Independence and Effectiveness - Comparative Research*. (Sofia: Ouverte Society Institute Sofia, 2008). [1779]
- 277 United Nations and World Bank, *(Re)Building Core Government Functions in Fragile and Conflict Affected Settings - Joint Principles for Assessing Key Issues and Priorities*. (New York and Washington DC: United Nations/World Bank, 2017). [1754]
- 278 Peter Albrecht, Olushegu Garber, Ade Gibson, and Sophy Thomas, *Community Policing in Sierra Leone - Local Policing Partnership Boards*. (Copenhagen: Danish Institute for International Studies, 2014). [1363]
- 279 United Nations: World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), p167. [1255]
- 280 Lesley Connolly and Laura Powers (eds), *Local Networks for Peace: Lessons from Community-Led Peacebuilding*. (New York: International Peace Institute, 2018). [1790]

- 281 United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, "Free, Prior and Informed Consent of Indigenous Peoples," September 2013; accessed December 12, 2018, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/ipeoples/freepriorandinformedconsent.pdf> [1510]
- 282 Extractive Industries Transparency Initiative, *Progress Report 2018*. (Oslo: EITI, 2018). [1259]
- 283 United Nations; World Bank, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*. (Washington DC: World Bank, 2018), Box 54. [1255]; World Bank Institute, "Advocacy by the Office of the Ombudsman: Enabling Water Reforms Based on Citizens' Feedback in Peru," *Social Accountability Notes*, January 2010; accessed October 29, 2018, http://siteresources.worldbank.org/INTSOCACCEDEMSIDEGOV/Resources/2871813-1200515311988/4577172-1271445400159/notes02_peru.pdf [1258]
- 284 World Bank, *World Development Report 2011 - Conflict, Security and Development*. (Washington DC: World Bank, 2011), p248. [58]
- 285 World Bank, *World Development Report 2011 - Conflict, Security and Development*. (Washington DC: World Bank, 2011), p257. [58]
- 286 Nations Unies, *Promotion de la vérité, justice, réparation et garanties de non-répétition. Note du Secrétaire général*. UN Doc A/72/523 (2017). [1242]
- 287 World Bank, "International Development Association Project Appraisal Document on a Proposed Grant in the amount of SDR 71.8 Million (US\$ 100 Million equivalent) and a Proposed Grant from the Afghanistan Reconstruction Trust Fund in the amount of US\$ 400 Million to the Islamic Republic of Afghanistan for a Citizens' Charter Afghanistan Project (P160567) (Report No: PAD2019, October 6, 2016). [1693]
- 288 Nations Unies, *Promotion de la vérité, justice, réparation et garanties de non-répétition - Note du Secrétaire général: Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition*. UN Doc A/72/523 (2017). [1242]
- 289 Martin Luther King, "Nonviolence and Racial Justice," *The Martin Luther King, Jr. Papers Project*, February 6, 1957; accessed March 27, 2019, http://okra.stanford.edu/transcription/document_images/Vol04Scans/118_6-Feb-1957_Nonviolence%20and%20Racial%20Justice.pdf
- 290 Maria J Stephan and Erica Chenoweth, "Why Civil Resistance Works - The Strategic Logic of Nonviolent Conflict," *International Security*, Vol. 33, No. 1 (Summer 2008), pp7-44. [1789]
- 291 See: Civicus, "2018 State of Civil Society Report," accessed April 7, 2019, <https://www.civicus.org/index.php/state-of-civil-society-report-2018>
- 292 Haut Commissariat, Droits de l'homme des Nations Unies, «Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, justice, réparation et garanties de non-répétition, Pablo de Greiff», UN Doc A/HRC/30/42 (7 septembre 2015). [482]
- 293 United Nations Development Programme, *Journey to Extremism in Africa: Drivers, Incentives and the Tipping Point for Recruitment*. (New York: UNDP, 2017). [1364]
- 294 Richard Carver and Lisa Handley, *Does Torture Prevention Work?* (Liverpool: Liverpool University Press, 2016). [399]
- 295 Association for the Prevention of Torture, «Yes, Torture Prevention Works» - *Insights from a global research study on 30 years of torture prevention*. (Geneva: Association for the Prevention of Torture, 2016), p21. [1671]
- 296 J van Zyl Smit, *Judicial Independence in Latin America - The implications of tenure and appointment processes*. (London: Bingham Centre for The Rule of Law, 2016). [1337]
- 297 Hugh Corder and Jan van Zyl Smit (eds), *Securing Judicial Independence: The Role of Commissions in Selecting Judges in the Commonwealth*. (Cape Town: Siber Ink, 2017). [1791]
- 298 Graeme Simpson, "From the Normative to the Transformative: Defining and Promoting Justice and Human Rights as Part of Violent Conflict Prevention and Peacebuilding," *Journal of Human Rights Practice*, 9, 2017, 379-400 doi: 10.1093/jhuman/hux030, 2017. [1347]
- 299 DCAF (Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces), *The Contribution and Role of SSR in the Prevention of Violent Conflict*. (Geneva: DCAF, 2017), p7. [1361]
- 300 Open Society Justice Initiative, "Against the Odds: CICIG in Guatemala," accessed October 29, 2018, <https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/against-odds-cicig-guatemala-20160321.pdf>, p87 [1253]
- 301 Lili di Puppo, "Police reform in Georgia - Cracks in an anti-corruption success story," *U4 Practice Insight 2010:2*; accessed November 12, 2018, <https://www.u4.no/publications/police-reform-in-georgia-cracks-in-an-anti-corruption-success-story.pdf> [1341]
- 302 Molly Corso, "Georgia: How Transparent Are Law Enforcement Agencies?" *eurasianet*, May 22, 2012; accessed November 12, 2018, <https://eurasianet.org/georgia-how-transparent-are-law-enforcement-agencies>
- 303 Julinda Beqiraj and Lawrence McNamara, *International Access to Justice: Barriers and Solutions (Bingham Centre for the Rule of Law Report 02/2014)*. (London: International Bar Association, 2014). [887]
- 304 Danish Kayani and Faran Rafi, *Pakistan Votes*. (Islamabad: Coffee Communications, 2013).
- 305 World Bank Group, *G20 Digital Identity Onboarding*. (Washington DC: World Bank Group, 2018). [1816]
- 306 H V Fineberg, "Public Health and Medicine: Where the Twain shall meet," *American Journal of Preventive Medicine*. Volume 41, Issue 4, Supplement 3, ppS149-S151, 2011; accessed January 28, 2019, [https://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797\(11\)00514-9/fulltext](https://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797(11)00514-9/fulltext) [1585]
- 307 Jackie Dugard and Katherine Drage, "To whom do the people take their issues?: The Contribution of Community-Based Paralegals to Access to Justice in South Africa," chapter in Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge, Cambridge University Press, 2018). [1230]
- 308 Thomas D Barton, "Preventive Law and Problem Solving: Lawyering for the Future," 2009, p361. [1245]
- 309 World Bank Group, *World Development Report 2017 - Governance and the Law*. (Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017). [848]
- 310 Paul Heinrich Neuhaus, "Legal Certainty versus Equity in the Conflict of Laws," 28 *Law and Contemporary Problems* 795-807 (Fall 1963); accessed April 7, 2019, <https://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2981&context=lcpl>

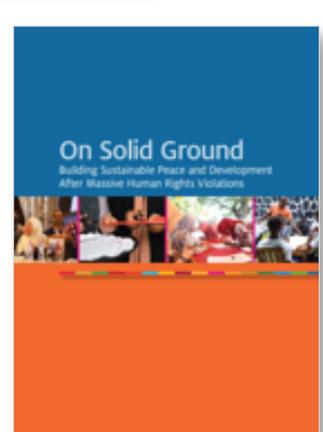
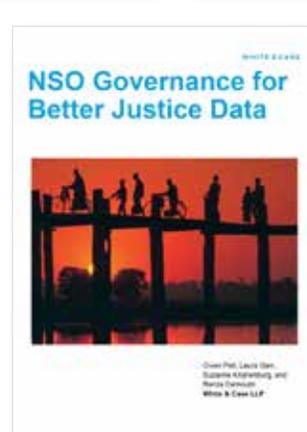
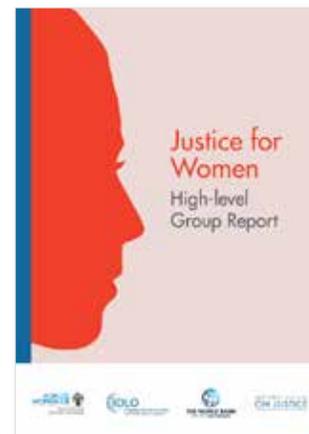
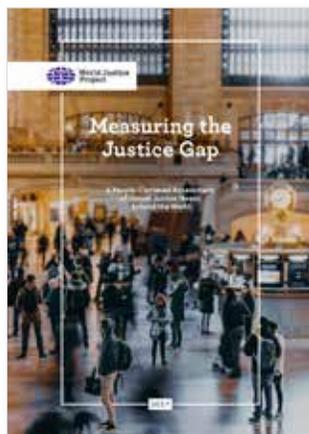
- 311 Andrew Hutchison, "How contracts drawn up as comic strips are being put to use in South Africa," *The Conversation*, August 8, 2018; accessed November 23, 2018, <https://theconversation.com/how-contracts-drawn-up-as-comic-strips-are-being-put-to-use-in-south-africa-100835>; Gerlinde Berger-Walliser, Robert C Bird, and Helena Haapio, "Promoting Business Success Through Contract Visualization," *Journal of Law, Business, and Ethics* (2011), vol 17; accessed November 23, 2018, <http://ssrn.com/abstract=1744096> [1353]
- 312 Frank J Elgar, Peter D Donnelly, Valerie Michaelson, Geneviève Gariépy, Kira E Riehm, Sophie D Walsh, and William Pickett, "Corporal punishment bans and physical fighting in adolescents: an ecological study of 88 countries," *BMJ Open* 2018;8:e021616. doi: 10.1136/bmjopen-2018-021616; accessed October 29, 2018, <https://bmjopen.bmj.com/content/8/9/e021616> [1294]
- 313 Conseil de sécurité des Nations Unies, «L'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en conflit et d'après conflit - Rapport du Secrétaire général», UN Doc S/2004/616*, 23 août 2004; consulté le 28 janvier 2019, <https://undocs.org/fr/S/2004/616>. [1664]
- 314 Tricia D Olsen, Leigh A Payne, and Andrew G Reiter, *Transitional Justice in Balance: Comparing Processes, Weighing Efficacy* (Washington, DC: United States Institute of Peace Press, 2010); Hunjoon Kim and Kathryn Sikkink, "Explaining the Deterrence Effect of Human Rights Prosecutions for Transitional Countries," *International Studies Quarterly* 54, 4 (2010): 939-963; Guillermo Trejo, Juan Albarracin, and Lucia Tiscornia, "Breaking State Impunity in Post-Authoritarian Regimes: Why Transitional Justice Processes Deter Criminal Violence in New Democracies," *Journal of Peace Research* 55, 6 (2018), 787-809; Tove Grete Lie, Helga Malmin Binningsbo, and Scott Gates, "Post-Conflict Justice and Sustainable Peace" World Bank Policy Research Working Paper 4191 (Washington, DC: World Bank, 2007), 17-18; Leigh Payne, Andy Reiter, Chris Mahoney, and Laura Bernal-Bermudez, "Conflict Prevention and Guarantees of Non-Recurrence," Background Paper for UN-World Bank Pathways for Peace study (Washington, DC: World Bank, 2017); Mariam Salehi and Timothy Williams, "Beyond Peace vs. Justice: Assessing Transitional Justice's Impact on Enduring Peace Using Qualitative Comparative Analysis," *Transitional Justice Review* 1, 4 (2016), 96-123.
- 315 See, for example, Tricia D Olsen, Leigh A Payne, and Andrew G Reiter, *Transitional Justice in Balance: Comparing Processes, Weighing Efficacy* (Washington, DC: United States Institute of Peace Press, 2010); Hunjoon Kim and Kathryn Sikkink, "Explaining the Deterrence Effect of Human Rights Prosecutions for Transitional Countries," *International Studies Quarterly* 54, 4 (2010): 939-963; Guillermo Trejo, Juan Albarracin, and Lucia Tiscornia, "Breaking State Impunity in Post-Authoritarian Regimes: Why Transitional Justice Processes Deter Criminal Violence in New Democracies," *Journal of Peace Research* 55, 6 (2018), 787-809 and Transitional Justice Working Group, "Report on Transitional Justice and SDG16+,". (Task Force on Justice, background paper, March 2019)
- 316 International Center for Transitional Justice, "What is Transitional Justice?" (New York: ICTJ, 2009); accessed April 7, 2019, <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Global-Transitional-Justice-2009-English.pdf>
- 317 Transitional Justice Working Group, "Report on Transitional Justice and SDG16+,". (Task Force on Justice, background paper, March 2019)
- 318 World Bank Group, *World Development Report 2017 - Governance and the Law*. (Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017), Box xx. [848]
- 319 Lant Pritchett, Michael Woolcock and Matt Andrews, "Looking Like a State: Techniques of Persistent Failure in State Capability for Implementation," *The Journal of Development Studies*, 49:1, 1-18. DOI: 10.1080/00220388.2012.709614, p9. [1818]
- 320 World Bank Group, *World Development Report 2017 - Governance and the Law*. (Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017), pxiii. [848]
- 321 Innovation Group, "Innovating justice: needed and possible," (Background paper for the Task Force on Justice, February 4, 2019)
- 322 Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, "The Argentinians who Bring Justice to the People who Need it Most," March 1, 2019; accessed April 7, 2019, <https://medium.com/sdg16plus/the-argentinians-who-bring-justice-to-the-people-who-need-it-most-efee671c0043>
- 323 Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, *Access to Civil & Family Justice - A Roadmap for Change*. (Ottawa: Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, 2013). [1311]
- 324 Law Council of Australia, *The Justice Project Final Report*. (Sydney: Law Council of Australia, 2018). [1236]
- 325 Law Council of Australia, *The Justice Project Final Report*. (Sydney: Law Council of Australia, 2018). [1236]
- 326 Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2018), chapter 2. [1230]
- 327 Vivek Maru and Varun Gauri (eds), *Community Paralegals and the Pursuit of Justice*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2018), Introduction. [1230]
- 328 World Bank Group, *World Development Report 2017 - Governance and the Law*. (Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017). [848]
- 329 World Bank Group, *World Development Report 2017 - Governance and the Law*. (Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017). [848]
- 330 Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, "The Argentinians who Bring Justice to the People who Need it Most," March 1, 2019; accessed April 7, 2019, <https://medium.com/sdg16plus/the-argentinians-who-bring-justice-to-the-people-who-need-it-most-efee671c0043>
- 331 Mark Hughes-Morgan, *Building the reputation of Dubai International Financial Centre (DIFC) Courts - Said Business School Cases*. (Oxford: University of Oxford, 2015). [1346]
- 332 Gillian K Hadfield, "More Markets, More Justice," *Daedalus*, 148 (1), Winter 2019. [1615]
- 333 Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, *Ending legalised violence against children - global progress to December 2017*. (London: Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, 2017); accessed October 29, 2018, <http://endcorporalpunishment.org/wp-content/uploads/global/Global-report-2017-singles.pdf> [1291]

- 334 Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, *Ending legalised violence against children - global progress to December 2017*. (London: Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, 2017); accessed October 29, 2018, <http://endcorporalpunishment.org/wp-content/uploads/global/Global-report-2017-singles.pdf> [1291]
- 335 High-level Group on Justice for Women, *Justice for Women - High-level Group Report*. (New York: UN Women, IDLO, World Bank and Task Force on Justice, 2019), p23. [1814]
- 336 Daniel Ayalew Ali, et al. "Empowering Women through Land Tenure Regularization: Evidence from the Impact Evaluation of the National Program in Rwanda (English)," Development research group case study. (Washington DC: World Bank, 2015)
- 337 Organisation mondiale de la santé. «Déclaration d'Alma-Ata: Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma-Ata, URSS, 6-12 Septembre 1978», consulté le 28 janvier 2019, http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0005/113882/E93945.pdf.
- 338 International Finance Corporation, *Investing in Women: New Evidence for the Business Case*. (Washington DC: International Finance Corporation, 2017). [1641]
- 339 World Economic Forum, *The Global Competitiveness Report 2017-2018*. (Geneva: World Economic Forum, 2018), Appendix C, Table 1.06.
- 340 Gillian K Hadfield, "More Markets, More Justice," *Daedalus*, 148 (1), Winter 2019. [1615]
- 341 Transparency International, *People and Corruption: Citizens' Voices from Around the World*. (Berlin: Transparency International, 2017). [1820]
- 342 See: Justice Leadership Group, accessed April 7, 2019, <http://justiceleaders.org/leadership/>
- 343 World Bank Group, *World Development Report 2017 - Governance and the Law*. (Washington DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2017). [848]
- 344 OECD and World Justice Project, "Building a Business Case for Access to Justice - An OECD White Paper in collaboration with the World Justice Project: Preliminary draft," 2018. [1755]
- 345 Tim Williamson, *Change in Challenging Contexts: How does it happen? - Executive Summary*. (London: Overseas Development Institute, 2015). [1642]
- 346 Cámara de Comercio de Bogotá. *Scope of the peace strategy*. Accessed April 15, 2019. <http://www.ccb.org.co/en/Transformar-Bogota/Peace/Scope-of-the-peace-strategy>.
- 347 FICOSEC, "Transforming Chihuahua into Mexico's Safest State," (Presentation, undated). [1821]
- 348 Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, *La feuille de route pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives - Un appel à l'action changer notre monde*. (New York: Centre sur la coopération internationale, 2017), p41.
- 349 Center on International Cooperation, "Challenge paper: Justice as Prevention," (Background paper for the Task Force on Justice, Discussion Draft 14 December 2018).
- 350 International Bar Association, *The Role of the Universal Periodic Review in Advancing Children's Rights in Juvenile Justice*. (London: International Bar Association, 2018). [1793]
- 351 "Declaration on Equal Access to Justice for All by 2030," Adopted at the Ministerial Roundtable on Access to Justice, in the Peace Palace in The Hague on February 7, 2019. [1822]
- 352 Peter Chapman, Sandra Elena, Surya Khanna, and Open Government Partnership, "Opening justice: Access to justice, open judiciaries, and legal empowerment through the Open Government Partnership - working draft," accessed April 7, 2019, https://www.opengovpartnership.org/sites/default/files/opening_justice_working_draft_public_version.pdf [1636]
- 353 See: Merriam Webster, "Merriam-Webster's Words of the Year 2018," accessed January 28, 2019, <https://www.merriam-webster.com/words-at-play/word-of-the-year-2018-justice/justice>
- 354 Eliza Ennis and Lauren Wolfe, *#MeToo - The Women's Media Center Report*. (Washington DC: Women's Media Center, 2018). [1643]
- 355 Nicholas Zaremba and Tabatha Thompson, "Effectively Fighting Corruption Without Violence; Sudanese Learn How to Safely Organize for Civil Resistance," *United States Institute for Peace*, August 30, 2017; accessed January 28, 2019, <https://www.usip.org/publications/2017/08/effectively-fighting-corruption-without-violence>
- 356 "The Arab Spring: A Year of Revolution," *NPR*, December 17, 2011; accessed January 28, 2019, <https://www.npr.org/2011/12/17/143897126/the-arab-sprin-a-year-of-revolution>
- 357 Partenariat pour un gouvernement ouvert, «Explorer la justice ouverte, une nouvelle frontière dans la réforme du gouvernement ouvert», 21 mai 2018; accédé 28 janvier 2019, <https://www.opengovpartnership.org/stories/exploring-open-justice-new-frontier-open-government-reform>
- 358 Sandra Elena, "Open Justice: An Innovation-Driven Agenda for Inclusive Societies," *Biblioteca Digital*; accessed June 19, 2019, <http://www.bibliotecadigital.gob.ar/items/show/2569>, p.32
- 359 OECD and Open Society Justice Initiative, *Legal Needs Surveys and Access to Justice - launch copy*. (Paris and New York: OECD/OSF, 2018). [1492]
- 360 United Nations Office on Drugs and Crime and United Nations Economic Commission for Europe, *Manual on Victimizations Surveys*. (Geneva: United Nations, 2010). [358]
- 361 Lawrence W Sherman, *The Rise of Evidence-Based Policing: Targeting, Testing, and Tracking*. (Chicago IL: University of Chicago, 2013). [1274]
- 362 Innovation Group, "Innovating justice: needed and possible," (Background paper for the Task Force on Justice, February 4, 2019)
- 363 See: Hiil, "Justice Accelerator: for Partners," accessed April 7, 2019, <https://www.hiil.org/what-we-do/the-justice-accelerator/partners/>

- 364 See: UNDP, "Accelerator Labs," accessed April 7, 2019, <https://acceleratorlabs.undp.org/>
- 365 See: apolitical, "Mapped: The innovation labs transforming government – and how to get in touch," accessed April 7, 2019, <https://apolitical.co/government-innovation-lab-directory/>
- 366 Hiil, "The Chief Innovation Officer of a Ministry of Justice," July 24, 2018; accessed April 7, 2019, <https://www.hiil.org/news/the-chief-innovation-officer-of-a-ministry-of-justice/>
- 367 Jules Verdone and Carl Matthies, *Cost-Benefit Analysis and Public Safety Technology: A Roundtable Discussion*. (New York: Vera Institute of Justice, 2014).[777]
- 368 Abigail Moy, Stacey Cram, and Vivek Maru, "The Case to Fund and Protect Grassroots Justice Defenders: Policy Brief," *Justice for All*, January 20, 2019; accessed March 27, 2019, <https://www.justiceforall2030.org/tools/case-to-fund-protect-grassroots-justice-defenders/> [1640]
- 369 OECD, *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*. (Paris: OECD, 2018).
- 370 M Willis and M Kapira, *Justice Reinvestment in Australia: A Review of the Literature*. (Canberra: Australian Institute of Criminology, 2018).
- 371 Abigail Moy, Stacey Cram, and Vivek Maru, "The Case to Fund and Protect Grassroots Justice Defenders: Policy Brief," *Justice for All*, January 20, 2019; accessed April 7, 2019, <https://www.justiceforall2030.org/tools/case-to-fund-protect-grassroots-justice-defenders/> [1640]
- 372 Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, *La feuille de route pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives- Un appel à l'action changer notre monde*. (New York: Centre sur la coopération internationale, 2017).
- 373 Andrew Green, "HIV in Mozambique: starting, and staying on, treatment," *The Lancet*, vol 387, January 30, 2016; accessed April 7, 2019, [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(16\)00213-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(16)00213-0/fulltext) [1823] and Namati. "Realizing the Right to Health." Accessed April 15, 2019. <https://namati.org/ourwork/health/>
- 374 Stavros Zouridis, "From Justice Archipelago to Security and Justice Chain: Strategy-Organisation Configurations in the Dutch Criminal Justice System," Chapter 6 in A. Honddeghem et al. (eds.), "Modernisation of the Criminal Justice Chain and the Judicial System," *Ius Gentium: Comparative Perspectives on Law and Justice* 50, DOI 10.1007/978-3-319-25802-7_6 [1542]
- 375 United States Department of Justice, "Presidential Memorandum – Memorandum for the Heads of Executive Departments and Agencies," October 24, 2018; accessed April 7, 2019, <https://www.justice.gov/olp/presidential-memorandum>
- 376 IDLO, "Justice from the Ground Up: Strengthening Mali's Justice Chain," June 29, 2017; accessed December 21, 2018, <https://www.idlo.int/news/highlights/justice-ground-strengthening-malis-justice-chain>
- 377 Stavros Zouridis, "From Justice Archipelago to Security and Justice Chain: Strategy-Organisation Configurations in the Dutch Criminal Justice System," Chapter 6 in A. Honddeghem et al. (eds.), "Modernisation of the Criminal Justice Chain and the Judicial System," *Ius Gentium: Comparative Perspectives on Law and Justice* 50, DOI 10.1007/978-3-319-25802-7_6 [1542]
- 378 UNICEF, *Justice for Children: Detention as a Last Resort - Innovative Initiatives in the East Asia and Pacific Region*. (Bangkok: United Nation's Children Fund, undated). [1824]
- 379 UNDP, UNICEF and UN Women, *Informal Justice Systems - Charting a course for human-rights based engagement*. (New York: UNDP, UNICEF and UN Women, undated). [1506]
- 380 Rhodri Williams, *Judges as Peacebuilders: How Justice Sector Reform Can Support Prevention in Transitional Settings*. (Solna: International Legal Assistance Consortium, 2018). [1164]
- 381 IDLO, "Justice from the Ground Up: Strengthening Mali's Justice Chain," June 29, 2017; accessed December 21, 2018, <https://www.idlo.int/news/highlights/justice-ground-strengthening-malis-justice-chain>
- 382 OSCE and ODIHR, "Strengthening Judicial Independence and Public Access to Justice - Consolidated Summary," (paper prepared for OSCE Human Dimension Seminar, Warsaw, 17-19 May 2010); accessed January 28, 2019, <https://www.osce.org/odihr/70836?download=true> [1644]
- 383 See: UNESCO, "UNESCO observatory of killed journalists," accessed January 28, 2019, <https://en.unesco.org/themes/safety-journalists/observatory>
- 384 Front Line Defenders, *Annual Report on Human Rights Defenders At Risk in 2017*. (Blackrock, Co Dublin: Front Line, the International Foundation for the Protection of Human Rights Defenders, 2017) [1645]
- 385 See: Namati "2017 Annual Network Survey Results," accessed January 28, 2019, <https://namati.org/wp-content/uploads/2018/06/2017-Annual-Network-Survey.pdf> [1646]
- 386 "Americas: Historic environmental and human rights treaty gains momentum as 12 countries sign," Amnesty International, September 27, 2018; accessed June 7, 2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/09/americas-12-countries-signhistoric-environmental-treaty/>
- 387 Abigail Moy, Stacey Cram, and Vivek Maru, "The Case to Fund and Protect Grassroots Justice Defenders: Policy Brief," *Justice for All*, January 20, 2019; accessed January 28, 2018, <https://www.justiceforall2030.org/tools/case-to-fund-protect-grassroots-justice-defenders/> [1640];
- 388 Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, *Access to Civil & Family Justice - A Roadmap for Change*. (Ottawa: Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters, 2013).
- 389 IDLO (2018): *Women Delivering Justice: Contributions, Barriers, Pathways*.
- 390 See, for example: https://e-justice.europa.eu/content_legal_professions_and_justice_networks-20-en.do; and <https://whatworks.college.police.uk/Support/Pages/epc.aspx>



Le rapport Justice pour tous est disponible en anglais, espagnol et français. Il s'appuie sur une série de rapports de groupes de travail et d'autres recherches commanditées. Téléchargez ces documents et d'autres à partir de www.justice.sdg16.plus/report



Le Groupe de travail sur la justice est une initiative mise en œuvre par les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Il constitue un partenariat multipartenaires réunissant des États membres des Nations Unies, des organisations internationales ainsi que des membres de la société civile et du secteur privé en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable liés à la paix, à la justice et à l'inclusion.

Le Groupe de travail est présidé par des ministres argentin, néerlandais et sierra-léonais, et un membre des Sages universels (The Elders).

GROUPE DE TRAVAIL 
SUR LA JUSTICE
PIONNIERS POUR DES SOCIÉTÉS PACIFIQUES, JUSTES ET INCLUSIVES

